

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 22 juin 2023, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

La séance est ouverte à 17h02.

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

Rapport n°1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023

Mme LA MAIRE : Je vous propose, pour le secrétaire de séance, que cela puisse être André TERZO s'il est d'accord.

Je sou mets au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance et le fait d'avoir un secrétaire de séance. Est-ce que vous êtes tous d'accord ? Est-ce qu'il y a des gens contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne M. André TERZO comme secrétaire de séance,
- approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme LA MAIRE : Sur le dossier n° 2 qui concerne un dossier que vous connaissez bien maintenant, qui est de prendre acte, est-ce qu'il y a des commentaires ?
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Les élus du groupe « Ensemble Bisontins ! » ont été surpris, au chapitre 5, de voir la liste des dégradations et des tentatives d'intrusion dans les crèches et les écoles : « 28 avril, dégradation crèche Montrapon. 3 mai, vol crèche des Orchamps. 5 mai, au centre municipal Sancey. 10 mai, crèche des Orchamps. 11 mai, tentative d'effraction crèche des Orchamps. 16 mai, tentative d'effraction crèche des Orchamps ».

Est-ce que ce sont des plaintes pour des mêmes actes ou est-ce que ce sont des tentatives qui se sont répétées jour après jour ? Voilà, c'est notre question.

Mme LA MAIRE : En fait, c'est l'enregistrement de tentatives. Il y a eu tentatives d'intrusion, un coup là, un coup ailleurs, etc. Et donc ce sont toutes les tentatives qui ont été enregistrées. On ne peut que regretter, effectivement, cette dégradation et toujours cette interrogation que l'on a qui consiste à dire : « Qu'est-ce qui fait que l'on puisse s'attaquer à ce qui a sans doute été finalement représentatif de son enfance : la crèche, son école, etc. ? » C'est effectivement un certain nombre d'éléments qui nous interrogent.

Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires ? S'il n'y a pas de question supplémentaire, donc je considère que nous avons pris acte.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Rapport n°3 - Modification du règlement intérieur de la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Maintenant, il est question de règlement intérieur. Donc, le règlement intérieur, si tout le monde est d'accord, je vais vous présenter le rapport. Ensuite, Monsieur CROIZIER, je vous propose de présenter vos amendements, suivis par les débats. Enfin, nous voterons sur le rapport en lui-même. Un toilettage effectivement, je le dis. Ce que je voulais dire, c'est la méthode dans laquelle on est : je présente le rapport, vous proposez vos amendements, suivis par des débats. Ensuite, nous voterons sur le rapport en lui-même, donc on votera par amendement, et ensuite sur le rapport lui-même. Simplement, je voulais revenir sur le fait qu'un toilettage, donc, de notre règlement intérieur a été rendu nécessaire pour introduire de nouvelles modalités d'organisation de nos débats, sur des questions très pratiques que nous n'avons pas entérinées depuis la crise Covid : le vote électronique, la possibilité d'organiser un mixte présentiel et à distance pour le Conseil Municipal.

C'est également, et surtout, la loi 3DS qui précise la notion de conflit d'intérêts pour les élus qui a motivé ce rapport.

Enfin, la loi – et je m'en réjouis – prévoit que les élus puissent se référer à un déontologue ou à un collège de déontologie. Nous devons être exemplaires dans l'exercice de notre mandat électif ; l'enjeu est de taille. Il s'agit de reconstruire la confiance entre les citoyens et les élus ; confiance qui fait cruellement défaut aujourd'hui et qui, pourtant, est au fondement de la démocratie représentative.

Parfois, les élus qui sont aussi des professionnels avec un cercle d'interaction, des hommes et des femmes avec un cercle familial, des citoyens avec des engagements associatifs ou militants rencontrent des situations où ils/elles se posent des questions de conflit d'intérêts potentiel. Le référent ou le collège est là pour aider l'élu à répondre à ses questions et donc à pouvoir mener un mandat irréprochable.

Autre proposition d'évolution du règlement intérieur : nous proposons de clarifier et simplifier le dépôt d'amendement par les élus ou les groupes. Il devra être écrit et si la proposition a un impact budgétaire, que la façon de le financer soit proposée soit par une recette supplémentaire, ou une moindre dépense. Cette révision du règlement intérieur a fait l'objet de deux réunions des présidents de groupe : la première a permis d'avancer dans la discussion, la seconde a été boycottée par Monsieur CROIZIER, président de « Ensemble Bisontins ! » et par Monsieur FAGAUT, président de « Besançon Maintenant », sous prétexte que je n'étais pas présente. J'entends donc que vous refusez de discuter avec les présidents de groupe de la majorité, qui représentent toutes les sensibilités politiques de notre assemblée.

Maintenant, je propose à Monsieur CROIZIER de faire ses propositions par amendement.

M. CROIZIER : J'aimerais faire un propos introductif, Madame VIGNOT, avant de présenter évidemment les amendements, puisqu'il s'inscrit dans un cadre plus général, ce qui me permettra de répondre à certains...

Mme LA MAIRE : On est bien d'accord, il est question strictement d'amendements. Moi, je n'ai parlé *que* du règlement intérieur et aujourd'hui, là, maintenant, vous n'allez parler *que* du règlement intérieur, mais surtout vous n'êtes là que pour proposer vos amendements. On est bien d'accord ?

M. CROIZIER : Je vais évoquer un cadre général qui décrit en fait la logique de nos amendements.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout. On est sur la question des amendements. C'est bien comme cela que cela se passe. Ce sont les propositions en matière d'amendements.

M. CROIZIER : Donc je ne peux pas expliquer dans quelle logique s'inscrivent les amendements, vous voulez que j'aille directement sur les amendements ?

Mme LA MAIRE : Allez sur les amendements et on discutera de tout cela.

M. CROIZIER : Cela a moins de sens mais tant pis, je le ferai dans le sens inverse.

Mme LA MAIRE : Merci.

A l'unanimité (52 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

M. CROIZIER : Nous proposons donc six amendements qui figuraient parmi les propositions faites par le groupe des élus « Ensemble Bisontins ! ».

Le premier amendement vise à supprimer cette phrase ubuesque de l'article 5 : « Si la question a déjà été posée, la Maire se réserve le droit de ne pas y répondre ». Cette phrase était-elle nécessaire ? Vous croyez sincèrement que nous n'avons rien d'autre à faire que de poser les questions dont nous aurions déjà connaissance de la réponse ? C'est plutôt la phrase inverse qu'il aurait fallu inscrire, tant nos questions et les courriers des Bisontins restent sans réponse. Bref, cette phrase n'a aucun sens, si ce n'est de donner une échappatoire arbitraire pour éviter de répondre aux questions d'élus. Nous proposons sa suppression.

Mme LA MAIRE : Très bien. La réponse que nous vous apportons, c'est que, quand une question a été posée et que les réponses ont été apportées, les réponses sont là justement pour ne pas être répétées, même si, pour autant, on peut constater qu'elles ne vous conviennent pas. La question n'est pas de poser chaque fois une réponse, mais bien de faire en sorte que les habitants qui nous regardent entendent que nous avons des questions, des réponses. Elles conviennent ou elles ne conviennent pas, mais les réponses sont apportées.

Donc je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a un vote contre cet amendement ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes pour cet amendement ? Donc vous êtes quatorze. Ensuite, l'amendement n° 2.

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°1.

Amendement rejeté à la majorité

Pour : 14

Contre : 38

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. CROIZIER : L'amendement n° 2 propose d'insérer un article au sein du Conseil Municipal relatif aux propos liminaires. Supprimer la mention des propos liminaires démontre un manque de sérénité devant notre intention de saisir le tribunal administratif. Vous confirmez ainsi que votre décision durant les Conseils Municipaux précédents était arbitraire, démocratiquement brutale et qu'elle ne respectait pas notre règlement intérieur. Alors, certes, en supprimant la notion de propos liminaires, vous faites l'économie aujourd'hui d'un risque juridique, mais faire le choix de la suppression d'un moment de libre expression démocratique qui nous permet d'aborder les sujets d'actualité importants, de rendre hommage à des personnes disparues ou des personnes qui se sont illustrées ne m'apparaît pas comme une marque de bonne santé démocratique.

Cet amendement a donc pour but de réintégrer les propos liminaires, moment d'expression démocratique en les limitant à une intervention de cinq minutes par groupe, pour tenir compte des remarques des présidents de groupe que nous partageons. Quinze minutes peuvent alors suffire pour permettre à la majorité et aux oppositions de s'exprimer. Nous prenons donc en compte votre argument selon lequel les propos liminaires étaient trop longs. Cette proposition est équilibrée et nous semble un bon compromis.

Mme LA MAIRE : Très bien. J'aimerais que l'on revienne au rôle premier et fondamental de cette assemblée : « décider des actions et des politiques à mener pour notre Ville », pour Besançon. C'est bien cela dont il est question.

Alors je vous propose que nous nous concentrons sur cet objectif. Nous avons sans doute des désaccords, des opinions et des perceptions différentes ; exprimons-les sur des sujets tangibles, ceux qui sont soumis à la décision des élus. Les modalités et les règles du débat ont été fixées *ensemble* au début du mandat. Sur chaque dossier, chaque élu a deux fois cinq minutes pour intervenir. Au cumulé, cela fait 1 h 40 d'intervention pour « Besançon Maintenant », 40 minutes pour « Ensemble Bisontins ! » sur chaque dossier. Est-ce vraiment insuffisant pour faire entendre des arguments et des visions ?

Notre règlement intérieur prévoit également d'autres modalités comme les amendements que vous utilisez, les questions orales, les questions écrites pour interpellier le Conseil. Les outils démocratiques existent, ils sont présents, ils ont été discutés et ont fait l'objet d'un consensus en 2020. Vous avez fait des propositions d'évolution et, au moment d'en discuter, vous avez refusé la discussion avec les présidents de groupe. Pourtant, utilisons-les, ayons des débats de qualité sur les questions qui nous réunissent, les choix pour Besançon, concrets, rapport après rapport.

Je vous propose de le soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes pour ? Il y a une abstention et 14 votes pour.

A la majorité des suffrages exprimés (14 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°2.

Amendement rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 14

Contre : 37

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

M. CROIZIER : Oui merci. Cet amendement vise tout simplement à permettre aux élus de connaître les raisons des envois tardifs des rapports. Le délai de cinq jours francs est un minimum requis pour permettre aux élus de travailler leurs dossiers sérieusement et avec rigueur, avant leur présentation en commission.

Mme LA MAIRE : Alors, concernant cet amendement 3, moi je n'ai pas d'autres éléments à vous apporter que celui qui est tout à fait logique d'application du traitement de ces rapports.

Aussi, je vous propose de le soumettre directement au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je vous propose de soumettre l'amendement 4. Pardon, les « pour », excusez-moi. Quatorze.

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°3.

Amendement rejeté à la majorité

Pour : 14

Contre : 38

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Notre groupe vous avait formulé la proposition, le 14 mars dernier, de réunir de façon plus régulière la conférence des présidents de groupe. Améliorer la communication entre nous nous paraît important. Il n'y a que par le dialogue, la transparence et le compromis que nous agirons collectivement pour le bien des Bisontines et des Bisontins.

Notre amendement propose que la conférence des présidents se tienne non pas une fois par semestre comme mentionné dans le règlement proposé, mais une fois par trimestre. Par comparaison, dans la plupart des grandes villes, les conférences des présidents se tiennent avant chaque séance de Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Très bien, écoutez, c'est quelque chose dont, si vous étiez d'ailleurs resté dans cette réunion, vous auriez entendu que nous étions d'accord, donc je vous propose, sur la proposition qui consiste à avoir une réunion par trimestre, de voter.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Et des votes pour ? Donc tout le monde, il n'y a pas de vote contre. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'amendement n°4.

Amendement adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. L'amendement vise à transformer le titre de l'article 30 : « Droit d'expression des élus » par : « Droit d'expression et d'information des élus ».

De manière générale, depuis trois ans, mieux vaut être abonné à *L'Est Républicain* que d'être élu au Conseil Municipal pour être informé des projets de la Ville de Besançon.

Cet amendement formule trois propositions pour renforcer le droit à l'information des élus.

Tout d'abord, il propose de renommer le titre, comme je viens de vous l'exprimer. Puis, il demande deux modifications : la première, d'intégrer que les élus du Conseil Municipal soient destinataires d'un calendrier mensuel des principaux événements à Besançon. C'était une excellente pratique qui avait cours lors du dernier mandat et qui n'a pas été reconduite. Ensuite, nous voulons que l'ensemble des élus du Conseil Municipal soit informé et convié à toute réunion ou présentation publique, que ce soit la présentation d'un projet, l'inauguration d'un bâtiment ou d'un événement, ou encore les réunions publiques. Par exemple, nous n'avons pas reçu d'invitation pour l'inauguration des « 24 heures du Temps » la semaine dernière, pas plus que pour la Journée Olympique demain au stade Léo Lagrange, pour la réunion publique à Planoise demain au gymnase Diderot, alors que les habitants sont invités à venir échanger avec les élus du Conseil Municipal.

Il est important que les Bisontins sachent que les élus d'opposition ne sont ni informés ni conviés par la Mairie lors des réunions publiques dans les quartiers. Je vous rappelle, Madame la Maire, que c'est le rôle démocratique des élus d'opposition, malgré nos désaccords, de contrôler les actions de la majorité et de vérifier que les annonces faites aux habitants soient bien la réalité des décisions prises en Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Alors je crois que vous confondez l'Assemblée nationale et le Conseil Municipal. Je vais juste vous répondre très simplement. Le droit à l'information des élus, cela n'existe pas en tant que droit – on va se dire les choses très formellement.

Les élus du Conseil Municipal sont tous invités aux événements organisés par la Ville – puisque, aujourd'hui, on est au Conseil Municipal alors on vous parle de la Ville. Les Relations Publiques organisent bien sûr des cérémonies, des commémorations, des événements et vous y êtes invités. Les réunions publiques, quant à elles, sont pour tous les habitants, par voie de presse ou flyers et réseaux sociaux. D'ailleurs, je tiens quand même à le dire, parce que quand on organise des tables rondes qui sont des tables qui proposent que les habitants discutent avec les élus qui sont délégués ou qui discutent entre eux sur un certain nombre de thématiques... J'ai pu constater qu'un certain nombre d'élus s'invitaient aux tables, alors qu'en fait, ce n'est pas la forme que l'on souhaite. On souhaite que les habitants puissent travailler très librement. Un élu a un rôle, une place qui est extrêmement importante et qui, forcément, change le ton de la discussion.

Voilà, les structures municipales, elles envoient en direct. Par exemple, les Musées, les Maisons de quartier, la Citadelle ou en direct par les Relations Publiques. Toutes ces informations sont donc bien assurées pour l'ensemble des cérémonies, commémorations, événements de la Ville.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes pour ? Quatorze, très bien.

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°5.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 39

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Le dernier amendement, l'amendement n° 6.

Nous sommes surpris de constater que, dans le magazine municipal BVV, seule la directrice de Cabinet est mentionnée comme rédactrice de publication. Pourtant, la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse, dispose que c'est le Maire qui est directeur de la publication du journal municipal, fonction qu'il peut déléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal.

L'article 30 reconnaît à la Maire et à la directrice de Cabinet la possibilité de modifier en dernier recours le texte d'un élu qui s'avérerait constitutif d'une infraction pénale. Or, il nous semble que seul un ou une élu(e) dispose de la légitimité pour prendre la responsabilité de modifier en dernier recours le texte d'un autre élu.

Notre amendement vise donc à donner cette possibilité uniquement à l'élu directeur de la publication, donc ici à Madame la Maire, qui porte la parole de l'Institution.

Mme LA MAIRE : Juste, je rappelle ce qui a été mis en place depuis maintenant de fort nombreuses années, mais en juin-juillet 2020, le directeur gérant de la publication était Jean-Louis FOUSSERET, le co-directeur : Pascal GUDEFIN, le rédacteur en chef : Patrick ISELY. En août-septembre 2020, la directrice gérante de la publication, c'est Anne VIGNOT avec le co-directeur : Jonathan DEBAUVE. Depuis avril-mai 2021, le directeur de la publication était Jonathan DEBAUVE et le rédacteur en chef : Xavier FANTOLI, pour protéger la Maire, en particulier de diffamation.

Et donc, c'est ainsi que les choses ont été construites, et ensuite modifiées.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Pour ? Excusez-moi.

A la majorité (14 pour), le Conseil Municipal rejette l'amendement n°6.

Amendement rejeté à la majorité
Pour : 14 Contre : 39

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA MAIRE : Écoutez, je vous propose désormais de prendre part au vote du rapport en entier, avec l'amendement qui concerne l'amendement n° 4 intégré.
Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Merci Madame la Maire. Je souhaite vous rappeler certains de vos propos datant du début de votre mandat, qui expliquaient la façon dont vous vouliez faire vivre la démocratie à Besançon. Je cite :

- Conseil Municipal d'installation du 3 juillet 2020 : « J'aurais besoin de chacun pour transformer cette ville. Je veux rassembler, je veux fédérer pour transformer. Je vous respecterai, je serai ouverte au dialogue. Notre programme s'est inscrit dans une volonté de travailler, de coconstruire et donc, chaque fois que nous serons en capacité de travailler ensemble pour aller sur une transition, j'aurai toujours la porte ouverte à toutes les discussions et propositions ».

- Conseil Municipal du 15 juillet 2020 : « Nous voulons transformer cette ville. J'ai besoin de vous tous : groupes minoritaires comme groupes majoritaires pour le réaliser, pour les Bisontines et pour les Bisontins ».

- Conseil Municipal du 14 septembre 2020 : « Donc, oui, nous devons transformer notre société et nous le ferons tous ensemble. Je vous invite à y travailler avec nous ».

- Conseil Municipal du 9 octobre 2020 : « Le règlement intérieur a été partagé et travaillé en bonne intelligence avec l'ensemble des présidents de groupes politiques ; je les en remercie. Il constituera un cadre pour la bonne tenue de nos débats, pour permettre à l'exécutif d'exposer sa politique aux groupes, au sein de cette majorité, comme les minorités, de questionner et d'interroger notre action ».

Madame la Maire, que de très belles intentions de coconstruction, d'écoute, d'ouverture de faire autrement. Sauf que force est de constater que vous ne faites pas vivre vos intentions de pratique réelle. Après trois années de votre gouvernance, ce serait plutôt l'inverse. Nous avons aujourd'hui un règlement intérieur qui a supprimé les propos liminaires, qui constituaient un espace d'expression libre pour les groupes. Les propositions des oppositions ne sont quasiment jamais prises en compte. Les questions posées restent, la plupart du temps, sans réponse, et pourtant, dans l'article 15 « Débat ordinaire », il est bien indiqué : « Si une question posée en lien avec la délibération étudiée ne donne pas lieu à une réponse lors du débat, une réponse est apportée par la Maire, l'adjoint délégué ou le conseiller municipal délégué compétent sous quinze jours ». Dans l'écrasante majorité des cas, on attend encore.

Nous avons appartenu, Madame la Maire, ensemble, à la majorité municipale précédente. Je crois pouvoir dire que, lorsque le Maire de Besançon s'appelait Jean-Louis FOUSSERET, la parole circulait beaucoup mieux au sein de cette assemblée représentative. Et pour ce qui est de la démocratie participative, il n'y avait pas cette tendance de la majorité actuelle, principalement votre tendance, de n'échanger avant tout qu'avec celles et ceux parmi les citoyennes et les citoyens qui partagent la totalité de vos convictions.

Plus largement, par un hasard du calendrier – mais le hasard existe-t-il en ce domaine ? – un de vos « posts » sur les réseaux sociaux, relayé par Anthony POULIN, votre bras droit, ou gauche selon, annonce, pas plus tard qu'hier, que le parti auquel vous appartenez « Europe Écologie - Les Verts » a, je cite : « décidé de se joindre au collectif "Les Soulèvements de la Terre" pour initier un recours devant le Conseil d'État contre la décision de dissolution », ce qui revient à justifier les actions de sabotage d'infrastructures contre lesquelles par exemple...

Mme LA MAIRE : Pardon, mais quel rapport avec l'amendement ?

Mme ROCHDI : J'y arrive, ne vous inquiétez pas.

Mme LA MAIRE : S'il vous plaît, est-ce que vous allez être respectueuse...

Mme ROCHDI : Tout à fait, je suis totalement respectueuse, Madame.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout, vous êtes en train d'aller sur un autre dossier et je vous invite à revenir sur la question que vous êtes en train de traiter, c'est-à-dire le rapport sur le règlement intérieur. Je ne vois rien avec ce que vous êtes en train de discuter.

Mme ROCHDI : Si vous me laissez finir, vous allez comprendre, Madame.

Mme LA MAIRE : Non, Madame ROCHDI, j'espère que vous allez être très respectueuse...

Mme ROCHDI : Je le suis.

Mme LA MAIRE : ... du règlement intérieur. Et donc le règlement intérieur vous invite à discuter du dossier dont il est question, donc je vous demande de revenir sur le sujet.

Mme ROCHDI : Je traite le sujet, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Non, vous n'êtes pas sur le sujet.

Mme ROCHDI : Je finis mon intervention.

Mme LA MAIRE : Non, sinon je vous coupe la parole si cela n'a rien à voir avec le règlement intérieur. On est bien d'accord ?

Mme ROCHDI : Alors Madame la Maire, face à ce qu'il faut bien appeler une tentative de bâillonner le débat démocratique dans cette enceinte, face à la radicalisation de votre action politique, je veux, aujourd'hui, exprimer les interrogations de nombre de Bisontines et de Bisontins, inquiets de constater la personnalisation grandissante de votre gouvernance et l'approbation de modes d'action ultra-violents. Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues, de votre attention.

Mme LA MAIRE : Est-ce que vous maintenez que je serais dans l'action ultra-violente ? Parce que là, on n'est pas loin de la diffamation.

Mme ROCHDI : L'approbation des actions ultra-violentes.

Mme LA MAIRE : L'approbation de quoi ? Est-ce que vous allez aller au tribunal ? Je vous invite à m'amener au tribunal, si je dois être prise en considération comme étant activiste et d'action violente, d'accord ? Mais allez jusqu'au bout de ce que vous êtes en train de dire et d'affirmer. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Bon, on va essayer d'apaiser un petit peu ce débat et je vais m'y coller aujourd'hui. *(Rires de l'assemblée)* Vous voyez, comme quoi, je vais amener un peu d'humour dans ce Conseil Municipal, cela va faire un peu de bien.

Simplement, sur ce règlement intérieur, je crois qu'aujourd'hui vous nous leurrez. Vous nous leurrez dans la concertation parce que, lors du Conseil Municipal du 23 février dernier, effectivement on avait soumis ce vide juridique qui existait, avec cet article 15 du fait que vous ayez arbitrairement supprimé ces propos liminaires pour nous empêcher de nous exprimer. Je vous le dis, je vais vous rassurer, je ne vais pas me battre pour les propos liminaires, parce que, aujourd'hui, il y a bien plus important sur le territoire bisontin que des propos liminaires d'un Conseil Municipal. Mais j'ai quand même regardé un petit peu et je partageais votre avis sur la longueur des propos liminaires : une heure et demie à peu près. Quand j'avais fait dix minutes et quand Monsieur CROIZIER avait fait sept ou huit minutes, tout le reste du temps, c'étaient des éléments de votre groupe qui parlaient. Des éléments de votre groupe. C'est-à-dire que sur une heure et demie de propos liminaires, à peine 20 % étaient tenus par les deux groupes d'opposition et 80 % du temps était passé par vos différents présidents de groupe au sein de votre majorité.

Donc, moi, j'estime, aujourd'hui, Madame le Maire, que vous, qui représentez une majorité, vous vous exprimez au nom de votre majorité et comme vous vous entendez tous bien, il n'y avait pas forcément besoin derrière que les autres présidents de groupe s'expriment, donc cela pouvait tout à fait se tenir. Et c'était cela aussi que l'on voulait vous proposer dans le cadre des réunions de travail qui se sont tenues dernièrement – si l'on peut appeler cela « réunions de travail ». Pourquoi ? Parce que vous avez dit tout à l'heure qu'avec Monsieur CROIZIER, nous les avons boycottées. Je vous donne simplement la définition du mot « boycott » : c'est « cesser toute relation avec quelqu'un » mais on n'a pas boycotté puisque nous étions présents. La seule différence, c'est quand vous avez, Madame le Maire, et que vous répétez à l'envi, à chaque Conseil Municipal, je prends vos phrases et vos propos : « Ici, c'est moi qui décide ». Et vous nous le répétez au moins 25 millions de fois à chaque Conseil Municipal. Eh bien, quand il y a la personne qui décide, on a envie de travailler avec la personne qui décide. Donc sur le règlement intérieur, il était tout à fait légitime que vous soyez présente au moins à l'une des réunions. Vous n'étiez pas présente à la première réunion du 25 avril – Madame LAMBERT, elle, y était pour notre groupe. Moi, j'étais présent à celle du 26 mai. D'ailleurs, avant la réunion du 26 mai, je vous avais dit en plein Conseil Municipal : « Madame le Maire, j'espère que vous serez présente à cette réunion-

là ». Quand j'y suis arrivé, Madame la directrice de Cabinet m'a dit que ce n'était pas inscrit à votre agenda, donc il n'y avait pas non plus de raison que ce soit inscrit au mien, si vous n'étiez pas présente à cette réunion, parce que nous, on discute avec Madame le Maire sur le règlement intérieur. Puisque c'est vous qui décidez des choses, donc on discute avec la personne qui décide. Et puis si je fais un parallèle avec d'autres collectivités, les présidentes ou présidents d'exécutif sont autour de la table quand les présidents de groupe sont là, notamment pour parler du règlement intérieur. Donc nous avons pas mal d'éléments à porter à votre connaissance à ce moment-là. Et puis, quand on arrive à l'article 5 – je ne vous cache pas qu'il m'a fait sourire, celui-là – quand il est dit que : « le Maire se réserve le droit de ne pas répondre aux questions, si celles-ci ont déjà été posées ». Objectivement, avez-vous déjà répondu à des questions depuis trois ans ? Je vous pose vraiment la question. Parce que, aujourd'hui, que ce soit par écrit, à l'oral au Conseil Municipal, mais pas forcément nous, élus du groupe « Besançon Maintenant » mais l'ensemble des Bisontins, quand ils vous écrivent, quand ils vous interrogent, ils n'ont pas de réponse. Donc moi, j'aurais voulu aussi que ce soit inscrit, en noir sur blanc, au sein de ce règlement intérieur que, de fait, nous attendons des réponses à nos questions. Les Bisontins ont le droit, bien sûr, d'avoir des réponses. Et je peux encore vous apporter un petit temps de réponse parce que vous pouvez très bien ne pas avoir la réponse tout de suite, c'est légitime. Parfois, on ne connaît pas tout, on a besoin aussi de solliciter les services techniques pour nous apporter des réponses à ces questions-là, mais au moins les avoir a posteriori du Conseil Municipal. Aujourd'hui, ce n'est même pas le cas, donc vous vous douterez bien que l'on ne votera pas ce règlement intérieur qui est, en fin de compte, *votre* règlement intérieur par rapport à ce qui vous arrange, comme cela vous arrange, pour pouvoir mener les débats comme vous le souhaitez, et surtout empêcher les groupes d'opposition, et le nôtre notamment, de pouvoir s'exprimer librement, ici, dans cette enceinte démocratique.

Mme LA MAIRE : Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je vais compléter les propos de Madame ROCHDI et de Monsieur FAGAUT. Réviser notre règlement intérieur, ce n'est pas un acte anodin. Et je vais partager une de vos phrases de tout à l'heure en introduction. C'est que cette révision, quelque part, elle aurait dû être le fruit d'un travail collectif et d'un consensus entre Madame la Maire et les présidents des groupes d'élus. Je vais remettre un peu de factuel dans vos propos. Une première réunion s'est tenue le 25 avril ; réunion au cours de laquelle j'ai présenté les douze propositions que le groupe « Ensemble Bisontins ! » avaient préparées. Cette réunion a donné lieu, à peu de chose près, à un travail collectif. À peu de chose près, car *vous* n'étiez pas présente, Madame la Maire. Le 26 mai, deuxième réunion à laquelle *je* me suis rendu et au cours de laquelle nous aurions pu bâtir des compromis. Vous étiez une nouvelle fois absente. Dans toutes les communes de France, qui préside les conférences des présidents ? C'est le Maire, tout simplement parce qu'il est le garant de l'expression démocratique et de la bonne tenue des débats. Alors permettez-moi de trouver particulièrement déplacés, non seulement vos propos introductifs, mais votre mail du 13 mai dans lequel vous écrivez que nous aurions refusé le dialogue. Soyons factuels, qui a refusé le dialogue par son absence ? C'est vous, Madame VIGNOT. Chacun en tirera ses propres conclusions. On ne vous demande pas de partager toutes nos idées. Nous vous demandons simplement, un, de les respecter, et deux, de *nous* respecter. Et je note avec regret que bon nombre de nos demandes n'ont pas été retenues, même si j'entends que tout ne peut pas être retenu, alors qu'elles n'avaient que pour but de renforcer l'action et l'expression démocratique des élus du Conseil Municipal.

Alors que dire de ce nouveau règlement – Monsieur FAGAUT l'a très bien dit –, de *votre* nouveau règlement, dont le but est finalement d'entériner votre décision arbitraire et brutale de supprimer les propos liminaires, qui sont des moments importants d'expression démocratique ou encore de réduire la capacité d'amendement des élus ? Alors vouloir empêcher l'expression démocratique et le débat d'idées n'est certainement pas la bonne méthode pour que nous puissions travailler ensemble pour les Bisontines et pour les Bisontins. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Pour des personnes bâillonnées, c'est assez flagrant.

Juste, j'ai deux éléments. Nous n'étions pas dans le format de conférence de présidents de groupe, nous étions dans un travail de rencontre avec l'ensemble des présidents de groupe parce que, figurez-vous que je suis, ici, dans cette municipalité, avec des groupes politiques et que les présidents des groupes politiques sont tous respectables – les vôtres et les nôtres. Et que ce débat de règlement intérieur, il doit se discuter entre ces différents groupes politiques, parce que c'est bien cette expression démocratique dont il était question.

Donc voilà. Ensuite, je dois quand même le dire, il y a une erreur de compréhension. Quand je dis qu'ici, c'est moi qui décide, c'est parce que je parle de la décision que je prends, ici, d'organisation, de gestion et de garantie du bon fonctionnement de l'assemblée. De l'assemblée, on est bien d'accord. Sinon, il est bien évident que, si je décidais de tout, toute seule, comme je veux, je pense qu'il y aurait bien des choses qui vous surprendraient.

Bien, je vous propose de soumettre au vote l'ensemble de ce règlement intérieur.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Quatorze, donc. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes pour ce dossier ?

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions de modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, tel qu'annexé au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 14

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 4 - Comptes de Gestion 2022 de M. le Chef du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon

Mme LA MAIRE : Maintenant, il est question du Compte de Gestion 2022 qui, évidemment, va nous permettre d'envisager les opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2022 et qui permet que ces mêmes budgets, cette stricte concordance des résultats... Je tiens quand même juste à souligner que nous avons bien entendu qu'il y aurait effectivement des assises pour les prochaines années (des assises des finances publiques) et que les annonces qui ont été faites par Bruno LE MAIRE, nous les attendons avec beaucoup d'attention dans leur approche et dans leur démarche. Mais ce que j'ai entendu, puisque je suis au Bureau de France Urbaine, c'est qu'il est important de rappeler que la capacité d'autofinancement des collectivités ne doit en aucun cas suppléer au déséquilibre du budget de l'État, mais être au service de l'accélération des financements locaux, concourant à la transition écologique. Pour répondre aux différents défis économiques, écologiques, sociaux et démocratiques, il est urgent de confier aux élus *locaux* des moyens qui soient à la hauteur de la responsabilité qui leur confère le suffrage universel. Si je redis cela, c'est justement parce que, quand on parle du Compte de Gestion, on parle de la dynamique des collectivités, de leur façon de réaliser le travail et qu'il est important de rappeler qu'il est nécessaire que nous soyons encore en capacité de le faire.

Anthony POULIN, tu veux donner quelques éléments sur le Compte Administratif ?

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : On est bien d'accord que l'on est sur le Compte de Gestion ?

Mme LA MAIRE : On est sur le Compte de Gestion.

M. FAGAUT : J'aurais trois questions à vous poser.

Il est regrettable, que l'on n'ait pas aujourd'hui l'analyse des comptes par le comptable public. Cela aurait été intéressant que l'on puisse les avoir. C'était une remarque en tout cas pour les années suivantes de pouvoir aussi nous les mettre à disposition.

Et puis, moi, j'aurais souhaité disposer du taux de recouvrement des titres de recettes, parce qu'on ne les voit pas non plus apparaître, ce qui nous aurait permis de connaître vraiment le volume des titres émis et surtout non recouverts. Cela aurait été intéressant de pouvoir l'avoir.

Ni également, et cela, ce serait bien que vous puissiez le mettre l'année prochaine et éventuellement nous le donner a posteriori, c'est-à-dire les délais de règlement de nos dépenses, parce que parfois, on voit comment nos collectivités sont positionnées dans ces délais de règlement, donc j'aimerais bien pouvoir en disposer.

Et puis je ne sais pas si vous allez pouvoir me le donner aujourd'hui, mais ce serait intéressant et tous les Bisontins aussi l'attendent. J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé. Donc sauf à ce que j'aie mal regardé, mais je ne connais pas aujourd'hui le niveau de trésorerie de la collectivité au 31 décembre 2022. Je ne l'ai pas vu, j'ai cherché en long, en large et en travers au sein de ce Compte de Gestion et en analysant tout le document, mais je ne l'ai pas trouvé.

Donc voilà, merci de m'apporter des éléments de réponse sur ces quatre questions posées.

Mme LA MAIRE : *(En s'adressant à M. POULIN)* Tu veux donner un élément de réponse ? Vas-y, je te donne la parole.

M. POULIN : Alors, oui, plusieurs... Excusez-moi, bonsoir à toutes et tous. Plusieurs éléments de réponse. Tout d'abord, on est bien sur le Compte de Gestion qui est présenté tous les ans, depuis des années, sous la même forme, à savoir qu'il vient acter la stricte conformité du débat que l'on va avoir sur le Compte Administratif.

Sur le recouvrement : 99 % de recouvrement. Voilà l'élément que je pouvais vous donner. Et sur les éléments que vous évoquez également, on aura l'occasion d'en parler au moment du Compte Administratif qui va commencer dès maintenant.

Juste, je peux en profiter pour vous indiquer que le rôle du Compte Administratif – parce que cela me semble important – n'est pas pour le comptable public d'émettre un avis sur la gestion des comptes, cela est le rôle de la Cour régionale des Comptes. Nous avons plusieurs contrôles qui sont en cours. Comme à chaque fois, les éléments seront présentés devant le Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : Mais pour autant, on peut très bien solliciter le comptable pour apporter les éléments que vous proposez, mais cela n'a rien à voir avec ce rapport.

Donc je propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2022 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes (Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots),
- constate, pour ces mêmes budgets, la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Chef du Service de Gestion Comptable et les comptes administratifs de la collectivité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°5 - Compte Administratif 2022

Mme LA MAIRE : Je vous propose maintenant la présentation du Compte Administratif.

M. POULIN : Merci Madame la Maire. 540 000 € : c'est ce que dépense la Ville de Besançon chaque jour, un demi-million d'euros injecté chaque jour dans l'économie grâce aux actions entreprises par notre municipalité. Sur les 197 M€ de dépenses réalisées en 2022, 73 % sont sur le fonctionnement et 27 % en investissement.

À travers la rémunération de nos agents, la qualité de nos services publics, les marchés publics que nous signons et les équipements que nous réalisons, nous pouvons prendre conscience de la mesure du levier que représente notre collectivité pour le territoire. Un levier de transformation que nous activons pleinement. L'année 2022 marque ainsi très clairement la maturité de l'avancement de notre programme municipal. Les crises successives de ces dernières années et l'accélération de la crise climatique ont mis en exergue la nécessité d'une action de fond pour la Ville, tout en innovant et en lançant de nouveaux projets et de nouvelles actions, dans un cadre permanent de concertation citoyenne et de confiance. Cet équilibre entre réactivité et durabilité se lit également au niveau financier. Bâtir la ville du vivant, qui protège, qui s'adapte, qui adapte, c'est l'engagement que nous avons pris devant les Bisontines et les Bisontins ; nous le tenons, ce Compte Administratif le prouve. Sur le seul budget principal, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 4,2 %. Nous l'assumons pleinement, car cela témoigne de notre attachement au service public municipal. Un service public de qualité, de proximité et un grand savoir-faire de nos agents. Accompagner les habitantes et les habitants, et en particulier les plus vulnérables, c'est l'engagement que nous avons pris devant les Bisontines et les Bisontins ; nous le tenons, ce Compte Administratif le prouve. Nous avons réalisé, parallèlement, près de 39 M€ d'investissement en 2022 et passé des engagements, c'est-à-dire des commandes et des marchés auprès des entreprises et fournisseurs pour 70 M€ en 2022. Augmenter les investissements pour amplifier la transition écologique et sociale, c'est l'engagement que nous avons pris devant les Bisontines et les Bisontins ; nous le tenons, ce Compte Administratif le prouve.

Plus précisément et si nous nous attardons sur les réalisations concrètes, en 2022, nous pouvons citer la poursuite du grand plan de rénovation des écoles et des crèches pour près de 7 M€, la rénovation énergétique des établissements Bouilloche, Kergomard et Kennedy ; c'est fait. La végétalisation de la cour d'école Pierre et Marie Curie, de la cour de l'école Dürer et du square de l'Amitié, c'est fait. La préparation et la réalisation de la démarche de démocratie participative autour du projet de transformation végétale de la place de la Révolution, c'est lancé, c'est en cours. L'amélioration des conditions d'accueil dans les cantines et dans le périscolaire, avec 500 000 € supplémentaires d'inscrits, c'est fait.

La rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation (1,6 M€) et la poursuite de la restauration du patrimoine Vauban, c'est fait. L'accroissement du soutien de la Ville au CCAS (9,9 M€, en hausse de près de 150 000 €) et la hausse de 400 000 €, soit près de 5 % des soutiens au monde associatif, c'est fait et cela bénéficie à plus de 380 associations.

Soutenir l'organisation de grands événements culturels et sportifs, tels que les Assises de la Culture ou les deux manches de la Coupe de France de BMX, c'est fait.

Sur les quartiers prioritaires, la programmation du futur Pôle sportif de Planoise sur le site de Diderot, mais également le lancement du programme de renouvellement urbain et l'impressionnante transformation du site de la Grette, c'est engagé.

La reconversion du site Saint-Jacques avec la décision de la Ville de porter un nouveau projet urbain de qualité et d'envergure, en lien avec la SPL Territoire 25 et les premiers aménagements préparatoires, c'est engagé.

Le budget participatif, à hauteur de 250 000 €, c'est fait. Je pourrais prolonger la liste, mais vous comprenez, à travers ces exemples, que nous sommes pleinement en action. Au niveau financier, malgré de nouvelles dépenses, même partielles avec un impact beaucoup plus fort en 2023, notamment la hausse des tarifs énergétiques et les décisions nationales en matière de ressources humaines, nous maintenons notre capacité financière, notamment en investissement. Notre épargne brute est plus élevée que les villes comparables. Notre dette reste faible, elle est totalement sécurisée, maîtrisée, en plus d'être écologiquement et socialement responsable.

Au niveau des recettes, nous retrouvons une année quasi-normale, après deux années fortement pénalisées par la crise sanitaire.

Bref, la situation financière de notre Ville est robuste. Assurer la bonne santé des finances, maintenir un niveau d'investissement élevé malgré les décisions sans concertation de l'État, tout en maintenant les taux d'imposition communaux, c'était l'engagement que nous avons pris devant les Bisontines et les Bisontins ; nous le tenons, ce Compte Administratif le prouve.

Avant de conclure, je voulais insister sur un point d'explication des mécanismes budgétaires pour ne laisser s'installer aucune fausse idée. Je reviens sur le taux d'engagement de nos dépenses. En 2022, nous avons bien engagé 70 M€ de commandes auprès des entreprises. Quand nous passons une commande auprès d'une entreprise, nous devons évidemment et obligatoirement réserver les crédits et, bien entendu, les prévoir au budget, pour être capable de les payer le moment venu. C'est à cela que correspond un engagement budgétaire. Dès lors, l'ensemble de ces commandes et marchés va se traduire par de la réalisation, c'est-à-dire du paiement après travaux, c'est-à-dire des actions concrètes. C'est d'autant plus logique que c'est le cycle normal de l'investissement qui ne s'arrête pas au 31 décembre de l'année, il y a forcément un décalage entre le moment où l'on commande et le moment où l'on paie les entreprises après réalisation. C'est comme lorsque vous faites des travaux de rénovation chez vous : il y a le moment où vous signez le devis, sur la base de ce que vous avez commandé, et où vous engagez un premier paiement, puis, au fur et à mesure que les artisans réalisent les travaux, vous les payez progressivement. Mais c'est seulement à la fin des travaux, une fois votre commande globale livrée, que vous finalisez le paiement, que vous soldez le paiement après avoir vérifié que l'ensemble des travaux correspondait à la commande passée. C'est pareil pour la collectivité, c'est pareil pour la Ville de Besançon : on finit de payer après la réalisation totale des travaux. Ainsi, lorsque les travaux de l'école Bouilloche sont livrés, l'ensemble des paiements n'est pas encore clôturé et le paiement s'échelonne encore sur plus d'un an.

On retrouve d'ailleurs ces ordres de grandeur de réalisation et d'engagement dans beaucoup de communes comparables ; l'inverse serait surprenant et, qui plus est, contraire à nos obligations comptables. Je terminerai sur ce chiffre : nous avons un taux d'engagement de nos dépenses d'équipement de près de 98 % de nos prévisions. Ce sont ces engagements qui attestent effectivement de la mobilisation de la Ville, mais également de l'impact du dynamisme de sa politique d'investissement. Rappelons que plus de 75 % des marchés ont été attribués en 2022 à des entreprises régionales. C'est une constante sur ce mandat : dynamiser l'économie locale par la commande publique ; c'est fait également.

Le Compte Administratif 2022 témoigne donc de la fiabilité et de la soutenabilité de nos engagements, tout autant que de la résilience de la Ville malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes. Nous restons moteurs de la transformation de Besançon et de la cohésion au service des Bisontines et des Bisontins.

Mme LA MAIRE : Alors, au moment du débat, je vous propose de donner la présidence du coup à Abdel GHEZALI. Ce sera au moment du vote, donc le débat peut avoir lieu, je continue à décider et ensuite à proposer de m'extraire de la salle pour que vous puissiez ensuite décider chacun dans votre rôle. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Je n'aurai pas le même enthousiasme que Monsieur POULIN, vous vous en doutez, même si je peux partager certains éléments d'analyse du document sur le Compte Administratif qui a été présenté et évoqué.

C'est vrai qu'en 2022, on a été fortement touché et impacté par cette inflation, qui a été très forte pour l'ensemble, des collectivités, et sur les dépenses énergétiques qui ont largement pesé sur les budgets des collectivités.

On peut aussi parler du point d'indice qui est venu impacter, bien sûr, notre budget. Et je peux regretter que le Gouvernement n'ait pas pris en compte notamment l'inflation dans les dotations qui étaient adressées aux collectivités. Il aurait dû, à mon sens, s'appuyer sur ces éléments-là.

Mais par contre, ce qui va nous différencier, Madame le Maire, c'est un petit peu l'utilisation de ces marges de manœuvre que vous avez évoquées tout à l'heure.

Quand vous parlez de la rénovation des établissements scolaires, vous l'avez citée avec les crèches, évidemment que nous y sommes favorables et que nous appuyons cette demande. Par contre, c'est clairement établi, vous aviez annoncé et fléchi 10 M€ par an de réhabilitation pour les établissements scolaires et crèches sur la durée du mandat. Aujourd'hui, Compte Administratif 2022 : ce sont 6,8 M€ ou 6,5 M€ qui ont été réalisés en 2022. Donc on retrouve bien, en conséquence, ce que j'évoquais sur une plus petite échelle : vos taux de réalisation, aujourd'hui, qui s'avoisinent aux alentours de 65 % et avec 35 % aujourd'hui de taux de réalisation qui ne se font pas. Je vais même anticiper sur le rapport 4 derrière, puisque sur les affectations de résultat, on parle quand même de 31,2 M€ de reports de dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées en 2022 et qui sont reportées sur les années suivantes, donc cela vient bien confirmer ce que j'avais déjà pu évoquer par le passé.

Après, vous dites, dans ce rapport, installer durablement « la présence humaine en matière de sécurité publique ». Alors, oui, nos policiers municipaux font le maximum, mais je suis désolé, il va falloir que vous développiez un petit peu plus le « installer la présence humaine dans les quartiers » parce que l'on a le sentiment, aujourd'hui, qu'au regard en tout cas du projet de service qui a été développé dernièrement et qui n'a pas les avis favorables ni les faveurs de l'ensemble des policiers municipaux. Aujourd'hui, on ne voit pas en quoi vous développez cette présence humaine dans l'ensemble des quartiers et j'en veux pour preuve encore avec cet abandon de la brigade de VTT. Donc aujourd'hui, je pense que les Bisontins ne sont pas dupes sur ce sujet-là. La preuve en est, c'est que l'on a du mal de recruter et que nos policiers municipaux quittent notre collectivité, donc on ne peut pas partager ces éléments-là. Et puis, Monsieur CYPRIANI, je ne sais pas si ce sont vraiment vos propos qui ont été relayés dans la presse ; ils m'ont un petit peu heurté quand vous parlez : « On n'est pas au Mercato, ce sont les mieux payés ». Cela m'a un petit peu choqué que l'on puisse parler comme cela à l'attention des agents de la collectivité. Je ne sais pas si ce sont vraiment les propos que vous avez pu tenir, mais en tout cas, moi, c'est ce que j'ai pu lire dans la presse.

Ensuite, Monsieur POULIN, vous faites référence au domaine social. Domaine social où, vous dites : « On privilégie le CCAS ». 9,9 M€, c'est une augmentation de 1,5 %, 150 000 € de plus, mais on ne sait toujours pas, aujourd'hui, ce que vous faites vis-à-vis du CCAS. On l'avait évoqué, j'avais porté le sujet sur la table, ici, avec les grandes difficultés financières de cette structure qui est incontournable à notre territoire. On aimerait avoir un petit peu votre plan d'action sur ce retour à l'équilibre pour les années à venir, parce que cela commence à devenir très, très, très urgent concernant le CCAS et notamment pour toute la politique publique au niveau social qui peut être menée en ce qui la concerne.

Et puis un dernier point, et j'en aurai fini avec mon analyse du Compte Administratif, c'est en ce qui concerne la dynamisation du centre-ville. Notamment on a pu voir dernièrement des commerçants s'offusquer un petit peu du manque... Je vous attribue trois secondes alors.

(Brève interruption)

C'est bon, je peux reprendre ?

Mme LA MAIRE : Parfait.

M. FAGAUT : Merci. Donc je disais : le fait de redynamiser le centre-ville, je pense que c'est une action sur laquelle aujourd'hui vous n'êtes pas pleinement engagés. On a pu voir des commerçants se mobiliser dernièrement, que ce soit en matière, bien sûr, de stationnement, en matière d'attractivité du centre-ville parce que, aujourd'hui, on se doit d'apporter les outils nécessaires pour que les commerçants puissent commercer. Après, chacun son job. Les commerçants vont pouvoir commercer parce que c'est vraiment leur appétence et leur compétence donc nous, on demande, aujourd'hui, solennellement, à ce qu'il y ait un Plan Marshall sur le centre-ville qui puisse être positionné, que ce soit en matière d'attractivité, en matière d'animation du centre-ville. On avait fait déjà des propositions, ici, au sein du Conseil Municipal pour pouvoir le faire, que des crédits majeurs soient alloués pour pouvoir faire revenir en tout cas les habitants de Besançon, parce qu'il ne faut pas croire, mais il y a des habitants qui sont sur des quartiers périphériques qui ne viennent plus sur le centre-ville, et encore moins des habitants de Grand Besançon Métropole. On souhaiterait donc vraiment, aujourd'hui, que nous puissions avoir des actions fortes en matière de stationnement, d'accès, d'animation et de faire vivre en tout cas le centre-ville qui, aujourd'hui, est vraiment un moteur essentiel à l'attractivité, à la plus-value et à la richesse créée sur notre territoire.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Alors je n'ai pas été vraiment convaincu non plus par les propos et la vigueur dans le vocabulaire de Monsieur POULIN. Je n'ai pas tout à fait lu les mêmes chiffres visiblement.

Ce Compte Administratif confirme parfaitement mes observations exprimées lors du débat budgétaire du 6 avril dernier. En matière d'investissement, fer de lance de votre politique, la réalité est effectivement très éloignée des discours. Page 26 : « Dépenses d'équipement, prévisions : 60,6 M€. Montant réalisé : 30,7 M€ », soit un taux de réalisation d'à peine plus de 50 %. Alors que veut dire ce taux ? Il veut dire que votre majorité municipale ne réalise que la moitié de ce qu'elle annonce, c'est le résultat d'une incapacité à faire qui décrit finalement assez bien les trois premières années de votre mandat. Alors il y a de quoi s'étonner des discours dithyrambiques et du prétendu rythme effréné d'investissements sans cesse rabâché ; lire page 2 du rapport. Le Compte Administratif témoigne nettement de cet élan avec un investissement encore renforcé mais de quel élan parlez-vous quand vous investissez, en 2022, 19 % de moins qu'en 2019, sous le mandat de Jean-Louis FOUSSERET ? Ces données sont factuelles et vérifiables par tous.

Nous avons là une affirmation mensongère. Depuis trois ans, vous annoncez, mais en réalité, vous ne faites pas.

Mme LA MAIRE : Pardon Monsieur CROIZIER mais quand on emploie le terme de « mensonge », est-ce que vous pouvez, s'il vous plaît, réaffirmer la...

M. CROIZIER : Cela veut dire qu'elles ne correspondent pas à la réalité, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Non mais le mensonge est un terme...

M. CROIZIER : Madame VIGNOT, dans le règlement intérieur, il est mentionné de ne pas couper les élus, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Je suis là pour rappeler qu'il y a des termes qui sont nécessaires d'étayer, sinon, on frôle l'irrespect. Et donc c'est un peu comme dans la culpabilité, les gens coupables. Avant de pouvoir accuser qui que ce soit, j'aimerais que l'on soit dans une logique qui soit de donner vos arguments que l'on écoute, que l'on débâte...

M. CROIZIER : Merci.

Mme LA MAIRE : ... Mais s'il vous plaît, « mensonges », cela a du sens.

M. CROIZIER : Alors l'avantage, quand on ne réalise que 50 % de ce qui est prévu, c'est que l'on peut reporter l'année suivante les 50 % non effectués et annoncer de nouvelles prévisions d'investissement record. Mais la réalité est tout autre : fin 2020, 23,2 M€ d'investissements non réalisés ; fin 2021, 26,8 M€ de non réalisés ; fin 2022, record absolu, 31,2 M€ de restes à réaliser reportés. En trois ans, depuis que les écologistes sont à la tête de Besançon, les dépenses d'investissement reportées ont bondi de 34 %, c'est colossal. Cet immobilisme se retrouve légitimement dans les recettes de subventions

d'investissement. Les recettes de subventions d'investissement, ce sont les subventions que nous recevons pour les projets d'investissement réalisés. En recettes, la Ville de Besançon a reçu 5,3 M€ de subventions d'investissement en 2022, c'est 1 M€ de moins qu'en 2021, c'est 3 M€ de moins qu'en 2019. Effectivement, comment recevoir des subventions pour des projets qui n'existent pas ? Alors je tiens à vous alerter : à force de gonfler ainsi artificiellement les annonces d'investissement, se posera inévitablement la question de la sincérité de vos budgets et de votre bilan politique. En conclusion, le message renvoyé par le Compte Administratif 2022 est très sévère, en plus d'une politique clivante et très idéologique – j'y reviendrai dans une seconde intervention. Nous avons factuellement la démonstration de trois années d'inaction, de trois années d'immobilisme et de votre incapacité à faire les investissements pourtant annoncés à grand renfort de communication. Merci.

Mme LA MAIRE : Oui, Claudine CAULET, tu prends un micro.

Mme CAULET : « Projets qui n'existent pas », je ne partage pas du tout ni « incapacité à faire » ni « immobilisme ». Kergomard, Ferry, Bouilloche, Kennedy, c'est fait. Bert, Vieilles Perrières, Jean Macé, c'est parti. Brossolette, Dürer, c'est fait. Curie, c'est fait. Granvelle, cela doit repartir. Viotte, Butte, Boichard, c'est prêt aussi. Il reste à figoler Condorcet et Champagne, et cela va partir aussi. Voilà, c'était juste cela. Donc « incapacité à faire » et cette liste-là, je trouve que c'est un peu antinomique. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je ne reviendrais pas sur combien d'écoles dans le dernier mandat et les trois derniers mandats d'ailleurs.
Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Très rapidement peut-être, sur deux éléments que vous avez abordés, Monsieur FAGAUT : sur le CCAS et la politique du centre-ville.

Sur le CCAS, on peut le voir au niveau national, on a un contexte qui fait que l'on a les ressources humaines avec le taux qui a été augmenté, donc les ressources humaines qui ont augmenté. On s'en félicite, néanmoins, c'est une hausse au niveau national et cela a un impact directement sur nous, la collectivité, avec des tarifs plafonnés. Évidemment, il y a le coût de l'inflation que vous connaissez bien et donc, avec ces différents éléments, avec des services qui ont perdu des adhérents, on se retrouve dans une situation très compliquée pour le CCAS. Pas loin de nous, à Montbéliard, ils sont dans une situation compliquée et c'est au niveau national que la Ville de Montbéliard a fermé des services, au regard de ces éléments.

Toutefois, cela a été rappelé par Anthony POULIN, on a augmenté la subvention au CCAS. On voit bien qu'avec l'inflation, qu'avec les ressources humaines qui ont été augmentées, on se retrouve en situation compliquée.

Concernant le centre-ville, je vais être assez rapide. Vous, vous dites : « Il faut un Plan Marshall pour le centre-ville ». Évidemment qu'il y a des difficultés chez les commerçants, comme dans d'autres domaines. Néanmoins, et cela a déjà été rappelé par Frédérique BAEHR, on a un taux de vacance qui est quand même bas. On continue à travailler. Frédérique BAEHR, Julie CHETTOUH continuent à travailler sur le commerce de centre-ville. Il y a de l'attractivité. On peut toujours dire que ce n'est pas assez, néanmoins on voit bien que, dans les périodes que l'on voit, les terrasses sont pleines, les restaurants travaillent bien, même s'il peut y avoir des difficultés. En tout cas, entre des commerces qui tournent et dire : « Il faut un Plan Marshall ». Cela a du sens quand on parle de Plan Marshall, c'est que cela ne va vraiment pas bien. Je pense que le travail se fait, la vacance est basse et les commerçants sont quand même contents de travailler avec la Ville et avec l'Office des Commerçants. Je pense qu'il y a un bon travail qui est fait entre l'Office, entre la Ville, entre les commerçants et je veux aussi saluer tout le travail qui est fait par les commerçants de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme BILLEREY : C'était juste pour compléter aussi par rapport aux propos de Claudine CAULET. Je pense que même au bout de notre mandat, on n'aura même pas assez d'argent pour faire tout ce qui est déjà engagé, donc effectivement il y a un décalage entre ce qui est réalisé et engagé. Je peux vous donner l'exemple de l'école Bouilloche : les travaux sont terminés mais il y a encore au moins deux ans avant de dire que c'est réalisé. Tant que les dernières factures ne sont pas arrivées, on ne peut pas dire que c'est réalisé, donc il y a un décalage. Quand on est arrivé, il y a forcément eu besoin d'un temps de programmation des travaux mais je peux vous assurer que, même là, il y a des écoles et des

crèches que l'on ne pourra pas faire à la hauteur de ces 60 M€. Donc ne vous inquiétez pas. De l'argent, on en voudrait même davantage.

Par contre, on a dû mobiliser, au début de notre mandat, les Directions du bâtiment, de l'éducation, tout le personnel. On a fait attention à ne pas les mettre en burn-out, tellement on pressurait pour que l'on avance sur un certain nombre de chantiers. Donc je voulais juste dire qu'en tout cas, en ce qui concerne le « Plan école », on ira. Et puis je pense que vous savez mieux que moi aussi qu'il y a une différence entre ce que l'on a réalisé et ce qui est vraiment finalisé.

Mme LA MAIRE : Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : Merci Madame la Maire. Je voudrais savoir d'où Monsieur FAGAUT tire ses informations parce que moi qui suis en lien régulièrement avec les commerçants, et ce n'est pas tout à fait le discours que j'entends. En plus, comme l'a dit Abdel GHEZALI, on les implique de plus en plus dans tout ce qui est « animations » ; je pense à « Livres dans la Boucle », à « Juin Jaune » dernièrement, « Angela », etc. Ils répondent toujours très favorablement et avec beaucoup d'enthousiasme. Les Samedis Piétons ont toujours autant de succès, voire de plus en plus. Donc, je souhaiterais savoir d'où viennent les informations. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Moi, je voudrais apporter quelques éléments très factuels. Pour revenir par exemple sur la police municipale, est-ce que quelqu'un ici trouve anormal que nous puissions passer de 4 h 45 de présence sur le terrain à 6 h 00 ? Est-ce que quelqu'un ici trouve anormal que l'on puisse passer de 5 h 35 en présence sur le territoire, sur la Ville, à 5 h 55 ? Est-ce que quelqu'un ici n'est pas d'accord avec l'augmentation d'environ 187 heures par semaine de la présence des policiers à proximité des habitants ?

Voilà, je tiens quand même à dire les choses. Le travail qui a été fait depuis deux ans consiste à renforcer la présence des policiers sur le terrain, à proximité, pour qu'ils aient encore plus le temps de rencontrer les personnes, les gens, d'être sur le terrain, de façon très opérationnelle.

Voilà, je tenais à donner ces éléments-là.

Deuxième élément : sur la question du CCAS, Monsieur FAGAUT, j'espère que nous pourrons ouvrir une discussion et un dialogue avec le Conseil départemental sur la tarification qui est appliquée aujourd'hui en matière de livraison par exemple des repas au niveau de notre prestation, puisque c'est la Ville qui s'en occupe et que l'inflation n'a pas du tout été enregistrée jusqu'à présent dans les tarifs qui sont proposés par le Conseil départemental, mais on en reparlera avec Christine, j'en suis sûre et on trouvera sans doute un accord pour être à la hauteur.

Ensuite, je le dis comme cela, je suis très heureuse. Très heureuse de voir que chaque événement culturel, social, sportif fait le plein. Il fait le plein, il fait la joie, il fait le bonheur, que ce soit au théâtre, que ce soit au cinéma, que ce soit dans nos événements à l'extérieur, à l'intérieur. Il fait le plein et d'ailleurs, je suis ravie qu'à chaque fois je vous vois en train de vous installer en photographie pour saluer et remercier le travail qui est fait par les agents, et montrer le dynamisme dans lequel on est, qui fait que les habitants sont présents. Je vous salue du fait de votre présence à tous ces événements pour constater combien ils sont nombreux, combien ils sont attendus, combien ils sont enviés – enviés par beaucoup de territoires.

Voilà, je tenais quand même à redire ces éléments-là parce que je ne crois pas avoir vu une seule action qui n'ait pas eu son public, qui n'ait pas eu même une progression de son public.

Voilà, je vous propose... Est-ce que vous voulez d'autres éléments, Monsieur FAGAUT ?

Christophe LIME.

M. LIME : Vous avez raison, il faudra un jour que l'on ait le débat sur le CCAS. Les CCAS en France sont en grande difficulté, il n'y a pas que celui de Besançon. Toutes les collectivités... Je crois que cela a été dit tout à l'heure par Abdel sur le CCAS de Montbéliard qui a fait un choix politique de fermer un certain nombre de services à la population. Nous n'avons pas fait ce choix-là, ou en tout cas une partie sur laquelle nous n'étions pas d'accord mais même si nous n'étions pas d'accord, on voit bien qu'il va falloir avoir des moyens supplémentaires ou, quand on parlait de Plan Marshall tout à l'heure, Monsieur FAGAUT, je pense que sur les CCAS il va peut-être falloir un certain nombre d'éléments financiers avec l'ensemble des partenaires. Les partenaires, c'est bien entendu en priorité le Conseil départemental, qui porte la structure sociale sur un certain nombre de choses et vous êtes fer de lance par rapport à ces éléments-là, donc il faut qu'il y ait une négociation, comme vient de le dire Madame la Maire, sur le fait d'avoir une évolution sur un certain nombre de tarifications. C'est un des éléments. Je pense que l'État doit intervenir pour ne pas laisser une partie de notre population en dehors d'un certain nombre d'aides, puisque l'on voit bien que, malgré la reprise économique, on a toute une

partie de la population qui, non seulement reste en très grande précarité mais une partie de notre population, y compris des salariés qui deviennent des salariés pauvres, qui ont besoin d'un certain nombre de structures sociales pour pouvoir être accompagnés. Donc je pense que oui, il faudra avoir un débat, mais un débat serein pour pouvoir trouver un certain nombre de moyens et, pour notre part, nous souhaitons que le CCAS de Besançon, qui a toujours été en avance sur sa politique sociale, reste en avance et nous n'accepterons aucun recul sur la politique sociale du CCAS de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Merci. D'autres interventions ?

Je propose donc à Anthony POULIN...

Alors juste, on est en train de regarder techniquement pour savoir si le micro peut être entendu à l'extérieur parce que pour l'instant, il ne l'est pas.

Monsieur FAGAUT, vous voulez intervenir ? Oui ? Je vous en prie.

M. FAGAUT : Oui, je voudrais intervenir un petit peu sur vos réponses, en tout cas, que vous avez essayé de nous apporter.

Pour répondre à Monsieur GHEZALI, évidemment qu'il y a d'autres CCAS qui sont certainement en difficulté sur le territoire national mais vous nous avez dit qu'il fallait parler de Besançon, donc on parle de Besançon et n'essayez pas de chercher à chaque fois des excuses par ailleurs. On parle de Besançon. Aujourd'hui, il y a une réalité sur le CCAS bisontin. Moi, ma question, elle était simple, c'était : « Quel est le plan de retour à l'équilibre que vous imaginez sur le CCAS ? ». Elle n'était pas plus compliquée que cela en tout cas.

Quand vous faites, Madame le Maire, référence à la collectivité départementale avec le CCAS, qui a délégation pour certaines missions mais pas toutes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le Département ne va pas venir combler en tout cas les défaillances du CCAS de Besançon. Néanmoins, sur le service d'aide et d'accompagnement à domicile, il y a des éléments qui vont être apportés par la collectivité départementale sur lesquels nous travaillons inévitablement, mais aujourd'hui, il ne faut pas non plus derrière... Parce que cela, c'est un petit peu votre façon de faire, c'est tout de suite remettre la faute sur les autres collectivités, sur l'État, etc. Non, aujourd'hui, on parle du CCAS bisontin qui a des difficultés très fortes. Vous fermez même des résidences autonomie, donc ce n'est pas la faute de la collectivité départementale aujourd'hui si vous fermez des résidences autonomie parce qu'il y a des déficits qui sont enregistrés autour de cela.

Après, pour Madame BILLEREY, qui évoquait la partie financière : je suis ravi de vous avoir écoutée parce que, vous allez dans notre sens en nous disant que tout ce que l'on a affiché, on ne va pas pouvoir le faire. C'est ce que vous avez clairement évoqué dans vos propos. Donc je vous remercie en tout cas d'apporter de l'eau à notre moulin.

Et en ce qui concerne les commerçants, moi, je les rencontre, certainement peut-être comme vous. Je les rencontre régulièrement et ils me montrent leurs chiffres d'affaires. Quand ils me montrent leurs chiffres d'affaires, contrairement à ce qu'avait évoqué Monsieur GHEZALI, il n'y a pas que des terrasses et des cafés au centre-ville de Besançon, il y a aussi d'autres types de commerces qui, aujourd'hui, rencontrent d'énormes difficultés par rapport à l'accès, par rapport à l'animation, par rapport au stationnement et tout cela, c'est clairement évoqué par rapport à la sécurité. Ce sont eux qui me le disent.

Par contre, moi, j'aurais une question à vous poser. Puisque vous évoquez le taux de vacance – c'est un indicateur, il vaut ce qu'il vaut –, pouvez-vous me donner aujourd'hui le taux de rotation des commerces ? Parce que, aujourd'hui, on voit fleurir tous les deux mois, tous les trois mois, un commerce différent suivant les emplacements que l'on connaissait auparavant. Donc, moi, j'aimerais connaître aujourd'hui le taux de rotation qu'il y a dans le commerce du centre-ville parce que cela peut être un indicateur. Pour avoir discuté avec un certain nombre de commerçants, certains qui se lancent ne tiennent pas. Il y a du monde en ville mais aujourd'hui, parfois, pas tout le temps, il y a du monde en ville sur certaines manifestations que vous avez citées, que ce soit « Livres dans la Boucle » ou que ce soient également Les Samedis Piétons, mais il n'y a rien d'innovant. Il n'y a rien d'innovant, cela fait des années que cela existe. Aujourd'hui, il faut se réinventer. Quand je parle d'un Plan Marshall, il faut se réinventer pour faire venir les gens au centre-ville, faire en sorte qu'ils consomment et derrière les commerçants vont commercer, c'est leur job et ils le font très, très bien. Je salue effectivement l'engagement qui peut être le leur.

C'est pour cela que je dis, Madame la Maire : « ne mélangez pas tout ». Vous voulez mélanger aussi l'aspect culturel mais évidemment que l'on est ravi d'aller sur les aspects culturels. Et en plus, moi j'y vais en tant que premier Vice-Président du Département parce qu'on les finance, donc évidemment que je suis là et évidemment aussi qu'il y a d'autres élus qui sont contents d'aller soutenir les associations. Donc ne nous faites pas un procès d'intention parce que l'on est présent.

En fait, on n'a pas le droit de s'exprimer, on n'aurait pas le droit d'être présent sur certaines manifestations ? Je ne comprends pas trop votre relation à notre engagement politique.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Un petit mot. Que nous disent les Bisontins quand nous les rencontrons ? Quelles sont leurs priorités ? Ils nous parlent de pouvoir d'achat et ils nous parlent de sécurité. La sécurité s'impose comme une des préoccupations les plus importantes des Bisontins que nous rencontrons. On le voit à Planoise, l'insécurité, elle a cela d'insupportable, c'est qu'elle touche en premier lieu les plus fragiles. J'ai pu regarder, dans le Compte Administratif, quel était l'état des dépenses relatives au sujet de sécurité. Donc en 2022, dépenses de fonctionnement relatives au sujet de sécurité – vous pourrez y jeter un œil, c'est page 47 de la maquette budgétaire – c'est 4,7 M€, cela représente un peu plus de 3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Vous avez fait des comparaisons avec des villes de même strate dans le document ; j'ai fait la même chose avec les villes les plus proches qui sont de profil un peu similaire. La ville de Metz, 122 000 habitants et la ville de Mulhouse, 106 000 habitants ; vous conviendrez que ce sont des villes de strate équivalente. Metz, c'est 50 % de dépenses de fonctionnement en plus sur les sujets de sécurité. Mulhouse : 60 % de dépenses en plus. Actuellement, la police municipale bisontine compte 51 agents contre 61 il y a trois ans – Monsieur CYPRIANI, vous corrigerez mes chiffres s'ils sont inexacts. 18 postes seraient vacants. Metz, ce sont 115 policiers municipaux ; Mulhouse : 72.

Depuis le début du mandat, 16 policiers municipaux ont démissionné, souvent avec regret, pour 7 recrues. Recruter, c'est évidemment difficile ; toutes les villes sont confrontées au même sujet, mais c'est encore plus difficile quand il y a une absence de volonté politique sur ces sujets et quand il y a un manque flagrant de considération de nos policiers. Monsieur FAGAUT l'a dit tout à l'heure : « on n'est pas au Mercato ». Est-ce que c'est une expression à tenir à l'égard d'agents de la municipalité ? Cela n'existe plus de travailler 4 h 30 la journée. Les policiers m'ont dit, et je suis allé vérifier l'information, qu'ils s'en étaient expliqué avec vous et que vous oubliiez notamment toutes leurs pauses, tous leurs déplacements, etc. Je pense que, jamais, des propos déplacés n'auraient été tenus à l'égard d'autres agents de la Ville de Besançon. Alors j'apporte le soutien des élus du groupe « Ensemble Bisontins ! » à nos policiers municipaux qui méritent notre considération. Pourtant, ils devraient se réjouir puisque trois ans après le début du mandat, nous avons enfin un projet de service, mais je crains que ce ne soit pire que de ne pas en avoir. Alors que la Police municipale est en sous-effectif, vous projetez de redécouper et d'agrandir les secteurs d'intervention. C'est l'assurance de diluer la présence de la Police municipale au moment où la proximité est la demande principale des habitants et des commerçants. Plus de brigades spécifiques à Planoise. Comment gagner la confiance des habitants ? Fini la brigade VTT très appréciée des commerçants du centre-ville ; élargir les horaires en soirée alors que le travail n'est pas le même, qu'il est plus dangereux, sans créer de brigade de nuit spécifique, sans armer nos policiers, sans mieux les rémunérer, je pense que c'est une hérésie. Vous allez exactement à contre-courant des attentes des habitants et des demandes des policiers. Pourquoi faire ces choix-là ?

Bien sûr que l'indignation des policiers municipaux face à ce projet est absolument, de notre point de vue, totalement légitime. Ils savent que ce seront les Bisontins, et particulièrement les plus fragiles, qui trinqueront, et je crois qu'il faut désormais revenir à plus de sérieux, reconnaître votre erreur et sortir du dogmatisme qui vous aveugle. Merci mes chers collègues.

Mme LA MAIRE : Julie CHETTOUH.

Mme CHETTOUH : Merci beaucoup. Je voulais juste répondre à M. FAGAUT sur la partie que je connais en tout cas, les commerçants, notamment, et l'entrepreneuriat d'une manière plus large. Ce serait une erreur de simplifier les difficultés que rencontrent les commerçants, d'expliquer cela juste par la problématique du parking.

Alors je sais que ce n'est pas tout à fait ce que vous avez fait, mais vous sous-entendez que le commerce va mal, et que c'est de la faute de la municipalité, et ensuite vous dites que la municipalité n'innove pas, et qu'il y a une grosse problématique, toujours, notamment, d'accessibilité au centre-ville et aussi sur les parkings. Je vais prendre un exemple, les Halles, puisque je m'occupe de ça. En ce moment, on a des commerçants qui vont très bien ; des commerçants antérieurs ou assez nouveaux, puis on en a d'autres pour lesquels, et je pense notamment à deux reprises de commerce, donc qui existent depuis longtemps, et qui vont depuis quelques mois moins bien, et ça ne s'explique pas du tout par ces problématiques. En trois ans, il ne s'est rien passé, enfin, à part une grosse crise COVID ; ces explications-là ne rentrent pas en ligne de compte. Malheureusement, c'est bien plus complexe que ça. Et quand on met le nez dans les chiffres, le chiffre d'affaires, on comprend que ce n'est pas juste

l'accessibilité, ce n'est pas juste la fréquentation, puisque si c'était le cas, l'ensemble des commerces des Halles n'irait pas bien, et vous en avez qui tirent bien leur épingle du jeu en ce moment. C'était un exemple pour essayer de ne pas simplifier les problématiques de nos commerçants ; il y en a qui vont bien, il y en a qui vont moins bien, et la fréquentation n'explique pas tout.

Puis pour prendre un exemple sur le fait de l'innovation, nous, on va être innovant cette année. Alors j'annonce des choses un peu en avance, mais c'est en préparation. Livres dans la Boucle est un festival qui existe depuis très longtemps, et cette année pour la première fois, on aura nos Halles qui seront ouvertes avec les commerçants qui proposeront une animation et un temps d'ouverture beaucoup plus large pour permettre aux visiteurs des Livres dans la Boucle de venir se restaurer sur place, parce qu'on sait qu'on a une problématique, en plus, d'offres sur le dimanche. Donc, on est en train de monter quelque chose, et là, je remercie les commerçants parce que ce sont eux qui sont aussi à l'initiative de cela. On est en train de proposer quelque chose à l'image des 20 ans où vous étiez venus ; un peu dans le même esprit.

Mme LA MAIRE : Pardon, attendez.

Mme CHETTOUH : Mais vous étiez là, et...

Mme LA MAIRE : Attendez ; on n'est pas dans la Halle en train de discuter entre bons amis, d'accord !

Mme CHETTOUH : En tout cas, vous étiez là, et vous aviez pu noter la réussite de... J'ai croisé M. FAGAUT qui était là, et il a pu constater la réussite de l'événement.

Mme LA MAIRE : Si vous pouviez prendre la parole sans problème, je vous la donnerais si vous la demandez. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Histoire de répondre à M. FAGAUT par rapport à son interrogation. Le taux de vacance sur la Ville de Besançon est très faible, c'est-à-dire que par rapport aux villes de plus de 100 000 habitants, on est très nettement en dessous de la moyenne nationale, en revanche, pour le taux de rotation, on est bien dans la moyenne nationale. Donc, les deux taux vont globalement dans le même sens ; le centre-ville de Besançon se porte plutôt bien.

En même temps, par rapport aux explications que vous avancez, c'est là, à mon avis, que vous commettez une erreur ; et si vous écoutez vos deux interventions, vous avez parlé du commerce, et avant, vous avez parlé du social. Mais l'une des crises du commerce est liée à la crise sociale que nous avons à l'heure actuelle. Les gens consomment moins, d'une part, parce que globalement il y a des habitudes nouvelles, et la surconsommation est un phénomène qui est en train, petit à petit, de s'estomper, et d'autre part, même s'ils le souhaitent, les moyens financiers qu'ils ont pour acheter sont nettement moindres que par le passé. Donc, les phénomènes sont totalement liés. Et par ailleurs, vous avez des phénomènes nouveaux : il y a le marché de la seconde main pour des raisons éthiques ou des raisons sociales, et également, le fait de commander par le numérique. Donc, tous ces phénomènes font que le mouvement du commerce, actuellement, est en crise, globalement, même si sur Besançon ça se passe plutôt bien. Et vous voyez qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui sont en très grande difficulté, on l'a vu avec le prêt-à-porter, on le voit aujourd'hui avec Courtepaille, par exemple, ou avec les Galeries Lafayette, même si ça semble s'améliorer, et c'est donc effectivement un secteur qui est vraiment sous surveillance d'un point de vue économique, et ce secteur-là sur la Ville de Besançon se porte plutôt bien, mais arrêtons et ne soyons pas les promoteurs du fait que le centre-ville est inaccessible.

C'est le discours qui a été porté pendant les travaux du tramway, et pour autant, on voit bien que suite au tramway, d'une part, ça a permis de revitaliser la Ville, et en même temps, le commerce se porte plutôt bien. Donc, ne soyons pas les ambassadeurs du fait de dire « allez dans les grandes zones commerciales » qui sont peut-être, elles, davantage en difficulté que dans le centre-ville de Besançon, et je suis beaucoup plus inquiet pour ces zones-là dans l'avenir que pour le centre-ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Merci. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Quelques réponses rapides. Concernant les évolutions d'effectifs, on a une perte nette depuis le début du mandat, c'est indubitable. Nous le regrettons, mais contrairement à ce que vous dites, ça n'est pas dû à des départs massifs. Il y a des départs qui sont dus à des départs en retraite, des départs qui sont dus à des demandes de changement de service à l'intérieur de la collectivité, et finalement assez peu de départs pour d'autres villes dans le même type de fonction.

Concernant la brigade VTT, alors là c'est vraiment le serpent de mer. J'ai répondu à tous ceux qui émettaient des craintes. Je peux répéter les explications ici : il ne s'agit pas de supprimer les policiers municipaux en VTT. En fait, jusqu'à présent, la brigade VTT, ça a été uniquement dans la Boucle ; ils n'allaient même pas sur le quartier de Battant. Donc, on va modifier ça, et les policiers municipaux en VTT iront au-delà de la Boucle selon des modalités qui seront à préciser.

Vous m'attaquez sur le terme « mercato » ; je suis désolé, je ne l'ai même pas inventé. C'est le terme qui est utilisé par tous les journalistes qui font actuellement des articles sur les difficultés de trouver pour chaque ville des policiers municipaux, parce qu'effectivement, chaque ville essaie, ou un certain nombre de villes essaient d'attirer les agents municipaux, qui sont formés, en augmentant les primes, en proposant des logements, etc. Ce sont des arguments que nous n'utilisons pas. Et tout ça, parce qu'il n'y a pas suffisamment de formations au niveau national par rapport aux besoins ; ça, je l'ai déjà exprimé plusieurs fois.

Je conclus simplement pour dire que tous vos « cris d'orfraie » sur le projet de direction, pour le moment, la tension est heureusement en train de diminuer très nettement. Nous avons, on peut le dire maintenant, des préavis de grève qui n'ont pas été finalement suivis, parce que les agents ont trouvé une voie d'apaisement, et la situation est tranquilisée actuellement. Les agents avaient assez peur de savoir avec qui ils allaient travailler, donc les équipes sont en train d'être constituées ; la liste va être donnée ou vient d'être donnée aux agents. Tout ça est sujet à ajustement si quelque chose ne convient pas dans la constitution des équipes. Il y aura d'ici six mois un point pour voir les choses à régler. En tout cas, on est dans un système qui permet une souplesse, et c'est pourquoi on a créé ces deux secteurs plutôt que les cinq ou six qui existaient auparavant. Ça permettra plus de souplesse et de rigueur si nécessaire.

Mme LA MAIRE : Très bien. Vous voyez que quand vous posez des questions, en fait, tout le monde vous apporte des éléments de réponse, et c'est bien ça que vous attendez, donc, nous sommes en train de répondre à l'ensemble de vos questions. Je tiens quand même à dire, j'espère que vous n'êtes pas en train de me dire que, par exemple, l'augmentation du régime indemnitaire des policiers, ils vont la refuser. J'imagine que non. Je le dis comme ça, parce que jusqu'à présent je ne l'ai pas entendu. Or, ce sont les seuls, qui, pour l'instant, vont bénéficier de cette augmentation. Je tiens quand même à le dire parce qu'il y a parfois des choses qui sont dites, qui amènent une confusion. Je vais donner la parole aussi à chacun d'entre vous. Je vous en prie, vous apportez des éléments de réponse supplémentaires, d'accord ! Parce que nous avons besoin d'avoir des éléments très factuels. Philippe CREMER.

M. CREMER : Merci Madame la Maire. Je voudrais répondre à M. FAGAUT sur le Conseil Départemental et ses subventions. Vous avez mentionné le service d'aide à domicile ; alors le Conseil Départemental verse une base de 24 € plus quelques compléments, et il faut savoir pour le CCAS, une heure de travail, ça nous coûte 38 €. Quand on fait travailler les travailleurs sociaux on sait qu'on perd de l'argent.

Mme LA MAIRE : Pardon. Je ne suis pas pour lancer un débat sur ces questions-là. Je dis simplement, aujourd'hui, que nous avons demandé au Conseil Départemental, et vous venez de nous annoncer, M. FAGAUT, si, vous venez de le dire tout à l'heure, qu'il y avait des propositions qui pourraient être faites, et j'en suis très heureuse ; on en discutera entre nous, ce n'est pas en Conseil Municipal que nous allons discuter de ça. Mais on alerte simplement, que le CCAS assume une prestation qui n'a pas été réajustée au vu des inflations et des surcoûts. C'est juste ce que nous avons à dire. Je vous propose maintenant de donner la parole à Frédérique BAEHR.

Mme BAEHR : Oui, merci. C'était juste pour vous donner le taux de rotation, qui à Besançon, oscille entre 20 et 25 %, donc, un taux qui est, comme l'a dit Nicolas BODIN, dans la moyenne des villes de mêmes strates. Voilà, merci.

Mme LA MAIRE : Juste aussi, une affirmation qui est partagée par tout le monde, aujourd'hui, nous vivons quelque chose d'essentiel : c'est une mutation du commerce. On voit très bien que nous avons un certain nombre d'enseignes qui sont en train de disparaître, et qui sont remplacées aujourd'hui par d'autres formes de produits ; et c'est ça qui est en train de s'opérer sur notre ville. Or, alors même que nous sommes dans une mutation extrêmement importante, profonde, profonde, qui consiste à remettre en cause un certain nombre de marchés et l'avenir d'un certain nombre de produits, et de produits en vente en direct – ce n'est pas aux commerçants que je vais l'apprendre, c'est eux-mêmes qui nous le disent – eh bien, nous constatons que cette mutation, aujourd'hui, à Besançon, justement, explique ces

taux de rotation. Et je suis très heureuse que les cellules qui sont abandonnées par les grandes enseignes, les unes derrière les autres, soient aujourd'hui reprises les unes derrière les autres. Nous n'avons jamais, jamais, été aussi bas en termes de vacance commerciale ; il faut le dire.

Je reviens aussi sur quelque chose qui me semble fondamental : c'est que j'entends que vous seriez d'accord pour que les policiers aient 1 h 45 de pause par jour. Je ne connais pas de métiers qui permettent ce genre d'élément, donc, 1 h 45 supplémentaire ! On est bien d'accord ! Je ne connais pas de métiers qui se déroulent sur 40 h 45. Je n'en connais pas, et encore moins des policiers nationaux auxquels en général vous faites référence.

Je vous propose, Aurélien, est-ce que tu as quelque chose de particulier à proposer ?

M. LAROPPE : Je vais essayer d'être innovant. Je reviens juste sur le taux de rotation, parce que pour moi, ce n'est pas un critère qui est discriminant sur la qualité et la vie des commerces sur ce qui est évoqué. Pour prendre un épiphénomène, on peut prendre deux cas particuliers : le Forum qui a déménagé, Atelier 88 qui a déménagé deux fois, mais ça n'explique pas tout. Sur le taux de rotation, pour être factuel, on voit qu'il y a eu une diminution au niveau des hôtels sur une période de 20 ans de - 6 %, les commerces équipements de la personne - 12 %, culturel - 17 %, commerces de prêt-à-porter - 20 %. Grosso modo, on voit que ce ne sont que des commerces qui se heurtent à Internet, les hôtels à Airbnb, le reste, la vente en ligne ; et ceux qui fonctionnent : restauration + 20 % (commerces alimentaires), beauté + 24 %, glaciers + 117 %. Ça, ce sont des choses qu'Internet ne peut pas proposer. Il y a une véritable évolution sur le sujet, c'est extrêmement à prendre en compte, ce qui impacte une énorme rotation. Donc, le chiffre de 25 % qui a été donné peut être important, mais effectivement, c'est cette mutation qui est globale et qui est sur toute la France, qui impacte.

Pour faire le lien sur ce qu'on peut faire, pour justement que les commerces, et je partage ce qui a été dit : « Qu'est-ce qu'on peut mettre en œuvre dans un plan Marshall, si vous le souhaitez, pour faire une évolution ? ». Je ne suis pas en lien au niveau des commerces, mais d'un point de vue urbanistique, et on propose dans un rapport qui est juste après, c'est de dire que sur les commerces périphériques, on arrête l'extension des commerces périphériques sur de la périurbanisation, et on vient renforcer le centre-ville de Besançon. Et ça, ça fait une extrême différence, puisque, justement, les futurs commerces on les incite à se renforcer et à se développer sur la Ville de Besançon, et on le sait, plus on propose de commerces sur un même lieu, plus il y a de chalands qui viennent. C'est ce pour quoi dans le projet du PADD, dans le projet du Plan Local d'Urbanisme, on souhaite renforcer le centre-ville, effectivement, et limiter l'extension des zones commerciales en périphérie. Et ça, ça fait un gros changement. C'est une des briques effectivement de ce qui peut être fait pour renforcer le commerce de centre-ville, et on y travaille d'un point de vue urbanistique, et ça a été évoqué par Julie CHETTOUH et Frédérique BAEHR, et sur d'autres sujets, d'un point de vue opérationnel.

Mme LA MAIRE : Très bien. Anthony POULIN. Pardon Monsieur FAGAUT, mais vous êtes intervenu deux fois sur ce dossier. Je pense que vous devriez laisser la place à vos autres collègues, et ils sont sans doute très capables de pouvoir porter votre voix.

M. POULIN : Oui, plusieurs éléments de réponse suite à vos questions sur le Compte administratif. Tout d'abord, et en fait, c'est la nature même de ce que nous avons dit précédemment, tout dans ce rapport est juste, tout est vrai dans ce rapport, d'ailleurs, cela a été vérifié par le comptable public, et donc, tout ce qui est inscrit est juste. Il me semble important de le rappeler, puisque lorsqu'on dit un certain nombre de choses, il faut l'argumenter, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Le taux de réalisation m'a interrogé, beaucoup sur le taux de réalisation ; le taux de réalisation, ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une gestion municipale. On en avait déjà beaucoup parlé lors du Budget Primitif. Puisque vous m'invitez à regarder spécifiquement le taux de réalisation, regardons-le précisément. Regardons-le en se comparant également. Dans l'année 2022, si je prends la ville à côté de chez nous, Dijon, 38 % de taux de réalisation. Vous feriez le même commentaire au maire de Dijon, que vous êtes en train de le faire à notre municipalité ? Sachant que la situation, en termes de réalisation, est pire que cela.

Si vous voulez comparer d'une année à l'autre, comparons également – Monsieur FAGAUT prenait une année de référence qui était une fin de mandat, 2019 – mais regardons dans le document qui vous a été transmis, au mandat dernier, la troisième année de mandat, 2016. En 2016, 27 M€ avaient été réalisés, et 46 M€ engagés. En 2022, ce qui nous intéresse, 38 M€ ont été engagés par notre municipalité, quasiment 40, même parce que 38,7, et 70 millions ont été engagés. Ce qui veut dire que nous avons réalisé 10 M€ d'investissements supplémentaires par rapport au rythme du mandat précédent sur la troisième année de mandat, et quasiment 17 millions d'engagements de crédits supplémentaires. Voilà quand on se compare ; prenons ce qui est comparable.

Je pourrais multiplier les exemples, mais là n'est pas le principal intérêt, puisque je relève aussi une forme de contradiction dans vos propos ; vous nous reprochez à la fois un taux de réalisation trop faible, et des reports trop importants. Si nous avons des reports, c'est bien que nous faisons et que nous engageons plus d'opérations, c'est bien que nous menons plus de projets, sinon, nous ne reporterions pas de crédits qui n'existent pas. Et d'ailleurs, vous parlez de projets abandonnés : quel projet avons-nous abandonné ? Quel projet ? Aucun. Aucun projet n'a été abandonné, mais beaucoup ont été engagés, et c'est ce qui se voit dans ce Compte administratif.

Un taux d'engagement – pour revenir sur le taux d'engagement – c'est une réalisation reportée par rapport à une prévision. Et donc, si on réduisait en DM un certain nombre de choses, arithmétiquement, on pourrait gonfler le taux de réalisation. Eh bien non ! Ce qu'on a décidé, ici, c'est d'être pleinement transparent. On pourrait choisir de faire de l'arithmétique ; on choisit de faire de la bonne gestion. Et donc, nous n'allouons pas de crédits lorsqu'une opération est engagée. Nous reportons ces crédits pour nous assurer qu'elle est bien faite. Dans d'autres endroits, dans d'autres collectivités, on annule, parfois jusqu'à 8 millions de crédit en Décision Modificative n° 3 ; nous ne faisons pas cela, puisque lorsque nous engageons une dépense, nous souhaitons aller jusqu'au bout de la dépense.

Donc, nous n'abandonnons pas, nous sommes dans le concret, j'ai pu le démontrer. Je ne vous ferai pas l'affront de reprendre la liste que j'ai citée tout à l'heure, et c'est bien là l'essentiel, puisque c'est cela qui compte pour les Bisontines et les Bisontins. Et je ne laisserai pas non plus s'installer l'idée selon laquelle nous aurions des subventions en baisse. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas, puisqu'en 2022, nous avons 6,5 M€ de subventions, là où nous en avions 6,3 M€ l'année dernière, et que si je reprends une autre année du mandat précédent, 2017, nous en avions 3,8. Là aussi, nous allons chercher les subventions, nous allons chercher les fonds ; et d'ailleurs, nous sommes dans une des collectivités qui vont chercher le plus ces subventions. Et je voulais à ce titre saluer l'excellent travail mené par notre service de prospection des subventions, à l'échelle régionale, locale et à l'échelle européenne et nationale.

Voilà les quelques éléments que je pouvais vous donner sans rallonger les débats. Puis pour toute question complémentaire, pour tout ajustement, pour tout ce qui vous paraîtrait dans ce rapport non compris, je vous invite vraiment à poser vos questions en commission. Il n'y a pas une ligne qui a changé entre la commission et le Conseil Municipal sur ce rapport. En commission, nous n'avons eu, à notre habitude, aucune question.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Je trouve que ce soir les débats sont plutôt calmes, sereins, intéressants, qu'il est bien d'écouter vos adjoints, vos conseillers municipaux, donc je suis étonnée de votre agacement.

Mme LA MAIRE : Je vais faire une conclusion, et ensuite je vais donner la présidence à Abdel GHEZALI et me retirer. Simplement, une belle conclusion, je crois, c'est qu'il est définitivement acté que je ne vous prendrai pas, Monsieur FAGAUT ou Monsieur CROIZIER, ou tout autre de vos groupes, comme étant finalement des ambassadeurs de l'attractivité, parce que vous vous acharnez à faire en sorte qu'il puisse y avoir des messages extrêmement négatifs, qui ne sont jamais, mais alors jamais, structurés sur des éléments factuels. Jamais ! On vous les apporte d'ailleurs chaque fois ; les réponses sont très claires.

Donc, c'est évident, vous voulez faire sombrer une ville qui va bien, eh bien, je vous le dis, elle est résistante cette ville ! Elle est belle ! On l'aime, et on ne dit pas que tous les acteurs qui sont dans cette ville, dans ce territoire manqueraient de dynamisme, parce que ce que vous êtes en train d'essayer de suggérer, c'est de faire croire que seule la collectivité serait en capacité d'organiser le dynamisme. Mais non, ce n'est pas comme ça que ça se passe ! On travaille avec les commerçants, avec les entreprises, avec l'ensemble des acteurs. Je vous rappelle, par exemple, le nombre d'associations qui foisonnent sur notre territoire, et c'est bien de ça qu'il est question, c'est que nous sommes – soyons modestes – nous ne sommes que des acteurs d'accompagnement. Nous sommes là pour inviter à ce que les uns et les autres se rencontrent, se parlent, dialoguent, et fassent en sorte que la dynamique et la synergie soient en place sur notre territoire, et j'en suis fière. À chaque fois que je rencontre chaque partie prenante de notre territoire, ils sont là à côté de nous, et c'est pour ça que ces territoires résistent à toutes les crises que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

Je le dis, et maintenant, je vais me retirer, et je vais donner la présidence à notre premier adjoint.

(Madame Anne VIGNOT quitte la séance du Conseil Municipal et confie la présidence de la séance à Monsieur GHEZALI)

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. GHEZALI : Je vais attendre que Madame la Maire se retire. Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales – on va passer au vote concernant le Compte administratif. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Ce rapport est adopté. Ce que je vous propose, c'est qu'on poursuive le temps que Madame la Maire arrive. Alors, le prochain point, c'est sur la présentation du Développement Durable, je crois. Anthony, vas-y.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable, et prend acte de la reprise au budget 2023 des reports de crédits détaillés dans les états (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n°6 - Rapport 2022 sur la situation en matière de Développement Durable

M. POULIN : La Maire va nous rejoindre. Je vais commencer la présentation du rapport. Nous avons, mesdames et messieurs, à regarder ce soir le rapport développement durable de l'année 2022. Je vais commencer par une citation, celle du secrétaire général de l'ONU, qui déclarait il y a quelques jours à l'adresse des chefs d'État : les politiques actuelles conduisent le monde vers un réchauffement à + 2,8° d'ici la fin du siècle. Cela s'annonce comme une catastrophe. Pourtant, dans ce contexte, la réponse collective est pitoyable. Il est temps de se réveiller et d'accélérer la cadence. Être éveillé et accélérer la cadence, c'est ce que nous faisons à Besançon en contribuant au respect de l'objectif idéal de l'accord de Paris, de limiter le réchauffement à + 1,5°. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur les objectifs de développement durable que nous déployons dans toutes nos politiques. Une démarche transversale portée par tous les élus de notre équipe, et qui se retrouve dans l'ensemble de nos projets. C'est ce qu'illustre le rapport développement durable présenté ce soir. Ce rapport présente les actions entreprises tout au long de l'année. Une année dernière, une année 2022, qui aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée à Besançon depuis le début du XX^e siècle. Une année marquée par une tension sans précédent sur nos ressources, en particulier, les ressources énergétiques, par une sécheresse inégalée aux conséquences sociales dévastatrices. Des records qui sont autant de symptômes directs du changement climatique. Ce rapport, au-delà d'être une obligation réglementaire, est un document de suivi de l'ensemble de nos politiques publiques avec des indicateurs quantitatifs, et la mise en valeur d'actions précises. Il sera amené à évoluer dans les années à venir, en déclinaison de la stratégie de résilience de la Ville de Besançon en cours d'élaboration.

Je voulais d'ailleurs à ce stade remercier le travail important de nos agents, et notamment du service communication et de la Mission développement durable, et en particulier, Evan RISCH et Anne MARQUET-JACQUEMOT pour l'élaboration de ce rapport et la collecte des données qui demandent beaucoup de temps et de patience.

Le bilan 2022 des actions de la Ville en matière de développement durable est articulé autour des 5 grandes finalités déclinées en 42 objectifs locaux de développement durable propres à la Ville de Besançon. La contribution de la Ville à la satisfaction de chaque objectif de développement durable est assortie d'un graphique, de la présentation des actions phares portées par la Ville de Besançon et ses partenaires, au-delà, puisque le développement durable s'inscrit dans le temps long. Nous indiquons les perspectives pour les années à venir afin d'atteindre, comme le demande l'ONU, la satisfaction des objectifs de développement durable pour 2030. Avant de détailler quelques éléments du rapport de cette année, je souhaitais insister sur le fait que chacune de nos actions concourt à la satisfaction de plusieurs objectifs de développement durable, intégrant systématiquement les dimensions environnementales, économiques et sociales. C'est bien le fil rouge de notre équipe municipale qui est déroulé dans ce rapport : mener la transformation écologique de Besançon avec un souci constant de justice sociale en s'inscrivant dans une démarche de soutenabilité de nos actions.

La réhabilitation de l'école Kergomard, mise en valeur au titre de la finalité « changement climatique » dans le cadre de sa rénovation énergétique, participe également aux finalités de cohésion sociale, de production et de consommation responsables, de biodiversité, ainsi qu'à celles concernant l'épanouissement des êtres humains. Une réalisation entraîne une multitude de co-bénéfices, et ce sont les réalisations qui entraînent le maximum de co-bénéfices que nous privilégions dans nos actions.

Si nous passons en revue nos 5 finalités de développement durable, nous pouvons voir, concernant le changement climatique qui concerne 10 objectifs locaux de développement durable, que de nombreuses actions ont pu être entreprises en 2022, avec, notamment, le plan de sobriété énergétique et la rénovation du siège du CCAS, qui nous permet de réduire concrètement nos consommations d'énergie en 2022. Concernant la finalité biodiversité et ressources naturelles dont la satisfaction est assortie de 11 objectifs locaux de développement durable, nous pouvons indiquer la stratégie de végétalisation durable, les expérimentations pour améliorer la collecte des biodéchets en centre-ville qui nous permet de mieux valoriser la matière organique sur notre territoire. Concernant la finalité relative à la cohésion sociale et à la solidarité, nous avons pu mettre en valeur la lutte contre la précarité alimentaire, les ateliers santé qui permettent aux plus vulnérables de bénéficier d'une alimentation saine ; c'est un axe très important de notre action.

Pour reprendre l'axe dédié à l'épanouissement de nos habitants, tout au long de leur vie, c'est une finalité importante pour nous, et au-delà des actions que nous avons pu mettre en valeur en matière de sport et de culture dans le rapport, nous pouvons citer l'application du plan canicule pour les plus vulnérables, ou la distribution de paniers alimentaires bio et locaux.

Enfin, concernant la finalité relative à la consommation responsable des ressources, vous pouvez retrouver les résultats de notre schéma de promotion des achats socialement écologiquement responsables, qui produit des effets très concrets sur notre territoire. Désormais 83 % de nos marchés publics comportent une clause environnementale, et dans le même temps, nous avons augmenté de manière massive le nombre d'entreprises locales bénéficiaires de nos marchés. L'exigence sociale et environnementale permet ainsi à nos entreprises locales d'accéder à la commande publique. Ce rapport est désormais présenté lors de la même séance que le Compte administratif. Cela contribue à faire le bilan concret des actions que nous menons ; elles sont nombreuses et qualitatives.

Alors que certains appellent à une pause réglementaire en matière d'environnement, que certains criminalisent ceux qui s'engagent pour le climat aux dépens des libertés publiques, qu'à travers certaines multinationales, des financements de projets destructeurs continuent à se faire, ici, à Besançon, notre volonté est bien d'être le moteur de cette indispensable transition écologique, de faire de la sobriété un levier de transformation de Besançon. Parce qu'au contact des citoyennes et citoyens, notamment de celles et ceux qui sont les plus fragiles, nous savons combien il est urgent d'agir et nous agissons. Ce rapport développement durable 2022 en est l'illustration.

(Madame Anne VIGNOT reprend la présidence de la séance)

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Oui, merci Madame la Maire. Je voulais intervenir forcément sur ce rapport annuel du développement durable. D'abord, préciser qu'on partage l'objectif, l'ensemble des objectifs qui sont développés dans ce rapport, mais néanmoins, face au discours alarmiste, j'ai envie de vous dire de ne pas céder à la panique, de garder votre sang-froid, et de faire les choses avec les Bisontins, et non pas contre les Bisontins. Je voulais revenir sur quelques points.

Sur ce rapport, premièrement, sur votre stratégie de végétalisation, notamment les espaces verts avec votre gestion différenciée, avec la mise en place des prairies de fauche tardive et de prairies fleuries. Même si nous comprenons évidemment l'intérêt pour la biodiversité, ce mode de gestion met en danger les Bisontins. J'en veux pour preuve la rue Brulard où l'on a une bande de friche de 1,50 mètre de haut de chaque côté du tram, avec des passages piétons tous les 50 mètres, un arrêt du tram au milieu, et la sortie des pompiers plus loin. Dans cette rue, les automobilistes n'ont aucune visibilité. Imaginez un enfant qui surgit d'un passage piétons ; c'est la catastrophe assurée. Malheureusement, dans notre Ville, nombreuses sont les rues, les ronds-points et les intersections devenus dangereux au nom de la biodiversité.

Un autre aspect, c'est le risque d'incendie. Avec des friches sèches et des lisières non entretenues qui peuvent s'enflammer à tout moment et s'étendre aux habitations et à nos forêts, qui présentent un risque majeur au regard des sécheresses successives.

Puis pour terminer sur ce point, l'aspect esthétique. Même si on peut apprécier les quelques semaines de floraison au printemps déjà cher fleuri, qu'en est-il aujourd'hui ? Un amas de tiges sèches un peu partout qui donnera sans doute du fil à retordre aux agents des espaces verts qui, au passage, ne disposent pas de matériel adapté à l'entretien d'une telle végétation. Sur ce point, nous plaçons pour

une gestion « raisonnée » des espaces verts, avec une vraie politique de fleurissement et d'embellissement de notre Ville par le végétal, pour allier biodiversité, sécurité et attractivité.

Deuxième point que je souhaitais aborder : c'est l'aménagement des pistes cyclables en mode doux. Désolé de revenir dessus, mais force est de constater qu'aujourd'hui l'offre n'est pas à la hauteur des attentes. Même si vous prétendez le contraire, chacun peut constater aujourd'hui que les pistes cyclables sont loin d'être surfréquentées, et ce n'est pas par manque de volonté des Bisontins, mais plutôt par votre manque d'ambition. Vous avez inventé le concept des voies cyclables sans issue ; ça ne peut pas marcher. Sur l'aménagement des pistes cyclables, avec vous, tout le monde est perdant. Les automobilistes qui voient leur temps de trajet augmenter par des voies fermées à la circulation, les riverains qui voient leur tranquillité perturbée à cause des contournements, les cyclistes qui sont obligés de se mettre en danger faute d'itinéraires sécurisés, et pour finir, l'environnement, par les bouchons que vous créez en requalifiant les voiries. Je me répète, mais nous tenons à votre disposition notre projet d'autoroutes cyclables, sécurisées et signalées.

Par ailleurs, dans ce rapport, vous envisagez d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h dans le quart Nord-Est de la Ville. Autrement dit, les vélos et les trottinettes iront plus vite que les voitures. Pouvez-vous nous expliquer l'intérêt d'une telle mesure, si ce n'est que de pénaliser, une fois de plus, les automobilistes ?

Troisième point que je souhaitais aborder : la qualité de l'air. Selon la loi d'orientation des mobilités, à horizon 2025, les agglomérations de plus de 150 000 habitants – dont Besançon fera partie dans le cadre de GBM – devront se doter d'une ZFE. Où en êtes-vous dans la réflexion ? Quel périmètre ? Et quelles voitures concernées ? Si je vous embête, Madame la Maire, vous me le dites.

Mme LA MAIRE : Vous allez recommencer quand même ! À un moment donné, vous êtes incroyable, vous n'êtes pas capable de discuter...

M. BAILLY : Je prends la parole, je suis en train d'expliquer.

Mme LA MAIRE : Eh bien, allez-y, continuez !

M. BAILLY : Je vous explique mon point de vue.

Mme LA MAIRE : Continuez !

M. BAILLY : Vous faites la causette avec votre voisin, c'est tout !

M. GHEZALI : « Votre voisin » ; merci !

Mme LA MAIRE : Incroyable !

M. BAILLY : Quatrième point que je souhaitais aborder : protection de la qualité de l'eau. Vous indiquez que la Ville de Besançon est engagée dans la charte des « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». C'est une bonne chose, mais j'aimerais comprendre. Comme indiqué, les perturbateurs endocriniens viennent perturber le système hormonal des organismes vivants. Nous savons que l'une des principales sources de contamination des milieux est issue de la contraception chimique des femmes qui se trouvent concentrées dans les boues des stations d'épuration. Ma question est la suivante : est-ce que cette charte prend en compte le fait qu'une ville comme Besançon, soucieuse de la qualité de son eau, épande en plein champ, sur d'autres territoires – la Haute-Saône, par exemple – ses boues d'épuration chargées en perturbateurs endocriniens ?

Vous comprendrez que se revendiquer « ville sans perturbateurs endocriniens » en allant polluer d'autres territoires, serait assez cocasse.

Mme LA MAIRE : Très bien. Vous êtes toujours...

M. BAILLY : Je reprendrai la parole, j'ai encore un point.

Mme LA MAIRE : Volontiers, on sera très heureux de connaître la suite. Du coup, Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Oui, merci Madame la Maire, et merci Anthony pour la présentation de ce rapport. Il y a un aspect que je voudrais préciser : c'est que la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable fait partie d'une politique transversale de santé. On sait aujourd'hui, que, par

exemple, en ce qui concerne les îlots de chaleur, ce sont les plus fragiles qui en souffrent, les personnes âgées, les travailleurs sur les chantiers, ou les jeunes enfants. On sait aussi, en ce qui concerne la crise énergétique et l'augmentation vertigineuse du coût de l'énergie, que ce sont les plus précaires qui en souffrent le plus. Et on sait aussi qu'une politique de transports en commun, une politique de développement des Modes doux, sont un élément de lutte contre la pollution, on sait que chaque année, plusieurs milliers de personnes meurent de ce problème de la pollution.

Alors, je crois que nous étions la semaine dernière, trois représentants bisontins au congrès du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS qui se tenait à Nice, et on a pu constater à cette occasion, que la question de l'urbanisme – puisque le thème de ce congrès était l'urbanisme et la santé – était aujourd'hui un des éléments d'une politique de santé. Et à cette occasion d'ailleurs, nous avons pu constater que cela allait au-delà des clivages politiques, puisque par exemple ce congrès se tenait à Nice, mais nous avons pu entendre par la bouche du maire de Nice, la politique qu'il menait en matière de végétalisation, en matière de développement des transports, et qui se rapproche effectivement d'autres villes qui ne sont pas dans le même camp politique que ce maire. Voilà. Je tenais à souligner cet aspect santé globale.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci Madame la Maire. Je voulais juste intervenir par rapport à certains propos qui ont été tenus, qui, à mon sens, frisent une inconscience climatique, voire ils sautent à pieds joints. Là, si on regarde la trajectoire actuelle, on serait sur + 4° à la fin du siècle, même le ministre de la Transition écologique, Monsieur BÉCHU, a dit qu'il fallait se préparer à un monde à + 4°. Et pour donner un ordre de grandeur, parce que + 4° c'est abstrait, 5° de moins, c'est revenir à l'ère glaciaire. L'ère glaciaire, 120 mètres de glace sur toute l'Europe, etc. Donc, imaginez le monde actuel avec 4° de plus. Voilà où on en est. Ça voudrait dire qu'il y aurait des territoires français, la Guyane par exemple, qui serait invivable : une température de 40°, plus de 100 % d'humidité. C'est ça concrètement le changement climatique. Concrètement, ça veut dire que l'ensemble des HLM et des logements qui ont été construits dans les années 50 et 60, qui n'étaient pas prévus pour une augmentation de température à ce point-là, deviendraient complètement invivables. J'entends beaucoup dire, les Bisontins nous disent – je fais souvent du porte-à-porte sur les quartiers de Palente-Orchamps et Clairs-Soleils, j'en avais fait l'été dernier pendant la canicule, etc. – et voilà, il faisait plus chaud à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'était une situation qui était extrêmement compliquée avec des familles avec des enfants en bas âge, etc.

Mme LA MAIRE : Pardon, s'il vous plaît ! Est-ce que vous pouvez continuer ? Tranquillement.

M. ALEM : Oui, donc voilà. Je trouve que faire des propositions d'écologie un peu cosmétiques, faire une espèce de *greenwashing* en montrant que, soi-disant on est écologiste sans prendre en compte cette problématique-là, cette problématique systémique là, c'est justement taper complètement à côté. Il y a une nécessité d'avoir des mesures radicales, et c'est le mot vraiment « radicales » pour changer de système et changer de modèle à ce niveau-là, sinon dans 30 ans on sera dans une situation, on regrettera de ne pas avoir agi. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, présentations ? Monsieur BAILLY, vous vouliez nous redonner des éléments de votre analyse.

M. BAILLY : Merci. Juste pour terminer, je voulais aborder un dernier point sur la consommation et la production responsables. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler : vous indiquez adapter les plans alimentaires pour augmenter la fréquence des menus végétariens à deux menus par semaine, soit un repas sur deux, alors que la loi EGAlim en impose un seul. Avec ce choix politique, c'est le choix de la double peine : vous privez les enfants bisontins, surtout les plus défavorisés, d'un apport de protéines qui est indispensable à leur équilibre alimentaire, et en même temps, vous pénalisez les éleveurs de notre territoire qui se voient exclus d'un marché local. Voilà ce que je voulais préciser, et je vous demande de bien vouloir répondre à toutes mes interrogations. Merci.

Mme CAULET : Je pense que je vais le faire sur la restauration scolaire. Alors les deux menus végétariens par semaine, ce n'est pas un *scoop*, ils remontent à la rentrée de septembre 2022. Et pour rassurer les parents qui nous écoutent, alors d'un point de vue nutritionnel, on suit toujours les arrêtés, les décrets de 2011, scrupuleusement, donc, on n'est pas du tout en défaut par rapport aux règles établies, et en plus on applique ce que nous recommandent les organismes nationaux de santé publique, et là-dedans je peux citer : l'ANSES, le PNSS et la Commission nationale de la restauration

collective. Tous demandent de diminuer la part de viande et de produits transformés dans notre alimentation, et d'y substituer des légumineuses. Donc, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les parents des petits Bisontins, que ce soit en termes de macro ou de micronutriments. Les enfants vont rester en bonne santé.

Au passage, on diminue l'empreinte carbone de l'assiette des enfants ; il y a un rapport du ministère de l'Agriculture qui évalue les émissions de gaz à effet de serre liés à notre alimentation à 60 %, quand on prend la production, la transformation, la consommation et les déchets produits. Et il y a aussi un rapport de l'INRAE dans ce sens sur la durabilité des repas. Et je vous rappelle que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain, et que chaque 1/10 de degré compte.

Ensuite et surtout, on privilégie, contrairement à ce que vous dites, l'agriculture française et même régionale, voire départementale. En fait, en restauration collective, la moitié de la viande est importée, alors : d'Allemagne, des Pays-Bas pour le poulet, le porc, voire du Brésil pour les poulets. On ne pratique pas du tout ça ici. On a passé des marchés, enfin, ça fait plusieurs marchés qu'on passe, où on a fait le choix de privilégier la qualité, les circuits courts et l'économie locale. Et je pense que vous connaissez notre fournisseur de viande, c'est « Franche-Comté Élevage » ; c'est une coopérative de producteurs locaux, donc on n'a pas du tout de viande brésilienne dans les assiettes des enfants. On a des yaourts de l'ENIL de Mamirolle, on a des produits Label rouge ; alors, pour les poulets, effectivement, il faut qu'on aille jusqu'en Vendée pour les récupérer – enfin, on les fait venir plutôt.

En conclusion, je vais reprendre à mon compte le slogan d'un mouvement que j'aime beaucoup, qui est le mouvement *Slow Food*, qui est un petit peu l'antithèse du mouvement *fast-food*. En fait, ce que je souhaite dans l'assiette des petits Bisontins, c'est qu'ils mangent bon, propre et juste : bon, d'un point de vue gustatif, parce qu'on a de vrais cuisiniers, on a une équipe de 20 cuisiniers ; qu'ils mangent bon pour leur santé, qu'ils mangent propre avec des produits qui sont environnementalement corrects, et qu'ils mangent juste pour que les agriculteurs soient payés au juste tarif, c'est pour ça qu'on travaille avec des agriculteurs locaux.

Puis je vais faire une petite couche supplémentaire d'autosatisfaction : sur EGAlim, je pense qu'on est plutôt pas mauvais, voire bon.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui, quelques mots sur les perturbateurs endocriniens. Je ne vais pas m'étendre trop longtemps dessus, ce serait un peu fastidieux. Mais vous avez une vision à peine restrictive de ces perturbateurs endocriniens ; ce ne sont pas que les hormones en tant que telles qui sont rejetées après absorption sous forme de médicaments, c'est l'ensemble des composants, des plastiques, en général. Et il y a eu récemment tout un tas d'inquiétude à propos de ce qu'on appelle « les polluants éternels », qui sont des perturbateurs endocriniens, qu'on appelle les « PFAS », ce sont des polyfluoroalkylées, et c'est ce qu'on utilise dans les membranes Gore-Tex par exemple, sur les poêles Tefal, etc. Mais vous avez raison de vous préoccuper de ce problème. C'est un problème qui va devenir de plus en plus prégnant, et qui pose des difficultés à tout le monde, que ce soit le traitement des eaux, mais pas seulement. On est intoxiqué au plastique, on est dans une civilisation qui va être malade du plastique. Et quand on voit dans chaque habitation, avant, on utilisait du plâtre pour les murs, pour le sol, du plancher, pour le plafond, du plâtre aussi, maintenant, on met du plastique partout. Ce plastique est bourré de perturbateurs endocriniens ; vos rideaux de douche sont bourrés de perturbateurs endocriniens qui sont en plus solubles dans les graisses, et donc, quand vous avez votre peau qui est contre ces rideaux de douche très souples, vous en absorbez. Tout ça fait que, globalement, la fécondité et la vitalité des spermatozoïdes et des ovules aussi, est en train de fortement diminuer. Ça va poser des problèmes à l'humanité qu'on n'ose même pas imaginer dès maintenant, et pourtant, c'est déjà sur nous.

Mme LA MAIRE : Si je comprends bien, Monsieur le professeur, c'est bien que nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous n'aurons plus besoin de modes de contraception, parce que nous sommes justement en train de perdre notre fertilité, et c'est bien ça qui est quand même – je le dis sous une façon de plaisanter les choses – mais soyons clairs ! Aujourd'hui, les perturbateurs endocriniens, c'est violent.

Et les uns et les autres qui parlaient très régulièrement de « radicalité », nous sommes effectivement dans une forme « radicale » de l'impact sur nos vies ; sur nos vies et notre mode de reproduction. Pour tous ceux qui ont fait de la biologie, je suis sûre que vous en avez tous fait, suivi la vie dans vos cours, vous savez combien le mode de reproduction et la capacité de reproduction sont essentiels à la survie des systèmes vivants – je pense que vous le savez tous – et qu'à partir du moment où les perturbateurs

endocriniens mettent à mal ce système, imaginez bien l'avenir que nous sommes en train de nous construire.

Donc, oui, nous avons la volonté de lutter contre les perturbateurs endocriniens. Donc, je pense que les contraceptifs – j'imagine que c'était un exemple par hasard que vous avez utilisé – parce que... vraiment par hasard ! Comme vous m'avez déjà dit que vous ne croyiez pas au hasard, je suis un peu surprise que vous utilisiez cet exemple-là, aujourd'hui, pour parler de perturbateurs endocriniens et de modes contraceptifs de la femme. Je donne la parole à Christophe LIME.

M. LIME : Derrière le professeur CYPRIANI, je vais être humble, parce qu'il connaît beaucoup mieux que moi ce type de problème. Vous avez raison, on est en train de rechercher un certain nombre d'éléments qu'on a à l'intérieur de l'eau, y compris à l'intérieur des effluents qu'on remet, soit au titre de l'eau à l'issue de nos stations, c'est souvent là qu'on retrouve ce type de problématique, et non pas obligatoirement à l'intérieur des boues, puisque c'est comme ça plus liquide, les scientifiques expliqueraient beaucoup mieux que moi ce que je suis en train de dire, donc, on est en train de travailler par rapport à ces éléments-là ; on travaille sur tout un paquet, et Madame la Maire l'a dit, tout un paquet d'éléments.

Je vais prendre un exemple : il y a eu dernièrement des débats autour de la chlorothalonil, et toutes ses décompositions. Aujourd'hui, on pense qu'en fonction de ce qu'a utilisé le milieu agricole, on aurait 1 000 molécules qui seraient décomposées qu'il faudrait analyser pour savoir si véritablement, premièrement, si on arrive à les trouver ; deuxièmement, sur ces effets cumulatifs s'il peut y avoir des problèmes de santé sur un certain nombre d'éléments, sauf que nous, au titre de nos services, nous sommes obligés d'aller sur la réglementation. C'est-à-dire que nous avons une réglementation à mettre en œuvre, nous l'appliquons, mais nous sommes prêts à aller beaucoup plus loin, y compris sur les boues d'épandage.

On demande une nouvelle réglementation. La réglementation d'aujourd'hui date de 1994, et il est vrai que quand on a des enquêtes publiques et que je vais sur un certain nombre de territoires qui ne sont pas les nôtres – alors, je vous rassure tout de suite –, j'ai déjà des gens de la Haute-Saône qui m'ont demandé d'épandre mes boues sur le parc Micaud. Oui, déjà ça va être un peu compliqué en termes de densité, y compris on n'y fait pas cultiver un certain nombre de choses, puisque quand on amène un certain nombre de boues, on se passe d'autres produits qui peuvent, y compris poser un certain nombre de difficultés, et dont on sait que la pérennité est sur 10 ans ou 15 ans. Quand on discute avec les problèmes de boues, je l'ai dit encore il n'y a pas longtemps au secrétaire général de la Préfecture, on va commencer à mettre nos boues de côté, parce que je pense que dans 10 ans ou 15 ans, on sera tout content de les avoir, y compris avec des difficultés qu'il peut y avoir.

Je pense qu'il ne faut pas faire peur sur un certain nombre d'éléments. La nouvelle réglementation va être intéressante parce qu'elle va permettre d'analyser tout ce qui est mis sur nos champs. Et j'entends certains nous critiquer sur un certain nombre de choses, sur un certain nombre de densités, y compris sur des produits pharmaceutiques, j'ose espérer que ceux qui nous critiquent ne sont pas plus critiquables que nous. Est-ce que je me fais bien comprendre ?

Ça veut dire qu'à force de vouloir chasser toujours plus propre, il faut faire attention à quels épandages on peut faire. Je pense que les concentrations ne sont pas les mêmes. Et donc l'objectif, pour être extrêmement clair, il faut qu'on travaille avec l'agriculture, parce que c'est avec eux, sur l'ensemble des produits qu'on doit travailler, sur le fait d'avoir quelque chose de raisonné et de raisonnable par rapport à un certain nombre de points ; de continuer des analyses sur un certain nombre de choses, et pour bien montrer que c'est extrêmement compliqué aujourd'hui, et dans le cadre des analyses, c'est que les nouveaux textes devaient être sortis au 1^{er} juillet 2021, date limite d'application, et qu'aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas en possibilité de pouvoir avoir les nouveaux textes, parce que justement, il y a débat entre nous, entre scientifiques, y compris entre scientifiques pour savoir quelles sont les normes acceptables sur un certain nombre de produits sur un certain nombre de choses.

Je terminerai simplement sur les aspects médicamenteux. Oui, vous avez raison, on retrouve un certain nombre de médicaments à l'intérieur de nos sous-produits sur l'eau, sur l'ensemble de nos boues. Ce qui serait peut-être intéressant, c'est de s'interroger : pourquoi la France reste aujourd'hui le pays qui consomme le plus de médicaments ? Ça veut dire que quelque part, et j'ai pour habitude de dire, « qu'avant de traiter un problème, il serait déjà bien de pouvoir le supprimer, ou en tout cas l'amoindrir », le médicament est aussi important pour un certain nombre de maladies ; l'excès de médicaments, je ne suis pas obligatoirement sûr que ce soit la meilleure solution, y compris pour la santé d'un certain nombre de ceux qui les ingurgitent tous les jours.

Mme LA MAIRE : Très bien. Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire. Effectivement, je pense qu'il faut qu'on soit prudent sur des sujets où il y a aussi des discours scientifiques, des discours politiques, il faut être vigilant aux mots qui sont employés, et au poids qu'ils peuvent avoir. Je m'explique : là, c'est un peu choquant et réducteur de dire que la pollution des rivières serait due principalement à la pilule. Pourquoi, parce que dans les cours d'eau, il y a une quarantaine, a priori, à chaque fois, de substances actives qui sont soit des pesticides soit des métabolites, et qui produisent ces perturbations. Je suis désolée, mais là, Christophe LIME parlait à l'instant des politiques de santé, de notre consommation de médicaments de manière globale, il y a aussi des gens dans les systèmes de santé et de soins qui se battent pour mettre en place des politiques de prévention de la santé, des politiques d'accompagnement de femmes qui n'ont pas d'autre choix que de prendre ce type de contraceptif.

Donc, à un moment donné, je pense qu'il faut faire hyper attention et ne pas être dans un discours culpabilisant à l'égard de personnes, que ce soit parce qu'on est malade ou parce qu'on a besoin, et on nécessite ce recours à ce contraceptif qui est quand même une ouverture, une émancipation des femmes. Je tenais simplement à rappeler ce point.

Mme LA MAIRE : Juste, je vais donner la parole à Benoît CYPRIANI, mais Monsieur BAILLY, vous êtes intervenu déjà deux fois. Je vous en prie, Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI : Oui, je complète ce qu'a dit Aline, c'est important. Il ne faut pas du tout imaginer que les perturbateurs endocriniens ne sont que les hormones œstrogènes ou androgènes, et ne sont dus que dans le cas des médicaments – je vous ai dit tout à l'heure que c'était des plastifiants –, mais il y a aussi tous les pesticides qui sont des perturbateurs endocriniens. Et ces perturbateurs endocriniens n'agissent pas que sur les voies sexuelles, il y en a qui miment les effets des hormones thyroïdiennes, par exemple, qui sont importantes dans le développement du fœtus et il faut qu'elles arrivent à un moment bien donné de ce développement et qu'elles disparaissent à un autre moment.

Et on considère que la diminution qu'on observe du quotient intellectuel dans la population mondiale serait due aussi à des perturbateurs endocriniens à cause de ces effets pseudo-thyroïdiens.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je répète que, Monsieur BAILLY, vous êtes intervenu deux fois. Donc, c'est la règle. Juste, je tiens, puisque vous aviez dit que vous souhaitiez que je réponde à un certain nombre de vos questions, tout comme quand vous parlez de moyen de contraception, je suis absolument surprise. Alors, la deuxième surprise, mais j'en ai d'autres, c'est que vous imaginiez qu'on puisse parler de lisière qui serait entretenue. C'est ne pas connaître et comprendre ce que veut dire une lisière parce qu'une lisière c'est la dynamique qu'il y a entre deux milieux, en particulier un milieu plus ouvert, un milieu plus fermé en termes de biologie. Et c'est d'ailleurs là, je tiens quand même à le dire, que c'est là qu'il y a les plus grands enjeux de biodiversité.

Je rappelle les notions que vous avez peut-être tous apprises à l'école, c'est qu'il faut aussi savoir de quoi on parle quand il est question de biodiversité. Et tout comme les uns, les autres sont en train de s'emparer de la question de l'écologie au niveau du climat, je voudrais juste qu'il n'y ait pas un parent pauvre qui serait celui de la politique qui pourrait nous amener dans le même constat, celui d'une mise en danger de la survie de la société humaine, c'est la perte de la biodiversité. L'ensemble des chiffres montre une perte de la biodiversité extrêmement importante et je le répète parce que tous les colloques internationaux montrent qu'il y a évidemment dans les grandes masses comme les grandes forêts l'enjeu de la biodiversité, l'océan voit aujourd'hui les enjeux dans lesquels nous nous trouvons, mais aussi les enjeux de biodiversité dans les villes et c'est important de le rappeler.

Et donc, heureusement les villes ont mené une politique qui permet aujourd'hui d'être *a minima* des zones de refuge sinon des zones de redéploiement pour la biodiversité si on en est capable de savoir la faire vivre. Donc, quand on parle de sécurité, quand on parle de sécurité sur notre ville, on parle de sécurité en termes sanitaire, je le dis quand même, sanitaire ! Nous sommes en train de parler de qualité de l'eau. Nous sommes en train de parler de qualité de l'air. Nous sommes en train de parler de l'avenir de l'agriculture et de la forêt puisque la biodiversité c'est de ça dont il est question et c'est fondamental. Donc, ce que je vous propose de faire un de ces jours, c'est d'organiser... ah non ! C'est mieux que ça. C'est que nous allons avoir du coup les assises de la biodiversité qui doivent avoir lieu, je ne connais plus la date, je crois que c'est cet automne. Oui. Des pollinisateurs.

Sur la question des pollinisateurs qui avaient été mis en place par moi-même d'ailleurs en 2018 et qui va être de nouveau à Besançon. Je vous invite à rencontrer la communauté scientifique sur cette question-là parce qu'il est important, urgent que tout le monde monte en compétence dans ce domaine-là. Bien. Madame LEMERCIER, vous voulez sans doute faire un commentaire.

Mme LEMERCIER : Mais oui ! Alors, simplement, Madame la Maire, la lisière, on a tous appris ça à l'école, c'est la bordure d'un bois en tout premier sens. Ensuite, puisqu'il n'a plus le droit de parler, Monsieur BAILLY voulait parler des perturbateurs endocriniens, les boues, ces boues qui sont étendues en Haute-Saône, c'est plutôt ça qui est grave.

Mme LA MAIRE : Donc, à quel endroit vous voulez mettre les boues ? Vous pouvez me donner une réponse ? Ah oui. C'est très intéressant. Les commentaires sont extrêmement intéressants et constructifs.

Allez, je vous propose de donner la parole à Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Oui, moi, je voulais bien intervenir sur un des sujets qui a été abordé par Monsieur BAILLY parce qu'effectivement il a fait une intervention longue avec effectivement beaucoup de thématiques abordées sur la question du 30 km/h sur le cadran Nord-est.

Déjà ça permet quand même de rappeler le contexte dans lequel ça s'est fait ; dans une concertation où on a plus effectivement de 400 participations diverses, notamment *via* la plateforme numérique et *via* un certain nombre de réunions.

Et c'est vrai que quand on regarde un petit peu ces chiffres, la réalité qu'ont décrite les habitants c'est 83 % des habitants qui jugent que les automobilistes ont une vitesse largement supérieure à celle autorisée, c'est 2 sur habitants sur 3 qui ont témoigné qu'effectivement ils ont connu des situations dangereuses et donc il y a eu effectivement plusieurs questions, plusieurs orientations beaucoup partagées par les uns et les autres sur effectivement la place de la voiture, sur le fait qu'ils désiraient aussi...

Mme LA MAIRE : Pardon, Monsieur. Pardon. Pardon.

Monsieur FAGAUT qui me donnez souvent des grandes leçons d'attention, merci. Merci. Non. Non. Non. Non. Vous n'êtes toujours pas en capacité de reprendre la parole Monsieur BAILLY. Excusez-moi, Madame AEBISCHER.

Mme AEBISCHER : Beaucoup de ces habitants effectivement ont témoigné de cette volonté de pouvoir faire cohabiter d'autres modes doux, notamment le vélo, des passages piétons.

Ils ont demandé à avoir plus d'infrastructures qui permettent justement de casser la vitesse et donc il y a eu plusieurs propositions qui ont été faites par la Ville de Besançon et qui ont effectivement généré un débat et effectivement 30 km/h ça génère du débat. Et d'ailleurs, il y a eu quand même énormément d'habitants du quartier qui ont trouvé l'idée plutôt intéressante.

Rappeler aussi, parce que vous demandez pourquoi on le fait ? Pour des questions de sécurité routière, pour apaiser, et ça c'était le souhait des habitants de ce quartier, apaiser leur rue.

C'est également une question finalement qui n'est pas si transcendante. On a toujours l'impression qu'on est en train de casser quelque chose quand on fait du 30 km/h, mais il faut se rendre compte aussi de la réalité de la vitesse à laquelle roulent les automobilistes en ville. Il y a des intersections, il y a des feux. La réalité, aujourd'hui, c'est que, selon les quartiers, on est plutôt sur du 20-25 km/h dans les vitesses pas vraiment... Le fait d'avoir systématiquement des voitures qui accélèrent et décélèrent à chaque intersection, ça permet peut-être de gagner 30 secondes / 1 minute sur un temps de trajet et ça met en danger sa vie, celle d'autrui et donc effectivement ça a été une des pistes qui a été plébiscitée sur la fin de cette concertation sur le cadran Nord-est.

Donc, on ne le fait pas pour embêter les automobilistes, on le fait pour apaiser, pour apporter plus de sécurité pour pouvoir mieux partager les modes doux.

On a eu des demandes très fortes effectivement à ce qu'on puisse avoir des infrastructures publiques, des infrastructures, pardon, routières qui permettent de casser la vitesse ; ça s'est fait dans une démarche collaborative. Vous n'en tirez pas les mêmes conclusions, soit.

Mais en tout cas c'est la proposition qui en est ressortie de tout ce travail mené, je pense notamment par Marie ZEHAF et Kevin BERTAGNOLI.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Madame LEMERCIER, un commentaire s'il vous plaît.

Mme LEMERCIER : Oui. Oui. Je suis vraiment désolée que vous ne trouviez pas mes interventions pertinentes. Excusez-moi Madame la Maire d'être élue.

Mme LA MAIRE : J'étais bien sur le commentaire.

Donc, c'est prendre acte, on est bien d'accord ?

On va faire juste une pause parce qu'il y a demande pour ouvrir les fenêtres, donc on va faire une pause. Est-ce qu'on peut lancer l'ouverture de la fenêtre, s'il vous plaît ?
(Courte suspension)

Mme LA MAIRE : Bien. Très bien.

Je vous propose de réintégrer vos places, s'il vous plaît.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

Rapport n°7 - Affectation des résultats 2022 pour le budget principal et les budgets annexes

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 7. Donc affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **confirme les affectations reprises au budget primitif 2023 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,**
- **approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n°1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts communales.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 8 - Décision Modificative n° 1-2023

Mme LA MAIRE : Je propose maintenant concernant la DM 1 une présentation par Anthony et voilà. Anthony POULIN dans un premier temps.

M. POULIN : Nous avons fait le temps de bilan de l'année précédente, là, nous allons sur l'exercice budgétaire de cette année qui s'inscrit dans le déroulement habituel de notre budget mais qui est marqué, cette Décision Modificative n° 1, par tout de même des mouvements et des volumes assez importants, je vais prendre quelques instants pour vous les présenter.

Je souligne qu'elle n'intègre pas, à ce stade, les récentes... l'impact des récentes annonces du Gouvernement prises sans concertation / information préalable, même si j'y reviendrai en fin de présentation. Concernant la Décision Modificative, elle inscrit 1,7 M€ de dépenses nouvelles, dont 770 922 en fonctionnement et 993 224 en investissement ; des recettes nouvelles sont également inscrites dans cette Décision Modificative permettant d'équilibrer l'opération.

Les nouvelles dépenses s'articulent autour de trois objectifs.

Le premier objectif est celui du soutien aux acteurs associatifs et au renforcement des actions de la Ville dans les différents quartiers bisontins.

Ainsi, nous inscrivons dans cette Décision Modificative 43 000 € de soutien complémentaire au bénéfice de l'ASEP et des crédits pour l'installation du nouvel espace de vie sociale dans le quartier de Saint Claude ainsi que des crédits complémentaires pour l'acquisition de mobiliers dans le cadre du déploiement des actions d'animation familiale, ludique et culturelle par les maisons de quartier, mais ma collègue Carine MICHEL pourra compléter mes propos et vous expliciter ces différentes actions.

Le deuxième objectif est bien celui de renforcer nos actions pour l'épanouissement des Bisontines et des Bisontins en matière de sport et de culture. Cette Décision Modificative permet d'inscrire de nouvelles opérations, notamment dans le but d'améliorer nos équipements sportifs de plein air, 30 000 € sont déployés pour permettre de réaliser des travaux complémentaires de sécurisation sur les gradins paysagers de la piste de BMX du Rosemont.

Dans le domaine culturel, 189 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement nous permettent d'affecter les différentes subventions obtenues au Musée du Centre et à la Citadelle pour diverses actions et projets culturels.

Nous pouvons également ajouter 20 000 € et actions nouvelles ; 20 000 € pour l'achat de billets dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 durant la campagne de vente réservée aux villes hôtes de la flamme, mais je laisserai mon collègue Abdel GHEZALI en parler.

Enfin, le troisième objectif, accélérer les actions pour préserver la ressource en eau et se prémunir des risques climatiques.

Concrètement, nous ajoutons 390 000 € au titre de l'accélération du plan sécheresse, dont 350 000 € pour le complexe sportif des Orchamps afin de permettre d'installer un nouveau système de récupération d'eau et un nouveau système d'arrosage ainsi que de reprendre le terrain de rugby des Orchamps qui a beaucoup subi l'été dernier.

40 000 € sont également inscrits pour la mise en œuvre du plan de réaction aux aléas climatiques sous la forme d'installation de panneaux d'information en temps réel dans les parcs.

Côté recettes, nous inscrivons les différentes subventions de l'État, de Grand Besançon Métropole, de la Région, de l'Union Européenne notifiées par nos différents partenaires : 229 000 € en fonctionnement et 654 000 € en investissement.

Avant de conclure, je souhaiterais également vous souligner quelques éléments concernant, comme je vous l'indiquais en introduction, l'actualité des finances publiques et le suivi des différentes annonces gouvernementales dans le cadre de la préparation des lois de finances.

Concernant l'amortisseur électricité, c'était une question qui était posée au moment du débat budgétaire sur laquelle nous n'avions pas les réponses.

Je peux vous indiquer que l'estimation actuelle est de 1,3 M€, que nous allons fiabiliser ce chiffre et nous pourrions inscrire cela dans la prochaine Décision Modificative.

Concernant les récentes annonces, nous avons entendu, à 15 jours de la mise en place de la réforme, les annonces des différents ministres notamment sur l'augmentation du point d'indice qui est une bonne chose pour nos agents, mais nous regrettons le fait de ne pas en avoir échangé avant avec l'État. C'est une mauvaise habitude depuis quelques années. Il y a des promesses pour que cela change, nous verrons.

En année pleine, les annonces auront un impact significatif puisque c'est quasiment 1,9 M€ de dépenses supplémentaires non compensées que nous devons inscrire en année pleine.

Nous souhaitons également alerter sur le dispositif annoncé par Bruno LE MAIRE sur le mécanisme d'assurance de nos dépenses, l'autoassurance de nos recettes.

Aujourd'hui, j'aimerais vous en dire un peu plus, mais je ne suis pas en mesure de le faire puisqu'il y a encore beaucoup de flou, les contours sont mal définis et c'est la bonne gestion *in fine* qui est en cause puisque ce mécanisme pourrait venir impacter fortement les collectivités les mieux gérées en réduisant nos moyens en fonctionnement pour les services publics et en venant également en ricochet réduire nos capacités en investissement.

Cette mesure fait l'unanimité contre elle, j'espère que le ministre saura nous entendre.

Quant à moi, face à cette mesure floue, je dirais qu'il y a quand même *a minima* une anguille sous roche ou j'ai le fils d'un ami qui parle parfois de baleine sous gravier, mais là on a tendance à nous annoncer quelque chose de positif mais les effets risquent d'être très compliqués à gérer si cela revient à réduire nos marges de manœuvre en fonctionnement et c'est bien ce qu'il semble être dans la tête du Gouvernement lorsqu'on voit l'effort annoncé de réduction des dépenses publiques qui, dans un contexte de tension climatique et de crise sociale, ne saurait venir impacter les services publics, en tout cas nous ferons tout pour que ce ne soit pas le cas.

Voilà les quelques mots que je voulais échanger sur cette Décision Modificative, mais je laisse mes collègues compléter, puis je répondrai à vos questions.

Mme LA MAIRE : Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Oui. Merci Madame la Maire.

Comme vient de le dire Anthony POULIN, le soutien aux associations est un marqueur fort de notre équipe municipale. Cela se traduit aujourd'hui par un soutien complémentaire de 42 000 € à l'ASEP qui, je rappelle, était une structure emblématique de notre Ville en termes d'éducation populaire, 10 salariés, plus de 2 200 adhérents. Donc, ça va pouvoir leur permettre de régler leur loyer annuel de la même somme. J'en profite de cette séance au Conseil Municipal pour vous annoncer que l'ASEP rencontre des difficultés financières et a mis en ligne une cagnotte. Voilà. Donc, je rappelle l'existence de cette cagnotte et surtout il y a une fête organisée par cette structure le 1^{er} juillet, venez nombreux, s'il vous plaît, parce que je pense qu'ils ont besoin du soutien le plus nombreux.

Un autre sujet aussi important qui se traduit concrètement dans cette Décision Modificative, afin de répondre aux préoccupations et aux attentes qui durent depuis plusieurs années des habitants du quartier de Saint Claude et des associations qui interviennent sur le quartier, nous avons fait le choix

de porter un espace de vie sociale municipal qui va s'installer très prochainement au sein de l'espace municipal Simone de Beauvoir, toujours à Saint Claude.

On a obtenu l'agrément de la CAF du Doubs pas plus tard que le 15 juin, un agrément d'animation locale pour cet équipement, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les habitants et les partenaires. Nous avons affecté des crédits d'aménagement pour ce même lieu.

Et un dernier élément concernant quelque chose de novateur, notamment sur la démultiplication des animations en pieds d'été par les Maisons de quartiers municipales, vu le succès rencontré, on manquait de matériel, donc il vous est proposé, ce soir, d'acquérir du matériel supplémentaire pour démultiplier, pour le plus grand bonheur des jeunes et des moins jeunes, les activités, les animations des pieds d'été et rendez-vous le 1^{er} juillet au Fort de Bregille, Madame la Maire, à 11 h 00 pour lancer les Quartiers d'été. C'est un moment extraordinaire avec les Maisons de quartiers municipales mais surtout les Maisons de quartiers associatives. Tous ensemble pour les jeunes Bisontins puissent avoir de bons moments dans notre ville.

Mme LA MAIRE : Merci. Merci à toi pour cette politique de vie associative et bien sûr surtout merci à toutes ces associations encore une fois foisonnantes, on ne mesure pas la chance et la richesse que nous avons sur ce territoire. Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : Oui. Très, très rapidement. Ça a été donné par Anthony POULIN, on va mettre 350 000 € sur le complexe sportif des Orchamps. Vous connaissez, c'est un complexe qui a beaucoup de qualités mais qui a au niveau de la pelouse, qui a une pelouse qui est très endommagée et donc on va mettre 200 000 € sur la réfection de la pelouse et 150 000 € sur un système de tuyau d'arrosage, et ça c'est un élément important, je voulais le signaler. C'est quand même une somme conséquente et on poursuit l'amélioration de nos équipements sportifs. On a voté dernièrement le terrain synthétique à Velotte et, là, on avait besoin sur l'Est, sur ce terrain des Orchamps, avec la pratique, avec un gros club de rugby, avec l'OB qui fait un beau travail que ce soit tant sur les équipes masculines et féminines, donc je pense que c'est un élément important et c'est un investissement conséquent. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Oui. Merci Madame la Maire.

Donc, effectivement, on a la chance d'avoir à Besançon un tissu associatif qui est assez riche, assez diversifié et assez important, qui intervient tous les jours dans l'animation de notre territoire. Et donc, comme j'avais posé la question au dernier Conseil Municipal par rapport à l'accompagnement porté auprès de l'ASEP, aujourd'hui on a la réponse. Je suis satisfaite de cet accompagnement et pour cette structure-là qui est très importante sur notre territoire. Merci.

Mme Carine MICHEL : Je suis surprise de cette intervention parce que ce sont des éléments que j'ai pris le temps de donner lors du dernier Conseil Municipal. Effectivement, il y avait un accompagnement par les services de la Ville par rapport au choix des activités qui sont déficitaires et que, effectivement, nous allons délibérer prochainement sur une aide au loyer puisque j'ai rappelé que c'est la seule Maison de quartier associative qui payait un loyer.

Mme LA MAIRE : Oui. Très bien. Madame ROCHDI.

Mme ROCHDI : Je ne fais que te féliciter justement.

Mme LA MAIRE : Ah ! Très bien. Très bien. Très bien ! Allez ! On est content. On a les félicitations. Merci à l'ensemble des équipes pour le travail qui est fait sur la vie associative, la vie culturelle et la vie sportive. C'est ça que je retiens. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Donc, sinon on soumet au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des votes contre ? 10. Très bien. Des abstentions ? 4. C'est dommage parce que je croyais qu'on nous félicitait, c'est vraiment dommage !

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre et 4 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2023 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire, et reprend au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 40

Contre : 10

Abstentions : 4

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 9 - Contrat « Territoires en Action » 2022-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA MAIRE : Du coup, je vous propose de passer au dossier n° 9 « Territoires en Action ».

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Non. Des commentaires ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le contrat de territoire régional « Territoires en action » 2022-2028 du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, ainsi que sur la composition des instances de gouvernance,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat,
- s'agissant des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon et mentionnés dans le volet métropolitain, autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter les financements inscrits dans le contrat précité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 10 - Citadelle Patrimoine Mondial – Saison estivale et création de jardins – Signature de trois conventions de mécénat

Mme LA MAIRE : La Citadelle, il y a une présentation parce qu'on est très fier de cette Citadelle et François, tu veux appuyer, merci.

M. BOUSSO : Une présentation, en tout cas un coup de projecteur parce que ça fait plusieurs rapports qu'on présente, alors déjà sur des signatures de convention de mécénat puisqu'on est sollicité par beaucoup d'entreprises du territoire qui veulent investir sur le site de la Citadelle et on s'en félicite. Et puis, le fait que sur ce rapport on parle de création de jardins et faire un point d'actualité en disant que, la semaine dernière, on a inauguré le premier des jardins, d'une série de jardins qu'on crée dans la Citadelle pour végétaliser le site et le rafraîchir notamment, mais pas que, faire aussi que ces jardins soient de vrais outils de médiation.

Et la semaine dernière, c'est le jardin Vauban qui a été inauguré en premier, on a reçu un certain nombre de partenaires. On a eu la présence exceptionnelle de Laurent LE BON qui est le Président du Centre Georges Pompidou et qui est venu inaugurer ce jardin et qui était très content d'être là, très content d'être à Besançon et qui a salué notamment toute la dynamique culturelle à Besançon et on s'en félicite. Jardin Vauban qui rappelle d'ailleurs qu'on est dans une année exceptionnelle puisque le 6 juillet 2008 à 2 h 00 du matin on avait eu l'information depuis Québec que Besançon et les 11 autres sites du bien en série Vauban étaient labellisés Unesco et du coup c'est une année exceptionnelle puisqu'on fête les 15 ans de cette labellisation. Et donc ce rapport est l'occasion de rappeler que, le 6 juillet prochain, on fêtera à Besançon, en même temps que les 11 sites, ce quinzième anniversaire et que les 6, 7, 8 juillet, on va dérouler toute une série d'événements pour marquer le coup ici à Besançon en lien avec les 11 autres sites, donc c'est un vrai événement national assez particulier parce qu'il se fait aussi en distanciel, en série et voilà. Et j'espère qu'on aura du monde sur cet événement et, en tout cas, on est fier de cet anniversaire et on espère que les habitants, les partenaires, les entreprises seront avec nous et fêteront cet anniversaire dignement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a un vote contre ? Une abstention ? 0 abstention. Pardon. Écoutez, merci pour la Citadelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer trois conventions de mécénat avec les sociétés Citéos, Manton et Prétot pour un montant global de 47 100 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 11 - Information – Révision des périmètres des bureaux de vote à Besançon

Mme LA MAIRE : Le périmètre, maintenant le dossier n° 11 concernant les périmètres des bureaux de vote.

Il y a un changement d'organisation sur le territoire pour qu'il y ait plus d'équilibre.

Comment ?

C'est une information.

Donc, s'il n'y a pas de questions sur ce dossier-là, je vous propose de passer au dossier n° 12.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la révision des périmètres des bureaux de vote à Besançon.

Rapport n° 12 - Subventions aux organisations syndicales – Répartition au titre de l'année 2023

Mme LA MAIRE : Et il est question de subventions aux organisations syndicales.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il y a eu une actualisation, je pense, de tous les élus qui sont en réalité en conflit d'intérêts pour raison d'adhésion à des syndicats. Des votes contre ? Abstentions ? Très bien. C'est fait.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (1), Pascale BILLEREY (1), Annaïck CHAUVET (2), Marie ETEVENARD (1), Valérie HALLER (1), Marie ZEHAF (1) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Yannick POUJET (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement de 8 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2023 pour un montant total de 59 315 € réparti comme suit :

- 14 465 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,
- 5 058 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- 14 319 € à la Confédération Générale du Travail,
- 3 169 € à l'Union Solidaire,
- 9 972 € à Force Ouvrière,
- 4 655 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- 2 078 € à la Fédération Syndicale Unitaire,
- 5 599 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 17

Rapport n° 13 - Habitat Jeunes Les Oiseaux et FJT La Cassotte – Versement des subventions 2023

Mme LA MAIRE : 13, donnera lieu à un vote électronique et il concerne La Cassotte.

S'il n'y a pas de commentaires... ah ! Il y a un commentaire ? Oui. Monsieur.

M. MECHAI : Merci Madame le Maire.

Pourriez-vous nous éclairer sur la situation financière de la structure du foyer des jeunes travailleurs de La Cassotte ? De plus, nous souhaiterions revenir sur les problèmes de gouvernance qui sembleraient exister au sein de cette structure. Pourriez-vous nous informer de l'évolution de la situation à cet égard ? Compte tenu de l'importance sociale de cette institution, il serait regrettable que ce ne soit plus viable. Merci.

Mme LA MAIRE : Carine.

Mme Carine MICHEL : Oui. Je vais vous répondre avec les éléments actuels que j'ai, j'espère que vous serez satisfait. Alors, en fait effectivement, La Cassotte rencontre des difficultés financières liées à deux choses : au coût de l'énergie et au coût de l'alimentation, et aussi, j'ai envie de dire, aux souhaits différents des jeunes qu'ils accueillent.

C'est effectivement une structure qui compte 17 salariés et qui accueille environ à peu près 160 jeunes chaque année. Ils rencontrent des difficultés financières, il y a un déficit. Je sais qu'ils ont été reçus à la Préfecture, il y aura une seconde rencontre à l'automne et nous ferons certainement rapidement une table des financeurs. Mais j'indique que, dans la délibération, la Ville maintient sa subvention du montant identique depuis 2019. Sur les problèmes de gouvernance, moi, je n'ai pas d'information à ce jour.

Mme LA MAIRE : S'il y a une chose qu'on respecte, heureusement, c'est l'indépendance d'une association.

Mme Carine MICHEL : Moi, je suis à disposition des associations, elles savent me demander des rendez-vous. Pour l'instant, je n'ai pas été alertée sur les problèmes de gouvernance.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose donc de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pardon. Oui ! Oui ! J'avais oublié : c'est boîtier de vote électronique. Vous êtes devenus trop rapide tous. Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2023 :
 - d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes Les Oiseaux,
 - d'un montant de 9 000 € au FJT La Cassotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec Habitat Jeunes Les Oiseaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 14 - Fonds de Participation des Habitants (F.P.H)

Mme LA MAIRE : Dossier n° 14 qui fera l'objet aussi d'un vote électronique, c'est le Fonds de Participation aux Habitants.

Je vous propose de le soumettre au vote s'il n'y a pas de commentaires.

Donc, le vote. Philippe ? Allez, je te donne encore une chance. Bravo ! Merci. Donc, merci.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - le renouvellement du partenariat avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté pour l'année 2023/2024,
 - le versement de la subvention de 4 000 € à AGIR Solidarité Franche-Comté permettant d'abonder le Fonds de Participation des Habitants (FPH),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 15 - Avenant n° 1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

Mme LA MAIRE : Pour le dossier maintenant concernant le Contrat Local de Santé, une présentation par Gilles SPICHER.
Alors, attends. Hop. Voilà.

M. SPICHER : Oui. Merci Madame la Maire et merci surtout de me donner l'occasion de parler ici du Contrat Local de Santé.

Alors, on parlait tout à l'heure de l'usage immodéré des médicaments, je crois que justement ce Contrat Local de Santé est un outil, un outil de coordination d'un ensemble d'institutions destiné à promouvoir une politique d'information, de prévention et d'accès aux soins pour les habitants sur le Grand Besançon.

Alors, donc ce Contrat Local de Santé regroupe 10 signataires. Vous avez la liste : l'ARS, GBM, le CCAS, la Ville de Besançon, la Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CPAM, la MSA et l'Éducation Nationale.

Ces actions, elles sont intégrées entre autres dans le cadre de la politique de la Ville en direction des publics les plus précaires.

Alors, je rappelle brièvement les 4 axes donc qui fédèrent, qui fondent ce Contrat Local de Santé.

Axe 1 : favoriser l'accès aux soins de tous les Grand Bisontins et notamment les plus vulnérables.

Axe 2 : déployer sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon et plus particulièrement dans les zones fragilisées des actions de prévention et de promotion de santé publique.

Axe 3 : accompagner vers l'autonomie et un meilleur niveau en santé les Grand Bisontins ainsi que ceux qui le souhaitent ou ceux qui en ont le plus besoin.

Et enfin, axe 4 : promouvoir un environnement favorable à la santé de tous les Grand Bisontins et de toutes les Grand Bisontines.

Alors, ces 4 axes donnent lieu à un certain nombre de fiches actions qui ne sont bien sûr pas toutes menées par la DHS qui est la structure support, la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon qui, avec l'ARS et la structure support de ce Contrat Local de Santé, mais vous avez donc, je crois, dans le dossier, vous avez la liste des partenaires, des associations partenaires avec qui nous travaillons pour mettre en place donc ces actions de prévention et de promotion.

Alors, l'amendement qui est proposé là est destiné à mettre un peu plus de souplesse dans la gouvernance de ce Contrat Local de Santé puisque lorsque nous voulions introduire un axe supplémentaire, il fallait l'accord des 10 signataires, ce qui était quand même assez lourd.

Donc, aujourd'hui, si les fiches actions sont intégrées dans un des axes existants, il faudra l'accord du Copil. Par contre, donc, il y a un cinquième axe qui a été mis en place, qui est destiné donc surtout aux questions d'information sur la santé. Je crois que, ça, c'est issu d'une réflexion à la suite de la crise de la Covid où on a vu défiler notamment sur les réseaux sociaux, mais pas que, un peu partout des informations fausses et erronées sur les questions de santé. Donc, je crois que ça nécessite effectivement un travail d'information et d'éducation pour améliorer cette situation. Donc, l'axe 5 qui s'intitule « réduire les inégalités d'accès à l'information en santé et aux actions de prévention et de promotion de la santé en contexte de crise ». Donc, trois nouvelles fiches actions : renforcer les capacités des acteurs de terrain à adapter leurs actions en situation de crise ; renforcer donc les capacités des acteurs de terrain à développer les compétences psychosociales et mise en place de relais, d'acteurs relais en santé.

Et puis, donc on parlait tout à l'heure, et nous sommes bien dans l'actualité, des perturbateurs endocriniens qui ont, alors je ne vais pas refaire le cours du Professeur CYPRIANI, mais je pense qu'il y a un aspect quand même qui est commun, c'est que ces éléments cancérogènes, facteurs de cancer. Et, dans le cadre de l'axe 4, il y a deux nouvelles fiches actions qui sont donc destinées à sensibiliser et former des professionnels notamment de la petite enfance et des étudiants en santé donc et à les accompagner donc à cette question des perturbateurs endocriniens. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Agnès MARTIN.

Mme MARTIN : Oui. Merci Madame la Maire.

Je voulais revenir sur un fait d'actualité.

Les Bisontins ont découvert par la presse que de nombreuses écoles de Besançon contenaient de l'amiante d'où une inquiétude justifiée des parents et des familles qui ont eu des enfants ayant fréquenté ou fréquentent encore ces établissements.

Quel est l'état réel de ces bâtiments municipaux qui accueillent des enfants ?

Quelles mesures vont être prises dans l'immédiat et prochainement ?

À ce jour, où en est-on de la connaissance exacte des risques pour la santé de nos enfants ?

Les Bisontins ont le droit de savoir, toute la transparence doit être faite.

Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

Ah pardon !

Mme MARTIN : Non. Je disais Monsieur CYPRIANI, mais non.

M. FAGAUT : Je ne sais pas comment je dois le prendre.

Mme LA MAIRE : Allez.

M. FAGAUT : Oui. Puisque Madame MARTIN aborde cette situation concernant l'amiante, le plus inquiétant ce n'est pas forcément la présence de l'amiante dans les écoles parce qu'en fin de compte il y en a partout aujourd'hui de l'amiante, mais la chose la plus intéressante c'est l'état de conservation de cet amiante, donc, c'est ça qui nous importe le plus.

Et quand on regarde un petit peu ce qu'on a appris dans *L'Est Républicain*, 59 écoles étaient concernées en 2016 lors du dernier diagnostic, et normalement un diagnostic doit être porté tous les 3 ans et il est obligatoire. Donc, nous aurions dû avoir un diagnostic en 2019 et nous aurions dû avoir un diagnostic en 2022 afin de vérifier le bon état de tout cela. Y a-t-il un diagnostic ? Y a-t-il eu des diagnostics ? Est-il possible donc d'en avoir connaissance et de nous le mettre à disposition concernant donc les 59 écoles qui ont été citées dernièrement pour qu'on puisse constater la mise en danger ou pas ? Parce qu'on le sait, dans le cadre de l'amiante, il y a plusieurs listes, les listes, on va dire, les listes A qui sont les amiantes dits friables, les listes B avec tout ce qui est à faire au matériau, donc nous, ce qui nous importe c'est cela.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a eu un diagnostic en 2019 ?

Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a eu un diagnostic en 2022 ?

Et pouvez-vous nous mettre à disposition tout cela ? Voilà. Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Annaïck CHAUVET. Attends, ne bouge plus.

Mme CHAUVET : Alors, oui, il y a eu un recensement qui a été effectué donc par des journalistes dans toute la France, donc c'est à ça que vous faites référence, et qui nous a donc alertés sur la présence d'amiante dans les établissements scolaires qui ont été construits donc avant 1997, mais comme vous le dites, c'est dans la plupart des bâtiments. Et donc c'est la date à laquelle l'amiante est interdit dans les constructions en France, ça signifie donc qu'il est interdit depuis, malheureusement j'ai envie de dire depuis que 26 ans. Et en effet, nos écoles sont de vieilles dames. Les deux écoles dont il faisait référence sur Besançon, il y a l'école Fourier (1975) et l'école Montboucons (1957). Et Besançon hérite en effet d'une situation qui nous a justement amenés à prendre la décision de lancer le vaste plan de rénovation de nos écoles à hauteur des 10 M€ par an. Cette alerte sur l'amiante est plutôt salubre même si elle peut, vous avez raison, amener à de la confusion puisque, en effet, il y a trois catégories d'amiante. Il y a la catégorie A, c'est un amiante qui dégage des fibres avec l'usure et un vieillissement

normal et nous n'avons pas de matériau qui dégage des fibres à l'usure et au vieillissement dans nos écoles. Donc, pas de catégorie A.

Ensuite, il y a la catégorie B, des fibres qui peuvent être émises en cas de travaux ou d'actions.

Et puis, la catégorie C, donc l'amiante est indissociable du corps du bâtiment et émet des fibres lors de la démolition. Donc, vous avez raison, 59 écoles de Besançon relèvent une présence d'amiante soit dans la colle qui a servi à coller les sols plastifiés, soit dans des dalles, soit dans des cloisons.

Et depuis 1996, les gestionnaires patrimoniaux ont été astreints à établir un dossier technique amiante visant à identifier donc dans chaque bâtiment la présence d'amiante, donc, ça, c'est réalisé.

Et lorsqu'il y a des travaux de désamiantage, ils sont systématiquement réalisés dès lors que... dès lors qu'on fait des travaux, donc il y a un diagnostic amiante avant travaux qui indique donc s'il y a la présence d'amiante ou pas.

Du coup, nos travaux sont conduits, nos travaux de désamiantage sont conduits suivant un protocole chronologique que je vais vous donner. Il y a d'abord donc la réalisation d'un diagnostic amiante d'avant travaux. Ensuite, il y a établissement d'un plan de retrait qui est communiqué à l'inspection du travail, à la caisse régionale d'assurance maladie, à l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Ensuite, il y a donc réalisation des travaux de désamiantage en site inoccupé sous confinement total des volumes d'intervention. Ensuite, il y a prélèvement d'air pendant 24 heures après le désamiantage et avant restitution des volumes désamiantés. Ensuite, il y a évidemment les travaux et puis il y a évacuation des déchets en filières spécialisées, déchets ultimes. Cependant, vous avez raison, notre gestion du risque amiante présente deux points de faiblesse. La mise à jour des dossiers techniques amiante n'est pas réalisée au fur et à mesure des opérations de désamiantage, cela renforce du coup le nécessaire fait d'établir un diagnostic amiante avant travaux à chaque chantier travaux.

Et on n'a pas non plus de reporting, ça veut dire qu'on n'a pas de communication qui soit suffisamment organisée des données à fournir de manière claire en cas de demande, et donc nous devons le faire. Nous allons remédier à ces deux points de faiblesse.

Mme LA MAIRE : Ce qui est important donc de dire dans ce que tu viens de nous apporter comme élément, c'est que le diagnostic du coup du fait qu'il n'y avait pas suffisamment de fiches techniques, du coup chaque fois qu'il y a une intervention, le diagnostic se fait au fur et à mesure.

Donc, voilà, ça c'est quelque chose qui effectivement est important de remettre au goût du jour des questions qui doivent se poser aujourd'hui.

Mais effectivement, comme vous le disiez les uns les autres, nous sommes tous confrontés à cette... alors, là, comme perturbateurs endocriniens, je pense qu'on doit être aussi... je ne sais pas si ça a un effet. Non. Ce n'est pas du tout. C'est plus les fibres qui viennent dans les poumons. C'est cancérigène. Plutôt cancérigène. Ah mais moi, je ne suis pas professeure. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Donc, en fait vous êtes en train de nous dire qu'il n'y a aucun diagnostic amiante de réaliser, laissez-moi terminer, depuis 2016, sauf quand des travaux ont été réalisés, puisque vous nous avez évoqué et présenté en tout cas et décrit les différentes étapes, donc en cas de destruction au niveau de l'amiante, on sait aussi comment ça se passe parce qu'on gère aussi les bâtiments par ailleurs. Mais est-ce que vous pouvez aujourd'hui nous dire si oui sur les 59 écoles, pas simplement les écoles qui ont été en travaux ces derniers temps, sur les 59 écoles, qui ont été pointées du doigt, est-ce que vous pouvez nous dire si le diagnostic amiante a été réalisé, comme ça aurait dû être fait en 2019 et en 2022 ? Si ce n'est pas le cas, c'est gravissime. C'est gravissime.

Mme LA MAIRE : Il n'y a... non. Alors...

M. FAGAUT : Non. Mais moi, je... ma question, elle est simple.

Mme LA MAIRE : Je vous réponds !

M. FAGAUT : Elle est vraiment...

Mme LA MAIRE : Est-ce que je peux vous répondre ou non ?

M. FAGAUT : Bah oui si j'ai une réponse précise.

Mme LA MAIRE : Très bien. Précise ! Les diagnostics sont précisément... ils existent et précisément je peux vous répondre qu'on peut vous les donner sans difficulté.

M. FAGAUT : De quelle date ? La date ?

Mme LA MAIRE : Vous aurez exactement les dates les unes dernières les autres parce que les diagnostics sur 60 groupes scolaires se font effectivement dans une programmation et donc nous avons un suivi de ces diagnostics extrêmement fin et donc c'est bien de ça dont il est question aujourd'hui.

M. FAGAUT : Puisque la règle c'est quand même bien tous les 3 ans que les diagnostics...

Mme LA MAIRE : Mais...

M. FAGAUT : Doivent être opérés sur...

Mme LA MAIRE : Mais c'est bien...

M. FAGAUT : L'ensemble des écoles !

Mme LA MAIRE : C'est encore mieux ce qu'on est en train de faire.

M. FAGAUT : Ah oui !

Mme LA MAIRE : On fait des diagnostics au fil de l'eau donc...

M. FAGAUT : C'est mieux. On pointe du doigt que ça ne va pas...

Mme LA MAIRE : Bien sûr !

M. FAGAUT : Vous faites des diagnostics au fil de l'eau des écoles que vous réhabilitez...

Mme LA MAIRE : Non. Non.

M. FAGAUT : Et les autres écoles ?

Mme LA MAIRE : Non. Mais non ! C'est vous qui réinterprétez. Je vous...

M. FAGAUT : Et je vous pose la question ! Non, mais moi, ma question, elle est simple...

Mme LA MAIRE : Je... non. Non.

M. FAGAUT : Je vais la reprendre, peut-être que je l'ai mal formulée.

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Alors, je vous l'accorde peut-être...

Mme LA MAIRE : Sans doute. Oui.

M. FAGAUT : Sur les écoles...

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Bisontines...

Mme LA MAIRE : Oui.

M. FAGAUT : Est-ce que vous pouvez nous fournir le diagnostic amiante...

Mme LA MAIRE : Oui. Oui.

M. FAGAUT : Datant de 2022 de toutes les écoles ?

Mme LA MAIRE : De 2022...

M. FAGAUT : Parce que c'est la dernière date...

Mme LA MAIRE : Oui. Oui.

M. FAGAUT : C'est la dernière année...

Mme LA MAIRE : Oui. Oui.

M. FAGAUT : À laquelle auraient dû être réalisés les diagnostics amiante de toutes les écoles. Ils ont été faits en 2016, ils auraient dû être tous faits en 2019 et à nouveau 3 ans plus tard en 2022. Sur les écoles bisontines, toutes les écoles bisontines, vous avez un petit SMS qui arrive vous allez pouvoir le lire, est-ce que vous pouvez nous afficher si le diagnostic amiante a été fait donc en 2022 dans toutes les écoles oui ou non ? Voilà ma question est simple.

Mme LA MAIRE : Mais la réponse est très simple. Le diagnostic a été fait en 2019. Et ce que vous disait tout à l'heure Annaïck CHAUVET, c'est qu'ensuite nous avons tout un protocole qui nous amène en 2012 à une connaissance de la situation en matière, en 2022 pardon, à une connaissance de la situation de l'amiante puisque nous savons évidemment, en fonction des agents qui interviennent sur l'ensemble des écoles, nous savons où nous en sommes entre 2019 et 2022.

M. FAGAUT : Donc, vous êtes en capacité dès demain matin, puisque ça a été réalisé apparemment, donc de me mettre à disposition l'ensemble des diagnostics datant de 2022 et de 2019...

Mme LA MAIRE : Ah non, non mais...

M. FAGAUT : De toutes les écoles ?

Mme LA MAIRE : Moi, je peux vous donner tous les diagnostics que nous avons en matière d'amiante, ça ne me pose aucun problème.

M. FAGAUT : D'accord. Donc demain matin, on peut les avoir à disposition ?

Mme LA MAIRE : Demain matin, vous êtes drôle. Non...

M. FAGAUT : Demain matin...

Mme LA MAIRE : Non. Vous êtes très drôle.

M. FAGAUT : Je vous laisse souffler, c'est une façon de s'exprimer.

Mme LA MAIRE : Oui. Oui. C'est ça.

M. FAGAUT : C'est-à-dire milieu de semaine prochaine on peut avoir tous les diagnostics de toutes les écoles ?

Mme LA MAIRE : On vous donnera les diagnostics amiante.

M. FAGAUT : Non. De toutes les écoles.

Mme LA MAIRE : Des écoles. Bah évidemment !

M. FAGAUT : Oui. Je veux toutes les écoles.

Mme LA MAIRE : Je ne vais pas vous donner celle du château fort. Très bien.

M. FAGAUT : Arrêtez de nous prendre pour ce qu'on n'est pas.

Mme LA MAIRE : Si. Si. On se comprend très bien. Très bien. Donc, est-ce qu'on peut soumettre donc ce dossier au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Ah oui, oui. Pardon. C'est le boîtier de vote électronique encore. Très bien. Merci. J'en profite, là, maintenant, pour vous présenter deux personnes qui sont là depuis le début donc de ce Conseil Municipal et d'amener à les saluer.

Donc, je profite de vous présenter Claude POUILLET, donc notre nouveau DGA en matière du Pôle Service à la population, ici présent, et Catherine GUIEU, elle, est DGA au Pôle Développement.

Si vous avez besoin d'une référence pour voir dans votre organigramme si vous connaissez bien le rôle de chacun, donc l'un remplace André PIERRE et l'une remplace du coup Odile OSWALD. Voilà.

C'est pour nous important. J'en suis heureuse et du coup je vous remercie d'avoir accepté d'intégrer nos collectivités puisque vous travaillez sur nos deux collectivités Ville de Besançon et GBM et donc encore une fois merci à vous. Très bien.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 du Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 16 - Règlement intérieur du télétravail 2023

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport n° 16 qui concerne le règlement intérieur du télétravail 2023.

Juste du coup je cherche Geoffrey DARMENCIER qui est... ah voilà il est tout au fond, tout au fond. Très bien.

Je tiens aussi à présenter, parce que du coup je n'avais pas vu, donc Geoffrey DARMENCIER qui, quant à lui, est donc adjoint à Denis FRELAT et a une politique en main qui est celle de la transition dans laquelle nous devons tous travailler et donc merci aussi à vous d'avoir intégré notre collectivité. Merci bien.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que la convention individuelle type correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 17 - Création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Éducation et un emploi à la Direction de la Petite Enfance – Actualisation de la liste des emplois permanents – Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Donc, le rapport n° 17, il concerne la création de 4 emplois au sein de la Direction de l'Éducation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10 abstentions. Merci beaucoup. Très bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission) au sein de la Direction de l'Education ;
- autorise la création d'un emploi d'animateur (Directeur d'Accueil de Loisirs Multi sites) au sein du service Périscolaire de la Direction de l'Education ;
- autorise la création de 2 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein du service Entretien Patrimoine Logistique de la Direction de l'Education ;
- autorise la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent des établissements de la Petite Enfance) à la Direction de la Petite Enfance ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 18 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Mme LA MAIRE : Nous avons un rapport n° 18 qui concerne l'autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération dite contrats de projet.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire.

Une remarque rédactionnelle sur ce rapport.

Page 2 du rapport, nous avons la mention « chargé.e de mission » écrite avec le point médian « chargé.e », ensuite « coordinateur.trice », même chose pages 3 et 4 aux titres B, C et D, mais ensuite pages 5 et 6, titre 2 « contrats de projet pour un chef de projet », dans le titre 3 « contrats de projet pour un chargé de mission ».

Donc, est-ce qu'on recrute tantôt des hommes ou des femmes ou seulement des hommes ?

Voilà, ce qui montre qu'à force de trop d'idéologie, on se mélange un peu les pinceaux.

Je voulais juste rappeler que, et on en a ici la preuve, que l'usage du point médian rend toutefois l'écriture complexe, brouillée, illisible, inintelligible.

À titre personnel, je suis favorable à la féminisation des mots, alors en bonne conformité avec la langue française et pour assurer l'intelligibilité à la bonne compréhension du rapport, je vous propose le choix de la juxtaposition systématique du féminin et du masculin qui évitera toute confusion et permettra une lecture claire et sans équivoque.

Mme LA MAIRE : Je vous incite, la prochaine fois, à nous faire un amendement.

Pour autant aujourd'hui, d'ailleurs je crois que vous l'aviez déjà fait, pour autant aujourd'hui, je tiens quand même à le dire, je suis très heureuse que vous ayez accepté de discuter, d'admettre que l'écriture inclusive a tout son sens et je demande à Madame LEMERCIER donc de faire un commentaire, si elle le souhaite.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

En novembre... moi, c'est à propos du chargé de mission contrat territorial d'accueil et d'intégration, je vais intervenir. En novembre 2021, nous avons voté pour ce dispositif. J'ai repris le compte rendu de ce Conseil Municipal où Monsieur CREMER expliquait « *pour mener à bien ce projet, une chargée de mission sera recrutée pour prendre ces fonctions courant novembre 2021* ». Ce jour-là, vous avez refusé, Madame la Maire, que Monsieur CREMER nous explique la répartition de l'enveloppe, c'est également écrit dans le compte rendu. Là, nous sommes le 22 juin 2023, nous n'avons aucun bilan de l'action 2022 et on nous demande de nouveau de voter pour le recrutement d'un ou d'une chargée de mission. Alors, moi, j'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas eu de recrutement comme prévu et puis comment ont été répartis les 150 000 € en 2021, d'autant plus que j'ai lu qu'il y avait 420 primo-arrivants qui arrivaient et ça fait très peu, ça fait 355 €. Là, j'avais déjà dit, Philippe, que c'était peu et que ça me paraissait excessif de recruter quelqu'un.

Mme LA MAIRE : Oui. Philippe ?

M. CREMER : Oui. Déjà la rémunération de la chargée de mission est prise sur l'enveloppe de 150 000 € avec l'accord de la DDETSPP, ce n'est pas parce qu'il y a eu 460 primo-arrivants, on ne s'est pas occupé des 460...

Mme LEMERCIER : Ce n'est pas ma question.

M. CREMER : C'est quoi votre question ?

Mme LA MAIRE : Philippe.

M. CREMER : Pourquoi ?

Mme LA MAIRE : Philippe, tu réponds, s'il te plaît, à la question.

M. CREMER : Pourquoi on ne l'a pas recrutée en 2021 ? Parce que le projet n'a commencé qu'en 2022. Sur ce projet, on fonctionne à N+1.

Mme LA MAIRE : Attendez. Attendez. Si vous voulez aller dans le couloir pour pouvoir discuter entre vous, vous pouvez le faire, mais là ce n'est pas la question, ce n'est pas comme ça que ça passe. D'accord ? Donc... Monsieur CROIZIER, s'il vous plaît. Vous n'êtes pas... je respecte les gens, je respecte l'ordre de parole, s'il vous plaît, et là j'ai une discussion entre deux élus, donc ce n'est pas les rôles d'une assemblée. Donc, Élise, tu veux apporter les éléments, s'il te plaît.

Mme AEBISCHER : Non, mais ne vous inquiétez pas Madame LEMERCIER, effectivement un agent... enfin, en l'occurrence, c'était une agente a été recrutée effectivement pour exercer ces missions. Elle était conditionnée effectivement dans le temps puisqu'on est sur des financements de l'État et la particularité c'est qu'avant on était sur un accroissement d'activité, enfin une... qui du coup n'ouvrait pas forcément tous les droits et, là, on crée un contrat de projet. Alors, le contrat de projet, c'est une nouveauté qui date de 2021, qui permet justement de circonscrire un projet dans le temps, c'est une sorte de CDD effectivement qui est permis pour les collectivités publiques et qui permet un certain nombre d'avantages, notamment par exemple le fait de pouvoir avoir la prime de fin d'année. Donc, il y a eu par le passé effectivement une chargée de mission, là, l'idée c'est de justement continuer à financer ce poste et en plus de le passer sur un statut de contrat de projet qui est plus intéressant et plus protecteur pour elle.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces informations. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame AEBISCHER. Effectivement, mais si je parlais avec Monsieur CREMER, c'était parce que je le sentais en difficulté, ce n'était pas pour aller contre ce règlement intérieur. Ce que je voulais dire c'est que je n'ai trouvé nulle part de... on n'a jamais voté pour le recrutement. On en avait parlé en 2021, fin 2021 et on n'a jamais eu non plus de compte rendu de ce qui s'est fait en 2022 ; et j'aimerais bien qu'un jour on sache comment sont utilisés ces 150 000 €.

Mme LA MAIRE : Mais on ne recrute jamais sans avoir une délibération, c'est sans doute que vous n'avez pas vu dans les différentes délibérations. Ça n'existe pas.

C'est un emploi contractuel, Oui. Mais c'est bien ce qui me semblait, c'est qu'on a toujours dit dans la présentation du CTAI, c'est pour ça que je suis quand même très surprise parce que dans la présentation du CTAI, dès la première fois, la question du salaire a été posée. Je pense qu'on peut reprendre les propos que vous avez tenus les uns les autres, la question a été posée et on vous a toujours répondu qu'il y avait une partie RH effectivement, vous êtes d'accord. Donc, on est dans une partie RH, donc là c'est de ça dont il est question. Et la personne qui travaille maintenant avec nous, d'ailleurs j'en profite pour le dire, nous avons été, hier ou avant-hier, c'est avant-hier peut-être, nous avons reçu le Préfet REGNIER qui est venu avec une personne du Ministère, Monsieur COS, mais aussi avec un représentant de la haute autorité en matière des réfugiés à l'ONU, qui est venu à Besançon pour justement que l'on puisse faire un point sur le travail que nous avons mené en matière d'accueil des réfugiés et d'accompagnement et saluer le travail qui a été fait, saluer les structures et les associations qui sont aujourd'hui actives dans ce contrat, et en particulier aussi saluer les jeunes personnes, parce que beaucoup sont jeunes, réfugiées qui nous ont exposé finalement la situation dans

laquelle ils étaient et ce qu'ils avaient trouvé comme accueil parce qu'ils expliquaient que non seulement, quand on est réfugié, il y a le traumatisme d'être dans un pays qui vous met en très grande difficulté, parfois en danger de mort et qui motive le déplacement, et ensuite l'autre traumatisme, celui qui est celui d'arriver dans un pays où le choc qui peut être subi de la situation précaire, de la question culturelle, de toutes les questions qu'ils doivent se poser est un deuxième choc, un deuxième traumatisme. Donc, sur cette opération-là, nous travaillons sur un accueil complet qui permet justement aux personnes que l'on accueille d'aller très rapidement sur l'autonomie en matière de comment j'habite dans un logement, parce que c'est aussi d'autres pratiques, d'autres cultures, d'autres façons d'être. C'est aussi être en contact avec des structures culturelles parce que c'est découvrir un pays à travers sa culture mais aussi faire connaître la sienne. Et la troisième, par exemple, c'est, comme c'est un traumatisme, avoir l'occasion de pouvoir en parler, de l'exprimer, de faire savoir et parfois même d'aller jusqu'à des traumatismes extrêmement impactant au niveau santé mentale et du coup nous sommes très fortement accompagnés, et vraiment je salue le travail qui est fait, par le Centre Hospitalier de Novillars qui s'est spécialisé, depuis maintenant un certain nombre d'années, sur ces questions d'accueil des personnes qui vivent ce traumatisme parce que trop longtemps, je le dis et le redis, les uns et les autres ont nié, ont nié que de migrer, de se déplacer d'un pays à l'autre est un traumatisme extrêmement fort et violent qui peut avoir des effets du coup et de mettre en difficulté la personne pour pouvoir trouver ses repères et du coup à garantir l'accueil le meilleur. Donc, c'est de ça dont il est question et donc je suis très fière que nous ayons ce temps-là pour saluer le travail qui est fait parce que, comme nous l'avons dit, nous sommes une ville hospitalière, nous sommes une ville pour l'accueil justement des personnes qui sont en danger, en très grave danger et que finalement on identifie comme étant peu connu par l'ensemble de nos populations de cette situation, de cette très grande difficulté et parfois du coup ce mal-être extrêmement important qui peu du coup les concerner. Donc, c'est pour ça que, alors que nous étions à la Journée Mondiale des Réfugiés, nous avons l'honneur de recevoir ces personnes, ces politiques qui étaient là pour nous accompagner et c'est de ça dont il est question et c'est de ce travail-là et de ce poste-là dont il est question dans ce rapport. Est-ce que vous avez d'autres commentaires, d'autres questions ?

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci. Merci Madame VIGNOT.

Bon, là, vous nous présentez des éléments de langage qui sont les vôtres par rapport à une situation que vous avez développée dans le cadre de votre politique publique ici sur le territoire bisontin, on s'en était exprimé au mois de novembre 2021 à ce sujet-là.

Aujourd'hui, encore une fois, la question, elle est simple.

Vous aviez fait des annonces très claires à ce moment-là, on voudrait avoir un rendu très précis de cette action, c'est-à-dire les coûts engendrés, comment les personnes qui arrivent sur notre territoire bisontin sont prises en charge en matière de logement, en matière d'éducation, en matière donc d'alimentation et tout ce qui va avec et d'intégration aussi donc au sein de notre société.

Donc, moi, j'aimerais, et c'était la question et le sens de la question de Madame LEMERCIER, parce qu'aujourd'hui on ne le voit pas. Vous nous faites des éléments de langage, très bien ! Mais nous, on veut le bilan, le bilan de cette action et c'est légitime qu'on puisse l'avoir.

Ça, c'était ma première intervention.

Et sur ma deuxième intervention, puisque Monsieur CREMER n'était pas là lors du dernier Conseil Municipal, il s'était exprimé dans une presse nationale en ce qui concerne donc les Jeux Olympiques avec l'arrivée, donc de SDF ou de migrants, je ne sais plus exactement, dans ce sens-là. Madame MICHEL l'avait évoqué aussi en lien avec LOGE et en lien avec la Préfecture.

Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est parce que je pense qu'il est important que nous ayons un état des lieux de l'avancement des discussions, si c'est l'État qui l'impose, si c'est nous qui le préconisons. Donc, on aimerait avoir aussi ces éléments-là de façon plus précise.

Madame VIGNOT, quand on vous questionne, quand on s'interroge sur des éléments qui concernent notre Ville, n'ayez pas constamment cette attitude agressive avec nous. Déjà je pense que ça ne vous grandit pas.

Les réflexions que vous nous faites à longueur de Conseil Municipal, encore une fois, on n'est pas en droit non plus de constamment les accepter et puis les remarques désobligeantes, elles sont, au fil du temps, complètement détestables.

Donc, je pense que vous auriez dans un Conseil Municipal qui se passe bien, où c'est digne, je pense, dans les prises de parole des uns et des autres, je pense que vous auriez tout intérêt à montrer un autre visage plutôt que de mordre à chaque fois qu'on prend la parole.

Mme LA MAIRE : Alors, très honnêtement, franchement, je crois que s'il devait y avoir un concours de qui mord le plus, je pense qu'on devrait pouvoir refaire l'ensemble des films de ces Conseils Municipaux. Je crois même que vous en avez fait votre marque. Donc, sur le bilan, vous pourrez donner quelques éléments, Philippe et Carine sur la partie SAAS.

Mme Carine MICHEL : Alors, Monsieur FAGAUT, je vais vous répondre, mais je ne pouvais pas vous répondre parce que nous n'avions encore pas pris de décision lors du dernier Conseil Municipal. Je vous ai répondu, à l'époque de façon très honnête, que j'avais été invitée par le Préfet en Préfecture le 5 mai. C'est ce que je vous ai dit au Conseil Municipal.

Le lendemain, j'ai reçu une nouvelle invitation à rencontrer cette fois-ci le Secrétaire Général de la Préfecture pour le mardi 30 mai. Voilà.

Donc, le mardi 30 mai, je me suis rendu accompagnée par un Directeur de LOGE.GBM où effectivement nous répondons à une demande de l'État pour permettre à du public sans hébergement d'être accueilli provisoirement sur notre territoire.

En fait, le SAAS au niveau du département du Doubs, pour l'instant, est situé à Seloncourt et pour des raisons de formalités administratives et de perte de temps pour les professionnels de l'ADDSEA, le Préfet souhaite délocaliser ce SAAS à Besançon.

LOGE.GBM, a un patrimoine qui est vacant, qui est situé 4 place de l'Europe et c'est la proposition qui a été retenue par le Préfet et la gouvernance de LOGE.GBM. Voilà.

Comme vous m'entendez souvent parler des difficultés des bailleurs sociaux, évidemment cette opération est neutre financièrement pour le bailleur.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui avec une délocalisation vraisemblablement puisqu'il y a des coûts de... il y a des rénovations à faire dans ce bâtiment, on serait sur plutôt début de l'automne / octobre.

Mme LA MAIRE : Merci Carine pour cet état des lieux parce que nous sommes bien dans un état des lieux aujourd'hui et la décision n'a pas été actée. Je pense que le Préfet ne nous a pas dit là où il en était aujourd'hui.

Mme Carine MICHEL : Moi, je n'ai pas de chiffrage.

Mme LA MAIRE : On n'a pas... donc, voilà.

Mme Carine MICHEL : Aujourd'hui, il faut être...

Mme LA MAIRE : Attends.

Mme Carine MICHEL : Pour être extrêmement précise, aujourd'hui, LOGE.GBM n'a encore pas engagé les travaux de rénovation de ce patrimoine.

Nous attendons effectivement des nouvelles de la Préfecture sur des modalités financières et sur des conventions avec signature de bail et durée du bail, etc.

Donc, voilà aujourd'hui où on en est.

Mme LA MAIRE : Merci. Philippe, tu peux apporter 2-3 éléments, s'il te plaît.

M. CREMER : Oui. Alors, le SAAS, il a été fait... c'est à la demande du Gouvernement, ce n'est pas la Ville de Besançon qui s'est dit on va accueillir 50 réfugiés toutes les 3 semaines. C'est le Gouvernement, l'État qui a créé 10 SAAS et Besançon en fait partie.

Donc, ça se passe comment ?

C'est fait pour vider les camps parisiens. Curieusement, on nous présente ça de manière humanitaire alors que les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de rugby arrivent et curieusement ce n'était pas humanitaire avant, mais bon.

Là-dessus, le plan c'est 50 réfugiés, enfin 50 réfugiés, demandeurs d'asile, tout ce qu'on veut, avec des OQTF, avec tout ce que vous voulez, volontaires qu'on reçoit toutes les 3 semaines. Trois semaines, quatre semaines. On a trois semaines pour les diriger, pour essayer de jauger leur valeur, voir ce qu'ils veulent, quels sont leurs désirs, leurs besoins et pour les diriger sur les 7 autres départements de la Bourgogne Franche-Comté. Et aucun de ces arrivants ne reste à Besançon ou dans le Doubs, toutes les trois semaines, ils doivent être placés ailleurs dans la région. Voilà.

Alors, effectivement, pour le moment, la Préfecture semble privilégier la place de l'Europe, mais ça ne sera pas avant le 30 septembre parce que... actuellement ils sont à Seloncourt dans un bâtiment de la

Fondation Pluriel où ça se passe très bien, même le voisinage, il n'y a aucun problème, ça va très bien. C'est très tranquille. Donc, voilà quel est le projet du Gouvernement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Carine, tu peux simplement nous redire les personnes et leur statut pour qu'on soit bien clair sur ce qu'on dit aujourd'hui.

Mme Carine MICHEL : Oui. Je pense qu'il faut qu'on soit...

Mme LA MAIRE : Attends. Attends.

Mme Carine MICHEL : ...vigilant sur la sémantique. Quand on appelle... certains appellent ça « le SAAS migrants », pour moi, il s'agit d'un SAAS d'orientation puisque parmi ce public-là, je le redis, prioritairement c'est des personnes sans hébergement parce que vous savez qu'il y a des hôtels qui ont dénoncé les conventions d'hébergement d'urgence notamment dans le cadre des JO 2024 et il y a aussi des personnes qui sont en attente de demande d'asile. Voilà. Donc, on est bien sur ces deux typologies de publics. À Seloncourt, jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont pas des cohortes qui sont très importantes. Seloncourt a accueilli 77 personnes donc depuis l'automne. Effectivement, ça se passe très bien. Essentiellement, on a entre 80-90 % d'hommes âgés de 20 à 25 ans et qui sont vraiment dans un projet d'insertion d'abord sociale et ensuite professionnelle. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que cette période d'une semaine à trois semaines, elle permet de faire un diagnostic complet de la situation de la personne qui va être accueillie sur notre territoire, un diagnostic par rapport à sa situation administrative et aussi par rapport à sa santé ; et en fonction de sa situation administrative, il va être orienté en dehors du département du Doubs dans la structure qui pourra l'accompagner.

Et un dernier mot, puisque c'est très important, les personnes qui sont accueillies au SAAS Seloncourt sont accompagnées au quotidien dans toutes leurs démarches par des professionnels de l'action sociale.

Mme LA MAIRE : Très bien. Simplement, sur le bilan donc que nous avons fait hier ou avant-hier, je ne sais plus, sur ce CTAL, je tiens quand même à donner 2-3 éléments chiffrés qui sont... que j'ai, là, sous les yeux mais évidemment nous vous apporterons tous les bilans que vous souhaiterez avoir. Simplement, je le répète et vous le savez parce que c'est à chaque fois, les commissions servent à ça. Voilà. Les questions peuvent être posées, anticipées, vous avez les dossiers. Donc, il n'y a aucun problème pour poser des questions, demander des documents et être... finalement avoir les réponses. Alors, en 2022, nous avons 422 primo-arrivants et ce qui est important d'entendre c'est que dans ces 422 primo-arrivants, nous avons 148 réfugiés sur le Grand Besançon parce que sur le département du Doubs nous avons, en 2022, 720 primo-arrivants dont 238 qui sont réfugiés. Donc, c'est pour ça que nous sommes face à cette question et de faire au mieux pour que l'intégration soit la plus importante. D'ailleurs, je tiens à dire que le Gouvernement aujourd'hui est en train de voir dans quelle mesure cette intégration, elle peut amener justement ces réfugiés vers une formation et l'intégration à un travail puisque c'est des personnes, en général, qui sont extrêmement volontaires pour bien sûr non seulement habiter, travailler, partager et puis se former, etc. Donc, je reviens sur les éléments. Pour vous dire, nous avons intégré 8 actions pour 5 thématiques avec 7 porteurs donc de projet, qui répondaient d'ailleurs à deux appels à projets avec 20 partenaires qui ont été mobilisés pour la réalisation des actions qui ont eu lieu sur 110 primo-arrivants bénéficiaires et qui ont du coup amené aussi à 38 travailleurs sociaux formés. Parce qu'en fait accueillir des primo-arrivants, c'est aussi un savoir-faire et une compétence, donc c'est nécessaire d'amener donc cette formation qui, encore une fois, est assurée par le Centre Hospitalier de Novillars mais aussi d'autres associations qui étaient déjà dans ces compétences. Donc, nous avons présenté une revue des actions et donc on vous les présentera volontiers. Simplement pour dire que nous avons travaillé sur des projets avec la MJC Palente, avec Hôp hop hop, avec le CRIF Formation et Conseil, avec l'INFA, LOGE.GBM sur la formation à l'hébergement justement, à l'orientation aussi pour l'emploi et puis bien sûr l'identification de Les Livrets Culture du Logement parce que, comme je vous l'ai dit, quand on vient d'autres pays, nous n'avons pas forcément les mêmes pratiques en matière de logement. Et donc, je vous donnerai l'ensemble de ces actions pour vous dire combien il y a une implication extrêmement importante avec toutes les lignes qui nous amènent justement à 200 000 €. La rémunération de la chargée de mission, j'ai le chiffre sous les yeux, donc pour 2022, non 2021, c'est 39 169 €. Voilà. Sinon écoutez, la revue, on vous enverra les éléments volontiers et puis on pourra vous faire une présentation des actions qui sont menées avec l'ensemble de ces acteurs. Donc, je vous propose de soumettre au vote ce dossier, dont nous sommes très fiers et je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des abstentions. Très bien. 10 abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - le recrutement de 4 agents contractuels pour mener à bien l'opération « Mission de lutte contre la précarité énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un chef de projet énergies renouvelables » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un chargé de mission CTAI » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 19 - Congrès – Attribution de subventions – Quatrième répartition au titre de l'année 2023

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 19 – Congrès.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

S'il n'y a pas de commentaires, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € pour Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine,
- 1 000 € pour la Société Bisontine de Biologie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

Rapport n° 20 - Pass découverte Bourgogne Franche-Comté – Avenant à la convention avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et la société OTIPASS

Mme LA MAIRE : Le dossier n° 20 – Pass découverte Bourgogne Franche-Comté.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec Bourgogne Franche-Comté Tourisme et la société OTIPASS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 21 - Relations internationales – Attributions de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Mme LA MAIRE : Sur le dossier 21, du coup, concernant les relations internationales.

Est-ce qu'il y a un besoin d'information particulière dans le cadre du Tandems Solidaires ?

Si non, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Ça me permet d'ailleurs de dire au moment de l'accueil qu'on a vécu un moment extraordinaire au collège Diderot puisque... mais ça s'est fait aussi au Kursaal, du coup l'orchestre Victor Hugo a été amené à accompagner de nombreux élèves de collège ; et à Diderot, c'était 160 élèves qui ont été embarqués par un travail de 6 mois avec l'orchestre Victor Hugo.

Et deux thématiques : une thématique sur l'exil et l'autre sur l'espoir et sur l'espérance.

Mme Pascale BILLEREY (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement pour le projet de Tandems Solidaires mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

Rapport n° 22 - Relations internationales – Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale – Attribution de subventions – Année 2023

Mme LA MAIRE : Donc, relations internationales – Appel à projets de solidarité internationale justement, le rapport n° 22. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Sadia GHARET (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Philippe CREMER (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association AGIR SFC,
- 2 941 € à l'association AMADEA,
- 3 000 € à l'association Palestine Amitié,
- 3 000 € à l'association Voir au Togo,
- 2 500 € à l'association Côté cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

Rapport n° 23 - Animations commerciales – Subvention pour le Troc des Chaprais 2023

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 23 – Animations commerciales – une subvention pour le Troc des Chaprais. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à verser cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 24 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Mme LA MAIRE : Maintenant les subventions radios locales associatives.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 25 - Attribution d'une subvention à l'association des jardins et vergers familiaux de Besançon et environs (AJVFBE) pour l'année 2023

Mme LA MAIRE : Donc, sur le rapport n° 25, l'association des jardins et vergers familiaux.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Françoise PRESSE (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat avec l'association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2023, dont le financement sera assuré par les crédits inscrits sur la ligne 65.823.6574.002221.34000,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

Rapport n° 26 - Vente de 40 logements et 30 garages propriétés de Néolia sis 6A et 6B rue Violet

Mme LA MAIRE : La vente de logements Néolia avec plusieurs prises de parole, je crois. Christophe LIME.

M. LIME : Oui. Madame la Maire, vous connaissez notre opposition régulière depuis le début de ces ventes de logements sociaux où je rappelle ce qui est marqué à l'intérieur de cette délibération « *doit faciliter l'acquisition par les locataires de leur logement* ». Ça a été un argument extrêmement fort lors de ces débuts de discussion qu'on avait il y a quelques années.

Et aujourd'hui, force est de constater qu'une minorité de locataires achète leur appartement. On doit être à moins de 20 %, je crois être à peu près ce chiffre-là, j'essaie de me souvenir un peu puisque nous

avons une présentation sur Grand Besançon Métropole et c'est à peu près la même attitude au niveau national.

Alors, si on intervient ce soir c'est que ça se met dans un contexte un peu plus particulier aujourd'hui parce que, sur Grand Besançon Métropole, nous avons plus de 6 000 demandes non satisfaites de logement ou d'accès au logement social et le fait de supprimer une partie de logement social va plutôt avoir à accentuer ce type de difficulté.

Deuxièmement, nous sommes engagés dans une politique de démolition d'une partie du logement social avec des relogements sur des secteurs autres que les secteurs sensibles sur la Ville de Besançon qui a plutôt tendance à bouchonner encore un peu plus les nouveaux qui arrivent.

Donc, ça veut dire qu'on est aujourd'hui sur un phénomène extrêmement compliqué sur le logement social.

Ceci aussi dans un cadre national, qui a déjà été évoqué d'une façon très importante par la Présidente de LOGE, qui s'exprime localement mais aussi nationalement sur des difficultés importantes du logement social de trouver un certain nombre de financements pour pouvoir permettre un certain nombre de constructions aujourd'hui. Ce qui a amené un effondrement, un effondrement de la construction du logement social ces derniers mois, du logement d'une façon générale parce que quelques fois vous avez aussi une particularité des gens qui sortent du logement social pour accéder à d'autres logements, voire à des accessions à la propriété.

Aujourd'hui, accession à la propriété qui est extrêmement compliquée sur le fait d'obtention d'un certain nombre de prêts, d'une augmentation relativement conséquente des taux de construction, ce qui a amené les pouvoirs publics à avoir un projet qui, pour notre part, n'est absolument pas à la hauteur sur les problématiques de construction aujourd'hui sur l'État français.

Ce qui a été très contesté par l'ensemble des associations de logement, que ce soit des locataires ou des associations c'est que nous allons vers une catastrophe sur le logement. Les conséquences sur les ménages c'est que la part de logement devient de plus en plus conséquente à l'intérieur de la répartition sur les frais financiers. Si vous y mettez encore en plus aujourd'hui les difficultés sur l'énergie, les difficultés sur les problématiques d'alimentation, on va vers une catastrophe au niveau social d'un grand nombre de nos familles.

Donc, il nous faut aujourd'hui réagir, je pense, y compris les positions que nous pouvons avoir, et on s'est exprimé à Grand Besançon Métropole sur nos inquiétudes sur le fait de la réalisation du futur PLH. On a déjà bien vu que le dernier PLH n'a pas été à la hauteur des espérances qu'on pouvait avoir et notre inquiétude tout particulièrement sur Besançon c'est quels vont être les fonciers disponibles pour pouvoir faire un certain nombre de constructions.

Donc, nous re-attirons l'attention d'une façon globale sur l'ensemble des éléments.

Et je vais le dire un peu simplement, si demain il y a confirmation déjà de diminution par moitié et à terme de suppression d'un certain nombre de nouveaux fonciers qui pourraient être disponibles entre autres pour le logement, ce que nous n'avons pas pu faire d'une façon horizontale, il va falloir le faire un peu d'une façon verticale.

Ça veut dire que j'ose espérer que, dans quelques mois, dans quelques années, on ne regrettera pas ce type de vente mais aussi on ne regrettera pas les démolitions que nous sommes en train de faire.

Je rappelle aussi que ceux qui pensent que de détruire un certain nombre de bâtiments règle les problèmes sociaux, je ne suis pas obligatoirement sûr que ça soit la bonne solution.

On a bien vu que globalement quand on a fait un certain nombre de déconstructions, ce qui peut s'avérer de temps en temps envisageable, cela amène tout particulièrement le déplacement d'un certain nombre de difficultés plutôt que leur suppression. C'est-à-dire que si on n'a pas un accompagnement sur un terrain social, sur le fait d'amener des déconcentrations sur un certain nombre de quartiers, on recrée un certain nombre de difficultés sur d'autres quartiers.

Donc, nous confirmerons bien entendu notre vote contre mais nous espérons, tout à l'heure, Monsieur FAGAUT parlait de Plan Marshall, je pense que vraiment sur le logement, que ça soit l'accession à la propriété, le logement social, le logement collectif, il va falloir s'empoligner très, très vite puisqu'on commence aussi à voir, sur l'aspect économique, un certain nombre d'entreprises qui commencent à être sérieusement en difficulté. Tout particulièrement sur le premier œuvre, pas le deuxième œuvre parce qu'il y a toujours un décalage par rapport à ça, et pratiquement tous les professionnels sur l'immobilier sont en train d'attirer l'attention des pouvoirs publics d'être en grande difficulté pour pouvoir, avoir des charges de travail qui soient suffisamment efficaces.

Donc, nous espérons que nous pourrions mettre en œuvre, que ça soit localement, régionalement, au niveau national... c'est fini ? Je termine !

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Évidemment, je ne résiste pas à l'envie de parler logement social aujourd'hui puisque ce n'est pas une priorité au niveau national.

Les bailleurs, ils traversent une crise qui est multifactorielle et d'une ampleur inédite.

Les bailleurs sont confrontés, vous l'avez déjà entendu dire dans cette instance, au coût de l'inflation, au coût de la construction et, pour être très concrète et très locale, je vais vous prendre deux exemples. Nous avons subi plusieurs commissions d'appels d'offres infructueuses notamment sur un projet de réhabilitation-acquisition 12 et 14 rue Lycée, donc on a recommencé rue du Lycée et on a eu un surcoût à plus de 35 %, ce qui représente à peu près 580 000 € supplémentaires par rapport au budget initial. Donc, la gouvernance, on a fait le choix d'aller quand même sur ce projet-là mais ça veut dire qu'on pioche dans nos fonds propres et qui sont plutôt limités.

Un deuxième exemple, sur un projet de réhabilitation sur un patrimoine de 160 logements que vous connaissez bien, qui est situé tout au-dessus de la rue de Vesoul du 86 au 92 où effectivement nous avons l'ambition d'un plan de rénovation notamment énergétique parce que le DPE n'est pas performant. Malheureusement, nous avons différé ce projet et c'est bien dommage pour les locataires qui y habitent. Donc, on est en train de revoir ce projet à la baisse.

Les bailleurs sont aussi confrontés à la hausse du taux du Livret A qui est passé de 0,5 à 3 %, je le rappelle, les emprunts des bailleurs sociaux sont indexés sur ce taux de Livret, c'est très bien pour les épargnants mais pas pour les bailleurs sociaux. Nous attendions du Gouvernement effectivement l'arrêt de la réduction logement solidarité tant que ce taux du Livret A est important.

En même temps, il y a un paradoxe, je vais vous décrire toutes les difficultés rencontrées par les bailleurs, et en plus on doit répondre à des enjeux sociaux et environnementaux vraiment de plus en plus importants.

Les locataires sont de plus en plus fragilisés par le coût de l'énergie, par, j'ai envie de dire, le coût de la vie, et par une augmentation des demandes de logement. Voilà.

Un chiffre : 2,4 millions de Français sont en attente d'une demande de logement social à ce jour, et il faut mettre ça aussi en adéquation avec le fait que des familles avec des revenus modestes ne peuvent plus accéder au marché locatif privé ou à de l'accession sociale.

Donc, tout ça, ça vient aussi gonfler ce chiffre qui est inédit : 2,4 millions de demandeurs de logement social en France à ce jour.

Au niveau local, tout à l'heure Christophe a précisé effectivement, nous avons à peu près 6 000 demandes de logement, il faut préciser que la moitié ce sont des demandes de mutation, donc on a 3 000 nouvelles demandes de logement.

Depuis 2018, ça veut dire que, sur GBM, parce que c'est important de faire le national mais le niveau local, on a 500 nouvelles demandes de logement social c'est quand même important sur notre territoire. Et je me permets, je fais très peu de politique mais pour moi c'est important, parce que les mesures prises à l'encontre du logement social depuis la Loi des Finances de 2018, ça a empêché quand même la construction de 140 000 logements sociaux neufs.

Et enfin, je dois dire ma déception, la déception de l'ensemble des bailleurs, des associations qui se sont mobilisés depuis des mois face à cette crise inédite dans le cadre du Conseil National de la Refondation du Logement dédié au logement, j'attendais avec impatience les annonces du Gouvernement du 5 juin, je dois dire qu'elles ne sont pas, en tous les cas, à la hauteur des enjeux du logement et du logement social.

Alors, ce rendez-vous du 5 juin a été, pour moi, manqué. J'espère beaucoup du prochain rendez-vous qui est le pacte HLM qui doit permettre au secteur du logement social de retrouver sa capacité à investir en termes de constructions neuves et de rénovations de son patrimoine.

M. GHEZALI : Oui. Je pense que ça a été rappelé tant par Christophe que par Carine, le logement c'est un élément essentiel évidemment pour se loger mais dans une politique municipale qu'on mène ici sur notre territoire ça a des impacts sur toute la vie des gens, qu'ils soient adultes ou qu'ils soient enfants, et on se rend compte que sur la scolarité, sur la vie associative, sur l'emploi, on voit bien que le logement est quand même quelque chose d'essentiel parce que sans une possibilité de logement pour les gens, il y a tout derrière qui s'écroule. On nous rappelle souvent qu'on faisait partie de l'ancienne majorité. À l'époque où la gauche était au gouvernement, on avait ici, à la même place, fait un amendement ou un vœu en tout cas par rapport au logement et plus particulièrement au logement social pour dénoncer la politique qui pouvait être menée.

Et donc, je pense que, comme ça a été rappelé, ça a un réel enjeu et on a besoin de faire remonter au niveau du Gouvernement les vraies difficultés. Et je rejoins sur ce qu'a dit Christophe sur ce plan, alors c'est toujours pareil, on entend des termes qui reviennent souvent, mais en tout cas sur une politique forte en matière de logement et on en a réellement besoin pour la tranquillité de notre Ville et pour faire en sorte que nos habitants se sentent bien.

Mme LA MAIRE : Très bien. Philippe CREMER.

M. CREMER : Alors, le logement c'est un droit fondamental, une condition essentielle à l'épanouissement de chaque individu et au bon fonctionnement de notre société.

Malheureusement, force est de constater que la crise du logement frappe durement de nombreuses personnes les laissant sans abri ou confrontées à des conditions de vie précaires.

La crise énergétique qui frappe notre pays est alarmante. Les factures d'énergie ne cessent d'augmenter rendant la vie encore plus difficile pour les personnes déjà bien précaires.

C'est pourquoi nous devons soutenir nos bailleurs sociaux. Ils jouent un rôle essentiel dans la réduction de la consommation énergétique des logements sociaux. Nous devons les encourager à poursuivre leurs efforts pour rénover et moderniser les bâtiments afin de les rendre plus économes en énergie et d'aider les locataires à faire face à cette crise.

Nous soutenons les bailleurs sociaux dans leur initiative visant à promouvoir l'innovation sociale et environnementale.

L'inflation galopante menace le pouvoir d'achat de nombreux citoyens rendant le logement de plus en plus inaccessible pour de nombreuses familles.

Face à cette réalité, nous devons soutenir nos bailleurs sociaux dans leurs efforts pour maintenir des loyers abordables et justes.

Les bailleurs sociaux assurent une mission de service public en offrant des logements décents et abordables à un large éventail de la population.

Ils contribuent à répondre aux besoins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.

Nous devons promouvoir des mécanismes de régulation des loyers en veillant à ce qu'ils ne dépassent pas les revenus des ménages les plus modestes, en régulant les activités des grandes sociétés immobilières, en renforçant la protection des locataires face aux expulsions abusives.

Il est de notre devoir de défendre le droit à un logement décent pour tous, en particulier pour ceux qui sont les plus vulnérables.

Le logement ne doit pas être un produit financier mais un lieu de vie.

La diversité sociale et culturelle est une richesse qui contribue à la cohésion de notre société, c'est pourquoi nous encourageons la construction de logements sociaux et intermédiaires dans tous les quartiers afin d'éviter la concentration de la pauvreté et de favoriser la mixité sociale.

La politique du Gouvernement a introduit des changements majeurs dans le secteur du logement en réduisant les obligations des promoteurs en matière de construction de logements sociaux. Cette loi menace notre objectif de mixité sociale et de solidarité.

Nous demandons un renforcement du financement public dédié aux bailleurs sociaux afin de leur permettre de construire de nouveaux logements, de rénover les logements existants et de répondre au besoin croissant en matière de logement social.

Enfin, nous croyons en la participation citoyenne. Nous voulons donner la parole aux habitants et impliquer les associations et les collectifs dans les décisions qui les concernent. Nous défendons la création des conseils de quartier et des comités de suivi afin de permettre aux habitants de participer activement à la gestion de leur environnement urbain et à la prise de décision en matière de logement. Le groupe Génération.s exprime son soutien indéfectible aux bailleurs sociaux et son engagement à défendre une politique de logement solidaire, équitable et durable.

Nous nous engageons à travailler activement pour promouvoir les intérêts des bailleurs sociaux, des locataires et de l'ensemble des citoyens en matière de logement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Bonsoir à tous. Il y a beaucoup de choses intéressantes qui ont été dites de la part de chacun. C'est effectivement, la question du logement, une question centrale puisque c'est là où les personnes habitent. Ça peut paraître simple dit comme ça mais ça représente près de deux tiers de leur temps de vie et donc c'est extrêmement important qu'ils soient dans des lieux qui soient confortables et adaptés. Et on voit qu'on a un parc de logements qui est de plus en plus compliqué à vivre, que ce soit sur la Ville de Besançon mais globalement au national aussi. Il y a différents sujets qui ont été évoqués précédemment, la zéro artificialisation nette.

On est contraint, et c'est aussi une opportunité de protection de nos terrains agricoles et terrains forestiers, de rester dans l'enveloppe urbaine pour se développer et donc effectivement de travailler sur une rénovation des logements. Et qui dit rénovation des logements, on est principalement sur le parc privé et quand on est sur le parc public ça reste *via* des bailleurs, veut dire qu'on a besoin d'énormément d'argent. Aujourd'hui, le rôle d'une collectivité comme la Ville de Besançon ou le Grand Besançon

Métropole n'est pas en moyens financiers d'aller impacter l'ensemble des logements de son parc ou alors du parc des bailleurs ou du parc privé pour faire de gros changements.

Donc, c'est extrêmement important qu'il y ait des fonds qui soient déployés sur cette problématique de rénovation, d'une part, pour le confort des habitants, d'autre part, pour leur qualité de vie sociale puisque ça impactera les rénovations thermiques et donc leur enveloppe budgétaire puisqu'ils dépenseront moins d'énergie dans leur logement.

Donc, il y a vraiment une attente importante sur ce niveau-là d'intervention financière nationale sur le sujet. Bien entendu, on reste sur une compétence au niveau de l'habitat qui reste au sein des EPCI, donc en l'occurrence sur le nôtre c'est à Grand Besançon Métropole, on a besoin de planifier, et on le fait à travers le PLH, cette promotion de logements neufs, de logements en rénovation et de logements publics qui ont été évoqués préalablement ; et au niveau communal effectivement, on reste sur une tendance de délivrance de permis de construire qui est constante depuis le début de ce mandat et préalablement pour rester justement dans les *trends* et répondre à ce besoin de logement.

Malheureusement, cette délivrance n'est pas suffisante pour venir rénover le parc puisque, là, on parle justement de logement neuf et la question centrale aujourd'hui se trouve sur la rénovation du parc actuel, d'où l'objet de ce rapport de vente, et donc la rénovation globale de notre habitat. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres éléments, pas de commentaires, donc on est en réalité bien d'accord que nous sommes, certains ont même dit une bombe sociale et, on le sait, ça a été unanime, tout le monde a été très déçu des annonces qui ont été faites ces derniers jours et on ne peut que le regretter mais nous ne céderons pas et nous remonterons au créneau. Donc, le vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc, vous êtes 2, 4... 8. Des abstentions ? Et merci pour le reste.

M. Saïd MECHAI (1) et Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité (8 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 6A et B rue Violet à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 44

Contre : 8

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Rapport n° 27 - Acquisition d'une parcelle sise 18 avenue de la Vaite

Mme LA MAIRE : Donc, dossier n° 27.

Rapport n° 27, acquisition d'une parcelle sise au 18 avenue de la Vaite.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'une parcelle sise 18 avenue de la Vaite,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 28 - Acquisition de terrains situés chemin du Fort de Planoise et aux Equeugniers

Mme LA MAIRE : Le rapport 28, là, c'est sur le chemin du Fort de Planoise.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de terrains situés chemin du Fort de Planoise et aux Equeugniers,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 29 - Plan local d'urbanisme intercommunal – projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Mme LA MAIRE : Maintenant un dossier important le PADD, une présentation par Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Bonsoir à tous. Il y a un diaporama effectivement qui est prévu. Donc, je n'interviens pas en tant que, effectivement, conseiller municipal mais au nom de l'agglomération de Grand Besançon Métropole, donc en qualité de Vice-Président.

Effectivement, le PLUi est un document qui est en train de se construire, et donc on a présenté ce rapport au sein de l'ensemble des 68 communes de l'agglomération, alors toutes ne sont pas encore passées, il y a encore quelques conseils municipaux, une dizaine à venir, et donc c'est un document qui a été passé à l'ensemble des conseils municipaux et c'est le même document qui est passé sur l'ensemble des conseils municipaux et donc c'est le même qui passe sur la Ville de Besançon.

Donc, il y a un petit rappel sur le PLUi pour que tous les élus de Grand Besançon Métropole, qui représentent 1 200 élus sur notre territoire, soient bien au courant du PLUi, et ensuite sur une présentation du PADD pour vous proposer justement ce document au débat ce soir et qui sera validé la semaine prochaine également en débat à l'agglomération.

Je vais aller rapidement sur le PLUi.

C'est un document qui est composé de 5 pièces, comme vous le voyez. Le PADD c'est le document sur lequel on débatera ce soir, les OAP, qui sont les orientations d'aménagement et de programmation, donc qui viennent caractériser les zones d'aménagement constructibles, donc à urbaniser ou urbaines, les plans de secteur qui réglementent et donnent les OAP spécifiques selon les secteurs, le rapport de présentation qui est un rapport socio-économique et environnemental et enfin, la pièce la plus connue par tous, qui est le zonage et le règlement qui délimite les zones constructibles, les zones agricoles, les zones naturelles et les règles qui sont associées à chacune de ces zones.

On est dans un document qui est régi par de nombreux autres documents.

Le premier, qui n'est pas sur cette *slide*, c'est la Loi climat et résilience d'août 2021, donc la zéro artificialisation nette, qui vient imposer effectivement une diminution par deux de la consommation de surface sur nos territoires.

C'est décliné ensuite au sein du SRADDET et d'autres documents, au sein également du SCoT, du PLH, donc au niveau de l'habitat, du Plan De Mobilité et du PCAET.

Et le PLUi doit revenir récupérer tous ces éléments, puisque c'est un document intégrateur et qui est opposable, c'est le document qui est opposable à nos concitoyens d'où l'importance du document.

Donc, on revient récupérer les informations au niveau de l'habitat, des mobilités, climat air énergie bien entendu, les zones d'activité économique et autres.

Et enfin, une fois que ce document est écrit, c'est ce document qui viendra délivrer sur l'ensemble de l'agglomération les autorisations de permis de construire et les déclarations de travaux et donc tous les projets concrétisés.

C'est un document extrêmement important puisqu'il impacte sur des choses très simples, comme par exemple une hauteur de clôture, et sur des projets d'ensemble comme un permis d'aménager sur un projet comme Vauban sur lequel on est à près de 900 logements d'où l'importance très transverse du document.

Donc, on a une double échelle, comme je l'expliquais, on a un projet qui vient sur tout le territoire, qui vient donner les grandes tendances de développement économique et commercial, les grandes tendances d'habitat, les questions de gestion des déchets ménagers et assimilés, les transports, le tourisme, l'eau et l'assainissement.

La question de l'eau et l'assainissement est centrale puisqu'on souhaite construire un document qui vient s'appuyer sur le réseau existant et pour éviter de développer de nouveaux réseaux et donc impacter des coûts sur la collectivité.

Et enfin, la protection et la mise en valeur de l'environnement et la gestion du milieu aquatique et des inondations.

D'autre part, c'est un document à une échelle locale puisqu'on impacte toutes les parcelles, donc les propriétaires fonciers et l'ensemble de nos habitants qui souhaitent mettre en œuvre une déclaration préalable sur des choses comme leur changement de fenêtre par exemple, et donc on souhaite avoir une cohérence sur tout le territoire sur ce document mais respecter toutefois les spécificités de chaque commune.

La compétence a été reprise par l'agglomération en 2017, la prescription a été faite en 2019 à l'agglomération, donc le document se construit à partir de cette date.

Depuis 3 ans, on travaille sur un diagnostic territorial et les différents enjeux et le PADD est débattu donc en 2023.

Comme vous le voyez, c'est débattu au niveau de l'agglomération et dans l'ensemble des conseils municipaux, c'est que réfère la *slide*.

Et enfin, sur 2023 et 2024, ça a d'ores et déjà commencé, on travaille sur le zonage et le règlement et les OAP et sur les différents plans de secteur qui seront mis en œuvre.

Donc, on part des demandes des communes pour construire ce document et il sera validé ensuite à l'agglomération.

On prévoit d'arrêter le PLUi en 2024 avec une validation à l'agglomération et ensuite, une fois cette validation faite, on souhaite, on souhaite, on demande l'avis aux communes, ils ont un délai de 3 mois pour nous répondre et il faut que les 68 communes soient d'accord pour valider le document. Effectivement si elles ne sont pas d'accord, il faudra retravailler le document pour ensuite une validation aux deux tiers de l'assemblée.

On consulte ensuite pendant un an les personnes publiques associées, que sont l'État, la Région et le SCoT, et ensuite on consulte les habitants à travers une enquête publique.

Alors, on n'attend pas 2024 pour consulter les habitants, il y a déjà des réunions publiques qui sont évoquées, si vous vous êtes baladés dans le passage Pasteur ou dans d'autres centres commerciaux, il y a eu des kakemonos (ndlr : affiches) qui ont été déployés sur le PLUi. On essaie de faire des supports un petit peu plus sympathiques pour attirer les personnes à se prononcer sur la question de la ville de demain puisque c'est le sujet central du PLUi.

Je tiens à dire également qu'il y a eu un travail qui a été fait par plus de 700 jeunes sur l'agglomération sur ce sujet et on les en remercie.

Et enfin, on prévoit une approbation du PLUi donc en 2025 pour une mise en œuvre qui durera jusqu'à 2040, d'où l'importance de bien travailler ce document puisque c'est un document qui sera valable 15 ans, bien entendu avec des évolutions sur ces 15 années, mais qui donnera les grandes tendances sur les 15 années à venir.

Comme je le disais, les élus communautaires décident par le vote mais tous les élus communaux sont impliqués, les habitants, les associations des acteurs économiques et les personnes publiques associées.

Au niveau de la collaboration, donc on part des 68 communes, on travaille avec eux en comité de secteur avec différents VP et les élus de chaque commune, deux élus par chaque commune. C'est revalidé en conférence des Maires. On le revalide ensuite en commission 6 élargie avec le comité de pilotage PLUi. Enfin, c'est revalidé en bureau et au Conseil Communautaire.

Donc, c'est des étapes qui sont effectivement très longues, mais on souhaite travailler ce document étape par étape et avec une validation de chacun des élus au niveau de toutes les échelles, donc que ce soit au niveau de l'échelle communale pour tous les conseillers municipaux et enfin au niveau de tous les conseillers communautaires.

Au niveau de la mise en place de la concertation avec la population, elle a déjà commencé, on a mis en place un site internet dédié au PLUi sur lequel vous pouvez retrouver une vidéo ludique sur le sujet qui dure trois minutes et qui explique à nos habitants ce qu'est le PLUi, l'organisation de réunions publiques qui ont déjà été faites sur 2022 et qui seront programmées en fin d'année sur 2023, des registres de concertation qui sont présents dans les 68 mairies de notre agglomération avec un petit pupitre à chacune des entrées des mairies sur lesquels les habitants peuvent écrire leur requête et des documents pédagogiques sur les bulletins communautaires et municipaux, des articles dans la presse locale et des panneaux d'exposition. Je l'évoquais juste avant.

Au niveau des enjeux, on souhaite mettre la préservation de notre patrimoine naturel au même niveau que le développement et ça, c'est la base du développement de notre projet, du PLUi et, j'y viendrai après, du PADD. À partir de ça, on va instaurer des règles et valoriser les atouts de notre territoire. La boucle est « infinie », puisque le PLUi est un document qui est mobile et donc, il pourrait y avoir des modifications avec le temps.

Très rapidement quelques cartes de contextualisation. L'État nous demande de diviser par 50 % notre consommation d'artificialisation. Le SRADDET a refait le travail à son échelle et a donné des variations, c'est-à-dire que Besançon récupère une artificialisation légèrement plus élevée, c'est ce que vous voyez

en rouge avec des Agglo comme Dijon, Chalon-sur-Saône, Montbéliard et Belfort, donc les agglomérations les plus denses et qui auront le droit à une urbanisation légèrement plus élevée, parce que l'objectif est de venir reconcentrer autour des transports en commun, autour de l'habitat et des services pour éviter ensuite des déplacements de longue distance pour les habitants. Il y a un travail qui a été également refait au SCoT au niveau de cette échelle, du Val Marnaysien et de Grand Besançon Métropole. Besançon et ce n'est pas simplement Besançon, mais c'est Besançon et on voit des communes comme Miserey-Salines qui sont dans la première couronne de Besançon, qualifieront le secteur urbain et auront un droit d'urbanisation qui sera plus important et enfin, des secteurs structurants que sont Saint-Vit et Saône sur notre agglomération, des secteurs intermédiaires comme par exemple Devecey, Montferrand-le-Château et enfin, des secteurs ruraux qui viendront avoir un droit à l'urbanisation qui sera légèrement plus faible. L'idée de cette carte est de restructurer justement autour des pôles déjà structurants en termes de transport et en termes de culture et de service.

Enfin, le travail n'est pas fait, c'est l'objet du PLUi, à l'échelle de chaque commune et c'est ce qu'on est en train de faire. On travaille avec chaque maire et chaque adjoint ou conseiller municipal à l'urbanisme sur ce dossier pour construire à notre échelle les projets d'urbanisation qui sont prévus sur l'agglomération.

Voilà pour le PLUi. Le PADD, la seconde pièce du PLUi vient donner les tendances politiques, donc on ne rentre pas dans le détail de la parcelle et des réglementations, mais pour autant, c'est ce document qui devra être respecté au niveau de notre agglomération quand le PLUi sera mis en œuvre. C'est débattu au sein de chaque Conseil Municipal et chaque Conseil Communautaire et ça priorise les intentions de développement et de préservation. On les spatialise. On nomme les projets connus et on fixe des objectifs à atteindre que ce soit d'un point de vue qualitatif ou d'un point de vue quantitatif, c'est-à-dire quantitatif, les surfaces urbanisées et qualitatif, ce qu'il y aura dans nos projets et la qualité de nos projets, donc la qualité de nos zones d'activités économiques et la qualité de nos zones d'habitat et bien d'autres sujets. L'idée est que ce soit en cohérence avec les grandes orientations politiques de la collectivité en matière d'économie, de commerce, de tourisme, de service et d'habitat.

Tout ce qui est écrit dans le PADD doit ensuite être décliné dans le PLUi, d'où l'importance du document, puisqu'ensuite, on devra, en fonction des validations qui sont faites sur le PADD, les réinscrire dans le PLUi. Le PADD est donc un document qui vous a été transmis dans les éléments à tous les conseils municipaux. Les trois grandes lignes sont la métropole attractive et dynamique, une métropole vertueuse et solidaire, une métropole au cadre de vie sain. Je vais décliner rapidement les éléments.

Le premier point sur l'activité. On souhaite développer la lisibilité de la ville et ses capacités d'accueil en termes d'activité, d'emploi. C'est un sujet central, puisque c'est la raison principale, hormis pour les étudiants et les personnes âgées, de venue de nouvelles personnes sur notre territoire. La raison principale pour laquelle elles viennent, dans un premier lieu, c'est l'emploi, donc c'est la raison pour laquelle on souhaite l'inscrire dans le PADD et surtout d'assurer le rôle de Grand Besançon Métropole au sein de la grande région avec d'autres polarités et notamment les activités transfrontalières avec la Suisse. On souhaite également soutenir l'université et l'enseignement supérieur qui représentent près de 3 000 emplois et le développement des activités du CHU avec également plus de 6 500 emplois et 10 000 emplois sur la zone des Hauts-du-Chazal. Enfin, on souhaite également mettre en exergue dans ce document l'implantation de l'armée qui est peu évoquée, mais qui représente également 2 500 emplois sur notre territoire.

On veut consolider les zones d'activités thématiques sur Besançon, donc TEMIS Santé, TEMIS microtechnique et les filières d'excellence qui se développent sur l'ensemble de l'agglomération. On peut parler de notamment la filière Comté sur le Plateau. Affirmer le cœur de ville de Besançon comme zone de développement commerciale, ça, c'est un sujet central. Je l'ai évoqué dans un rapport préalablement. On veut que Besançon soit le centre du développement commercial. Ça aidera nos commerces du centre-ville justement à se développer, à être prioritaire et que les zones commerciales qui sont existantes restent dans leur enveloppe. Ça, c'est extrêmement important. On ne veut pas aller chercher des terrains agricoles ou des terrains naturels pour développer des zones commerciales en périphérie et si elles souhaitent se développer bien entendu, on leur laissera la possibilité de le faire, mais il faudra qu'elle le fasse en densification ou alors en renouvellement des espaces inutilisés. Enfin, on veut travailler sur la question du tourisme, notamment l'écotourisme et les questions de nature et de plein air qui font une vraie caractéristique de notre territoire, réaffirmer le caractère exceptionnel de notre patrimoine UNESCO, travailler sur le site Saint-Jacques Arsenal îlot pompier comme un projet structurant de notre agglomération et enfin, sur l'ensemble de nos communes, qualifier l'espace public, les centres bourgs pour en faire des lieux d'interaction sociaux actifs.

Sur le point numéro 2, une métropole vertueuse et solidaire, le point premier qui est évoqué, c'est éviter au maximum l'étalement urbain, donc prioriser l'aménagement dans les espaces qui sont disponibles dans la tache urbaine. Pour dire les choses de manière très simple, on veut dans un premier temps

réhabiliter. Effectivement, pour réhabiliter, je l'évoquais juste avant, il nous faut de l'argent, donc ça, c'est extrêmement important. Si on ne peut pas réhabiliter, on incitera les différents maires à travailler dans la tache urbaine et si on ne peut pas travailler dans la tache urbaine, effectivement, on travaillera à ce moment-là sur des aménagements en extension urbaine, mais on souhaite les assortir de compensations. On souhaite poursuivre les politiques de rénovation urbaine, que ce soit des grands politiques comme Planoise et Grette à Besançon, mais aussi des politiques plus mineures en termes de taille sur la rénovation de fermes par exemple dans les petites communes de notre agglomération ou les opérations de revitalisation de centres urbains.

Enfin, on souhaite éviter le gaspillage foncier et organiser justement cette densification et imaginer et promouvoir de nouvelles formes urbaines. On veut également identifier nos zones naturelles agricoles et forestières dans une logique de compensation environnementale et que les friches à reconquérir soient reconquises le plus rapidement possible et également désartificialisées quand on le peut comme ça a été le cas à la Rodia.

Sur l'habitat, ça a été évoqué, sur l'ensemble du SCoT, on souhaite développer 20 000 logements à l'horizon 2040 pour répondre aux problématiques auxquelles on est confronté à l'heure actuelle sur les éléments qui ont été évoqués préalablement et de déployer les 90 hectares de zones d'activité économique.

Enfin, sur les consolidations des centralités principales, on souhaite faire des quartiers de Besançon et du centre historique des points centraux de développement, les cœurs de village et de ville de GBM également et structurer le projet urbain autour des mobilités, donc travailler sur les maillages piétons et l'apaisement de l'espace public sur l'ensemble de l'agglomération, consolider l'efficacité des transports en commun et développer de nouveaux projets autour de ceux déjà existants, donc les tramways, les trains et les bus et enfin, développer les liaisons cyclables et le maillage du territoire. On souhaite également adapter la politique de stationnement sur la voirie publique et sur la voirie privée, donc passer par exemple sur la voirie publique avec effectivement des réflexions sur des stationnements qui deviennent payants et sur la partie privée, avec des réflexions sur le stationnement qui soient limitées en fonction du nombre de logements. Enfin, on souhaite un travail également sur la logistique urbaine sur le dernier kilomètre pour que les livraisons, par exemple, au sein de la Boucle, se fassent avec des réflexions sur des modes doux.

Sur la question de la production de logements, je vais être très rapide. On a une très grande force sur notre agglomération. C'est qu'on a des communes comme Champoux, 90 habitants, et une commune comme la nôtre de presque 120 000 habitants et on est capables de proposer des logements très ruraux et des logements très denses. Ça veut dire qu'on peut répondre à l'ensemble de nos ménages en fonction des choix qu'ils veulent faire. Ça, on souhaite le mettre en exergue dans le PLUi, donc proposer des typologies d'habitat différent et avec des statuts de logement différent notamment au niveau du logement social et public et avoir une gamme de prix qui soit pertinente, puisque l'accession au logement effectivement se fait par cette question de prix.

On souhaite également travailler sur l'accompagnement du vieillissement, puisqu'une statistique importante, d'ici 2030, on aura 40 % de nos habitants qui auront plus 65 ans, ce qui veut dire que nos services d'urbanisme devront penser aux personnes âgées pour qu'elles puissent se déplacer facilement et avoir des services de proximité également.

Enfin, le dernier point, on souhaite avoir une métropole au cadre de vie sain. Le premier point, c'est de travailler sur les ENR, énergies renouvelables, sur les questions de photovoltaïque, sur la délivrance des autorisations de permis de construire sur de nouveaux bâtis effectivement incités dans les zones d'activité économique à construire automatiquement, à mettre en œuvre automatiquement des champs de photovoltaïques sur les toitures plates, également inciter très fortement les particuliers à développer des toitures photovoltaïques sur des nouveaux projets, travailler également sur des projets éoliens sur certains lieux pertinents, des productions de centrales hydroélectriques en proximité du Doubs et de l'Ognon. On souhaite également travailler sur la réhabilitation de projets en bonifiant les projets d'aménagement, ce qui veut dire qu'on pourrait donner par exemple une surface à construire plus importante, lorsque le projet va plus loin sur des ambitions thermiques ou des ambitions environnementales. C'est effectivement le jeu d'un petit peu la carotte de dire que si on a des promoteurs ou des aménageurs qui nous accompagnent en étant performants dans leur recherche et construction de nouvel habitat, on donnera des compensations effectivement sur le fait de donner des droits à l'urbanisation, des droits aux surfaces de plancher plus importants.

Enfin, on souhaite travailler sur le travail de perméabilisation des sols agréablement dans le secteur privé, dans les permis qui sont délivrés, donc par exemple inciter fortement à ce que les places de parking sur l'ensemble de l'agglomération, même chez le privé, soient désimperméabilisées, travailler sur la végétalisation des bâtiments qui soient délivrés et la gestion de l'interface avec le bâti également. On souhaite préserver bien entendu les espaces naturels agricoles et forestiers. L'idée effectivement,

c'est de ne pas aller chercher ces espaces. Dans certains cas, il le faudra malheureusement. Quand on le fera, on souhaite hiérarchiser leur valeur et aller chercher justement les espaces les moins pertinents quand il faudra aller en extension urbaine. On protégera donc la trame verte et bleue. On travaillera sur la protection des habitants sur les risques naturels, la valorisation des grandes valeurs paysagères et enfin, un travail important également sur la ressource en eau. La ressource en eau, je vais revenir rapidement dessus, mais effectivement, on souhaite travailler sur cette ressource en eau, sur la question de récupération des eaux, puisque c'est une demande importante de la part de nos concitoyens sur les délivrances de permis de construire et c'est une chose qui peut être incitée au sein de notre document et qu'on vous propose ce soir.

Enfin, pour finaliser effectivement ce document, ce document propose justement des solutions dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette et cette loi zéro artificialisation nette vient tamponner de nombreuses habitudes qui ont été permises grâce à l'abondance énergétique de ces 70 dernières années. On a pour projet de diviser par deux justement dans le PCAET la consommation énergétique sur le territoire, donc c'est extrêmement important. Il faut savoir que les emplois de type tertiaire en dehors du territoire urbain, du tissu urbain impactent énormément cette consommation énergétique, puisque ça impacte de grandes distances de transport et souvent dans des transports individuels.

Les questions du logement individuel sont extrêmement importantes sur la consommation énergétique, puisqu'à comparaison équivalente sur une performance thermique égale entre un logement individuel et un logement collectif, on a un besoin sur un logement individuel qui est extrêmement plus important et c'est sans compter en lien avec le PLUi effectivement qu'un logement individuel artificialise de manière beaucoup plus importante qu'un logement collectif, d'où le travail qui sera à faire dans le PADD et dans le PLUi dans ce sens-là.

Et enfin, un point important, puisque le raisonnement est souvent abordé dans le sens contraire. Il y a eu une diminution de la surface agricole depuis post-guerre au profit des habitats et des infrastructures. On pourrait penser dans un premier temps que c'est parce que les habitats et les infrastructures se sont développés. C'est certes le cas, mais il y a notamment une diminution de la surface agricole, parce que ça a été possible grâce aux engins agricoles et au développement des engrais qui ont permis une performance agricole qui soit plus pertinente. On le voit dans le cadre du changement climatique, il va falloir justement changer cette habitude et utiliser moins ces outils pour répondre aux problématiques environnementales et également donc de développer plus de surfaces agricoles pour répondre aux besoins de nourrir nos habitants. Comme je l'évoquais, tout cela consomme de l'espace. Il faudra donc réfléchir à de nouvelles formes d'urbanisation. Aujourd'hui, l'artificialisation augmente plus vite que la population et les projets actuels sont conçus de manière étalée. La voirie et les parkings consomment autant d'espace que l'habitat, c'est-à-dire que dès qu'on sort un habitat, on sort l'équivalent en surface de voirie et de parking. Ça, ce sont des choses sur lesquelles on souhaite travailler. On a besoin d'habitat, on l'évoquait juste avant, mais il faut travailler avec des nouveaux systèmes de voirie et des nouveaux systèmes de parking qui soient moins espacivores. On souhaite travailler sur ce point et c'est un axe central pour réfléchir à un système d'urbanisation qui soit nouveau tout en répondant aux contraintes de développement économique et d'habitat dont nous avons besoin.

Et enfin, toutefois, je souhaite signaler en dernier point qu'il n'est pas incitatif pour nos 68 maires à se restreindre sur l'urbanisation, puisqu'effectivement, à l'heure actuelle, on a un document de zéro artificialisation nette. Cependant, toutes les recettes financières de l'ensemble de nos maires reposent sur une augmentation croissante des surfaces bâties, puisque c'est cela qui leur rapporte de l'argent et c'est cela qui rapporte de la population, donc il est extrêmement compliqué pour les élus locaux d'avoir à inciter leurs maires des EPCI à travailler sur peu d'artificialisation, puisqu'effectivement, leurs rentes foncières dépendent de cette artificialisation. Je propose qu'il y ait une réflexion sur ce sujet au niveau national également, proposer un mécanisme qui indexerait les dotations aux surfaces préservées, que les maires feront au sein de la France et bien entendu au sein de Grand Besançon Métropole, ce qui les incitera fortement à préserver nos surfaces et à réfléchir à une nouvelle manière d'urbaniser et ainsi sortir un document d'urbanisme qui soit cohérent avec le projet que je vous propose ce soir.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. C'est très intense comme présentation. C'est vrai que je te remercie, parce que, comme tu l'as signalé, c'est un exercice que tu as mis en œuvre dans toutes les communes. Je ne sais pas si tu as tout fini. Non, encore quelques-unes, parce qu'il y en a 68 quand même et que ça donne lieu à un travail avec les conseils municipaux en interaction qui est extrêmement intéressant. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci en tout cas pour la présentation. Effectivement, les documents étaient quand même très denses. En tout cas, il y a un travail de qualité qui a été réalisé. Moi, c'est plus sur le calendrier que je me questionne, parce qu'aujourd'hui, le PLUi, PADD sont liés au SCoT qui lui, aujourd'hui, est en

cours de révision et le SCoT, lui, doit être compatible avec le SRADDET. Si je ne dis pas de bêtise, le SRADDET a vu le tribunal administratif du mois de janvier ou février 2023 interagir pour annuler en tout cas le SRADDET au TA, donc aujourd'hui, je me questionne dans le calendrier que vous proposez, puisque vous évoquez 2024 comme étant la date où le PLUi devra être entériné dans l'ensemble des communes pour être voté courant 2025. Là-dessus, ça me questionne. Pourquoi vouloir accélérer cette procédure tout en sachant que le SCoT aujourd'hui est loin d'être finalisé ? Est-ce que vous pouvez nous apporter des éléments là-dessus ? Pourquoi le faire avant les élections de 2026 ? Je ne comprends pas.

Mme LA MAIRE : Pardon, la question n'est pas celle des élections, j'espère ? Je n'imagine pas que ça puisse être ça qui vous motive, mais bien l'intérêt du territoire. J'ai cru, excusez-moi.

M. FAGAUT : Ce n'est pas ça qui me motive, mais pourquoi accélérer ce calendrier alors que le SRADDET aujourd'hui a été retoqué, que derrière le SCoT est loin d'être entériné et pourquoi vouloir accélérer ? C'est pour ça, c'est peut-être moi, dans ma petite tête, aujourd'hui, je me suis dit : 2026, c'est peut-être quelque chose, vous voulez finaliser un petit peu les choses avant.

Mme LA MAIRE : On prend le tour de parole et je te redonne les éléments. Madame MULOT.

Mme MULOT : Merci, Madame la Maire. Nous savons tous que pour la période 2021-2030, nous pouvons artificialiser sur le territoire de Besançon et de GBM 260 hectares. À ce jour, est-ce que vous pouvez nous dire combien d'hectares ont été consommés ou combien il nous reste d'hectares à consommer avant 2030, d'une part ?

D'autre part, comme l'ont dit tout à l'heure Carine MICHEL et d'ailleurs M. LIME, nous savons tous que nous traversons actuellement une crise importante, une très grosse crise au niveau du logement, manque de logements, difficultés d'accès, des logements sociaux qui sont en nombre très insuffisant plus la problématique des logements énergivores avec tout ce que cela entraîne. Bref, on a vraiment une problématique qui est énorme et donc, si vous ne construisez pas suffisamment de logements d'ici 2030, si vous n'urbanisez pas la totalité des 260 hectares que l'on peut urbaniser d'ici 2030, c'est le territoire de Besançon et de GBM qui vont automatiquement en pâtir, en subir des conséquences tant pour l'habitation que pour le développement économique, puisque comme vous l'avez dit, comme on l'a tous dit, on le sait, la loi climat et résilience divise par deux les surfaces à artificialiser par tranche de dix ans, ce qui veut dire que si on n'atteint pas nos 260 hectares d'ici 2030, ce sera autant d'hectares que nous aurons en moins dans la période 2031-2040, etc., jusqu'à zéro artificialisation des sols en 2050. Par conséquent, est-ce que vous pouvez nous dire s'il vous plaît quels sont les projets « dans les tuyaux », comment vous prévoyez consommer ces 260 hectares ? Merci.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY : Juste une petite prise de parole sur ce sujet-là, plutôt des précisions par rapport à la cohérence du PLUi et par rapport à la préservation des espaces naturels et agricoles. Quand d'un côté, on va aller construire, je pense aux Vaîtes évidemment, 500 logements aux Vaîtes sur des terres avec un fort potentiel agronomique et que d'un autre côté, on présente un projet de ferme urbaine sur le site de Fralsen anciennement où on va recréer justement une ferme en apportant de la terre. Est-ce qu'il ne serait pas plus logique à un moment donné de préserver les espaces déjà en place, plutôt que d'aller en recréer artificiellement ? C'est une question de cohérence que je me posais.

La dernière chose, je n'ai pas entendu parler de surélévation des bâtiments. Est-ce que le PLU intègre cette hypothèse et est-ce qu'une étude a été réalisée sur l'ensemble de la ville de Besançon afin de pouvoir définir le potentiel de surélévation des bâtiments ? Merci.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Rapidement, moi, c'est juste sur un élément qui me semble être important qui a été abordé par Aurélien. C'est la question de la redéfinition de l'habitat dans les années qui viendront. Je pense, enfin c'est même obligatoire si on veut suivre les éléments qui ont été mis en avant, qu'il va falloir repenser la manière dont on densifie les villes et les villages et ça pose une question qui est extrêmement importante, celle de l'acceptabilité sociale de cette question-là. On est tous élus, on est tous en contact avec des habitants. On connaît tous des gens qui vont vous dire : ma maison, il y a un bâtiment qui va se construire à côté, je ne suis pas content, parce qu'il va y avoir de l'ombre, parce qu'il va y avoir, etc. Franchement, c'est extrêmement compliqué sur plein d'aspects, je peux l'entendre, mais

ça, si on ne réussit pas à passer ce pas de l'acceptabilité sociale de la densification de nos villes, de nos quartiers résidentiels, des villages, alors on ne pourra pas respecter cette question de la zéro artificialisation nette et on se retrouvera dans une difficulté où on sera de plus en plus avec un étalement urbain qui continuera à grandir. Si en plus, on ajoute la question de la réindustrialisation, on ajoute aussi la question de l'installation d'un certain nombre d'équipements. Il faut vraiment qu'on soit tous conscients de cette nécessité qu'à terme, aller sur cette voie-là, ça amènera, je ne vais pas dire de la confrontation, mais en tout cas, parfois, à l'incompréhension d'une certaine partie de la population et il faudra être prêt à discuter et à essayer de faire accepter cette nécessité si on veut réussir à être en 2050 à une zéro artificialisation nette. Merci.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE ?

M. LAROPPE : Je vais répondre aux différentes questions qui ont été posées. Le premier point évoqué par M. FAGAUT, effectivement, c'est la question du calendrier. Il n'y a pas eu d'accélération sur ce calendrier, puisqu'effectivement, ça a été voté à l'agglomération fin 2020, je crois, donc au début du mandat, sur la proposition de la méthodologie du PLUi et également sur le calendrier. Ça a été voté effectivement à l'unanimité, donc on n'a pas changé le planning sur ce point. Après, effectivement, c'est un document qui est extrêmement compliqué à prendre en œuvre. Quand on le fait voter par des élus, et je me mets à l'intérieur, parce que je suis nouvel élu, fin 2020 alors que les personnes sont arrivées au mois de juillet, c'est compliqué à prendre en compte, ce qui veut dire que c'est important de le voter aussi avant les élections, je reviens sur ce que vous disiez, puisque les nouveaux élus qui vont arriver après vont reprendre un document de base et à partir de 2026, si le document n'est pas fait, on n'aura plus le droit de délivrer les autorisations de permis de construire ou de modifier nos zones AU en zones constructibles, ce qui veut dire que ça va être extrêmement compliqué pour les maires d'expliquer qu'ils ne peuvent plus délivrer une autorisation pour leurs habitants pour construire une maison, par exemple. Donc ça, politiquement, je pense que ça risque d'être compliqué. On a tous quand même intérêt à sortir le document pour décider de ce qu'on veut faire sur notre territoire, plutôt que ça soit imposé au niveau de la préfecture. Donc ça, c'est le premier point.

Ensuite effectivement, vous évoquez, vous avez raison, sur la question du SCoT, il faut que le SCoT soit approuvé avant le PLUi. Je suis également premier vice-président au SCoT, donc je travaille sur le dossier pour que ça avance parallèlement et c'est un document qui est en révision depuis 2017, donc ça fait six ans qu'il est en révision et je pense qu'il n'y aura pas trop de souci pour le sortir justement dans les délais, puisqu'il y a déjà eu six ans de travail. Il nous reste encore trois ans de travail sur le document. Je pense que si en neuf ans, on n'est pas capable de sortir un SCoT, c'est qu'effectivement, il faudra également se questionner sur le sujet.

Et enfin, le dernier point, c'est la question du coût, puisque c'est longuement évoqué au sein de cette assemblée, de faire des économies de coûts au sein de nos assemblées pour redéployer l'argent à d'autres endroits. Le PLUi fait travailler de nombreux cadres de notre collectivité sur ce dossier. D'ailleurs, je les en remercie, puisque c'est grâce à eux que ce document est déployé. C'est un travail de fond, donc merci beaucoup. Effectivement, ce sont des cadres qui travaillent de notre collectivité. Ce sont également des prestations de la part de l'AUDAB qui depuis 2019 s'élève à plus de 1 M€ et également des prestataires privés qui nous accompagnent sur le sujet. Ça regroupe une enveloppe globale de plusieurs millions d'euros, ce qui veut dire que si on la repousse post 2025, il y a des études qui ne seraient plus valables, qu'il faudrait refaire et donc réincorporer de l'argent dans ce document qui est un document juridique. Personnellement, je préfère mettre de l'argent dans les commerces, par exemple, vous l'évoquiez, M. FAGAUT, pour les accompagner et les aider à se développer sur notre territoire, notamment au centre-ville, plutôt que remettre de l'argent dans un document qui est purement juridique. J'invite tous les élus qui sont présents au sein de notre Conseil d'Agglomération, qui ont voté à l'unanimité en 2020 le document, à maintenir ce cap et à le valider avant 2026.

Enfin sur la question effectivement qui était évoquée par Mme MULOT, combien d'hectares sont à consommer depuis 2030 ? Vous avez parfaitement raison. C'est 260 hectares qui seront à consommer et on aura à faire des choix sur notre consommation et comment on fait cette consommation. Un des choix qui est proposé ce soir dans le PADD, c'est de justement ne pas consommer pour des zones commerciales. Ça, c'est un choix important. On souhaite consommer et d'ailleurs, je n'ai aucun doute sur le fait qu'on consommera les 260 hectares, puisqu'on doit diviser par deux pour produire autant de logements et produire autant de zones d'activité économique. Ça veut dire qu'il faudra multiplier la densité par deux pour déployer le projet, donc c'est extrêmement important. On n'aura pas de difficultés justement à aller chercher ces 260 hectares, au contraire, il faudra plutôt réfléchir dans l'autre sens pour ne pas les dépasser, donc il faudra faire des choix et des choix, on vous en propose ce soir. C'est d'orienter cette utilisation vers l'habitat et les zones d'activité économique et non pas vers le commerce.

Et enfin, sur le point évoqué par M. BAILLY, concernant les Vaïtes, sur le fait de la qualité des terres agricoles ou autres, dans un premier temps, on ne construit pas sur la partie agricole des Vaïtes. Ça, c'est le premier point que je voulais rappeler.

Le deuxième point, c'est que si on ne construit pas aux Vaïtes, on construira à un autre endroit, mais on construira plus loin et si on construit plus loin, je l'ai déjà répété sur le débat des Vaïtes, mais effectivement, ça veut dire qu'on impacte plus de déplacements. Si on impacte plus de déplacements, on impacte donc plus de consommation énergétique et surtout, si on urbanise plus loin, on densifie moins, c'est-à-dire que plus on est loin de Besançon et moins c'est densifié, et donc plus on prend de terrains. Si on veut faire 600 logements, comme on les fait aux Vaïtes, à côté du tram, je le rappelle, on les fera ailleurs probablement dans une autre commune. Je le souhaite sur le Grand Besançon Métropole, puisque les besoins en logement, on en a effectivement nécessité et donc, on les fera avec une densification qui sera moins importante et donc une urbanisation qui sera plus importante, d'où l'importance de travailler sur ce projet des Vaïtes nécessairement.

Enfin, sur la ferme urbaine de Fralsen, tout d'abord, on est sur un projet privé, mais je tiens à rappeler et dans le cadre du PADD, on l'évoque, on souhaite travailler sur les friches urbaines. Fralsen étant une friche urbaine, on a justement collaboré avec un promoteur local sur ce sujet pour trouver une solution et requalifier une friche urbaine. Là, c'est un double enjeu qui est fait. C'est extrêmement important de bien le comprendre. C'est que déjà on va travailler sur une densité, puisque les premières projections qui sont faites sont des bâtiments qui sont denses, qui sont bien intégrés, bien pensés pour les habitants. Ce n'est pas forcément antinomique. On peut avoir une densité et des bâtiments bien pensés. Ils s'élèvent notamment dans les étages et en rez-de-chaussée, on se retrouve avec une ferme urbaine, donc là, on fait d'une pierre deux coups. On fait de la requalification qu'on vient retransformer en espaces verts et agricoles et en plus, on fait de la densification, c'est-à-dire qu'on est gagnant sur tous les tableaux et c'est un projet qui est extrêmement intéressant et qu'il faudra peut-être probablement multiplier sur notre territoire. Et enfin, sur la surélévation des bâtiments, je ne l'ai pas évoqué, parce que le document l'évoque dans le PADD, mais ce soir, c'était un peu long. Vous avez raison, c'est une question qui est importante. On souhaite le mettre en œuvre. On souhaite réglementer sur le sujet. Par exemple, ce n'est qu'une idée, mais c'est de se dire qu'un entrepreneur avec une zone d'activité économique et donc un bâtiment industriel qui viendrait demain sur notre territoire, qui construirait un bâtiment R0 ait la structure nécessaire pour construire demain un bâtiment en R+1 et donc ne pas aller urbaniser une nouvelle terre, un nouveau terrain agricole. On veut imposer, par exemple, ce type de modalités, de faire en sorte qu'on construise des structures qui soient pensées pour demain. Aujourd'hui, on construit en rez-de-chaussée, mais demain, si un nouvel arrivant, un nouvel acteur économique arrive, il pourra faire son exploitation d'entreprise au-dessus d'une entreprise déjà existante. C'est également le cas pour le photovoltaïque. Aujourd'hui, on a beaucoup de structures sur lesquelles on n'a pas de panneau photovoltaïque. Ce n'est pas parce que les porteurs économiques ne veulent pas mettre de photovoltaïque. C'est surtout parce que les structures des bâtiments ne sont pas pensées pour, donc demain, on veut imposer des structures bâtiments qui soient pensées pour le photovoltaïque et pour la surélévation et je vous remercie de votre proposition. C'est effectivement quelque chose sur laquelle on est en train de travailler. Enfin, je reviens sur l'acceptabilité sociale qui a été évoquée par Hasni ALEM. C'est un sujet très important et je voulais le dire de manière transpartisane. Je pense que c'est le rôle de chaque élu d'échanger avec les habitants sur le fait que la densification est indéniable, elle est nécessaire pour tous les éléments qui ont été évoqués et de discuter aussi avec les habitants sur ces éléments, puisqu'aujourd'hui, ce sont des éléments qui touchent beaucoup les élus, puisqu'on se sent concernés directement, mais encore malheureusement, trop peu nos habitants, et donc il faut qu'on échange avec eux pour leur faire comprendre justement cette nouvelle mécanique. Je reviens, la densification ne va pas avec le moins bien vivre. On peut avoir des projets de densification qui soient extrêmement bien pensés. Je prends un exemple de maison individuelle rue de Dole, sur la cité Jean Jaurès, à côté des militaires, les petites maisons en pierre. On a des maisons qui sont extrêmement denses d'un point de vue urbain et pour autant, c'est une des zones de Besançon qui est le plus demandé par les habitants, donc on a une densification qui est extrêmement importante et pour autant, les habitants souhaitent quand même vivre là-bas, donc il ne faut opposer le projet de densification qu'on souhaite développer dans le cadre de notre PLUi et le bien vivre ensemble des habitants. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Lorine GAGLIOLO.

Mme GAGLIOLO : Merci, Madame la Maire. Merci, Aurélien, pour la présentation de ces orientations du PLUi. Je voudrais rappeler que ce travail va parfaitement dans le sens du plan climat, notre PCAET. Effectivement, on a besoin de travailler sur les nouvelles formes urbaines. J'entendais vos remarques

sur la nécessaire construction de nouveaux logements. Ces nouveaux logements, il faut aussi s'interroger sur comment on les construit. Ces nouvelles formes urbaines, c'est un travail précis à mener sur la réhabilitation de l'existant, sur les nouveaux usages aussi autour de l'habitat qu'il faut qu'on commence à proposer sur notre territoire.

On parlait de densification. Il y a un élément à avoir bien en tête. C'est que la maison mitoyenne, par exemple, elle consomme 50 % de moins d'énergie que deux maisons qui seraient finalement assez proches l'une de l'autre et en termes d'usage parfois des co-visibilités trop importantes se rapprochent d'une maison mitoyenne, donc il faut aussi savoir se rapprocher de ces formes-là.

On a tout un travail au niveau de Grand Besançon, notamment à l'échelle de Grand Besançon, sur la massification de la rénovation énergétique performante. C'est un vrai sujet. On a besoin de professionnels qui soient formés aux bons gestes. On a besoin de toujours plus de formations, formations initiales et formations continues. On a besoin de moyens bien sûr pour accompagner les ménages et on a besoin de simplifier le parcours des ménages, donc c'est un travail multicritère qu'on mène en partenariat avec l'habitat. C'est une démarche systémique. On associe à la fois le rectorat, les représentants du bâtiment, les entreprises, etc. C'est un travail considérable qu'on mène à ce niveau-là et qui est vraiment important. Et puis, il ne faut jamais oublier que 75 % des logements de demain, ils existent déjà, donc j'entends l'impératif de construire des nouveaux logements, mais il est essentiel surtout de se donner les moyens de réhabiliter, requalifier les logements existants. Et puis, au-delà des zones à urbaniser dont on parle beaucoup, il me semble important dans le cadre du PLUi, d'avoir toujours en tête que ce document est aussi avant tout une manière de préserver certains espaces, de conforter des continuités écologiques, de lutter contre l'érosion de la biodiversité, de prévoir un urbanisme favorable à la santé et tous ces éléments-là qu'on peut travailler et retrouver dans le PLUi contribuent fortement aux objectifs qu'on se fixe dans le cadre du plan climat. C'est vraiment un travail d'articulation qui se mène à ce niveau-là et on œuvre à ça depuis le début du mandat. C'était important de le rappeler.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, questions ? C'était une information, une prise d'acte. Très bien.

Le Conseil Municipal débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et prend acte des échanges.

Rapport n° 30 - Déclassement rétroactif de la propriété bâtie 266, rue de Dole

Mme LA MAIRE : Je vous propose maintenant de passer au dossier numéro 30 concernant la propriété rue de Dole, au 266. S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le déclassement rétroactif du domaine public de la propriété bâtie sise 266 rue de Dole et cadastrée section LX n° 67.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 31 - Projet urbain de Grette-Brulard-Polygones - Bilan des concertations préalables au titre du projet et de la mise en compatibilité du PLU

Mme LA MAIRE : Le dossier 31 avec une nouvelle présentation étant donné l'importance de ce dossier. Aurélien.

M. LAROPPE : Merci beaucoup. Effectivement et ça va parfaitement avec le rapport antépénultième. On est dans le cadre de Grette-Brulard-Polygones, donc on est sur une rénovation urbaine sur un site qui est déjà artificialisé et on va même plus loin que ça, puisque là, on vient rendre des zones qui sont donc en zone U en zone naturelle, donc on vient rendre justement des espaces à la nature sur ce projet.

On est très content de pouvoir travailler dans ce sens-là et de travailler sur une zone déjà artificialisée et la rendre en partie désartificialisée.

Bien entendu, derrière, on propose également un projet d'habitat et un projet également plus globalement urbain avec du commerce et autre et donc, on est soumis à une présentation publique et à une mise en compatibilité de notre PLU. Pour cela, on a mis en place un bilan de concertation préalable au titre de cette mise en compatibilité et on a bien entendu souhaité tirer les éléments de cette consultation publique.

La consultation publique, pour être très succinct, a regroupé trois thématiques récurrentes. La première, une appréciation unanime de la qualité des espaces verts intégrés aux projets urbains. Comme vous le savez, on a tout d'abord intégré les espaces verts au projet urbain avant de développer les habitations. Donc ça, ça a été plébiscité de la part des citoyens qui se sont manifestés. Toutefois, il y a eu effectivement certaines craintes qui ont été évoquées, notamment une crainte d'immeubles trop hauts ou trop denses. Je souhaitais notamment le mettre en avant, puisque juste avant, on parlait densification et ça va dans le sens des propos de Monsieur ALEM juste avant sur la perception de l'acceptabilité sociale de nouveaux projets urbains.

La deuxième chose c'est de dire que c'est trop dense, il ne faut pas que ce soit trop dense. Ça, c'est quand même un point extrêmement important sur l'acceptabilité et le rôle de la collectivité c'est de proposer un aménagement urbain qui soit dense, mais qui visuellement et en termes de perception ne le soit pas. C'est tout la difficulté du projet urbain et pour autant, je le redis à nouveau, mais c'est aussi le rôle de nous, politiques, d'expliquer justement ce travail sur la densité.

Et enfin, le troisième point, il y a eu des questionnements sur les modalités de stationnement de véhicules qui devront permettre un bon fonctionnement pour les services, les livraisons, les artisans, les libéraux et les résidents âgés empêchés, puisqu'effectivement, dans les présentations qui ont été faites, il y a un projet de travailler justement sur les parkings et les voiries, puisque ça consomme 50 % de l'espace urbanisé à l'heure actuelle dans les projets, donc si on veut diminuer cet espace, il faut travailler sur des nouvelles modalités et dans ce projet, on a proposé un travail en parking silo. La réflexion qui était faite par les habitants, c'est de dire : on est plutôt favorables à avoir un parking silo à partir du moment où il y a une distance de moins de 300 mètres, donc les gens sont favorables à ne pas avoir leur véhicule en pied d'immeuble. Ils sont d'ailleurs plutôt même très ouverts. Cependant, ils nous interpellent sur le fait que les services, les livraisons, les artisans, les libéraux et les personnes âgées doivent accéder en pied de bâtiment. Ce sont des choses qu'on essaiera de prendre en compte en mettant pour autant le stationnement très légèrement en périphérie du site.

Et enfin, sur le bilan de la mission de concertation, on a été accompagnés par des garants qui nous ont également donné des préconisations sur le sujet et qu'on prend bonne note pour la suite des prochaines concertations à venir sur ce projet. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation et l'enjeu que ça représente. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui, ce sont plutôt des observations concernant ce rapport. On avait déjà échangé ici. On attendait de voir un petit peu l'avancée du projet et malheureusement, on a le sentiment qu'il n'avance pas réellement en tant que tel. C'est un exemple en tout cas supplémentaire, il me semble, de retard pris en matière d'opérations urbanistiques et d'habitat sur le territoire. On vous avait fait des propositions qui, aujourd'hui, n'ont pas été intégrées et je pense qu'on peut le regretter.

Vous avez fait un choix initial, quand on lit l'ensemble du bilan de ces concertations, un choix initial de ne pas dissocier les quatre espaces, parce qu'en fin de compte, il y a quatre espaces sur le secteur qu'on peut considérer et il y a 10 hectares sur l'ensemble de cet espace urbanistique et quand on regarde les consultations préalables, on voit qu'en fin de compte, il y a une participation restreinte des citoyens. Ce n'est pas moi qui le dis, mais en tout cas, c'est d'après les garants du débat public, donc il y a une participation quand même assez restreinte, des recommandations qui sont assez basiques. Je reprends les termes : limiter la hauteur et la densité des constructions, assurer un fonctionnement optimisé des stationnements. Ça reste quelque chose de très basique dans un bilan de concertation. Encore une nécessité d'engager des études complémentaires pour décider des modalités opérationnelles. On fait encore des concertations, encore des études complémentaires, donc on va encore perdre du temps par rapport à cela et puis le besoin d'engager une nouvelle concertation élargie à la totalité de la ville et de l'agglomération en élaborant un document unique de concertation. Tout ça pour dire qu'en fin de compte, sur ce sujet-là, on n'avance pas. J'ai même le sentiment qu'on tourne en rond et pourtant, on a quatre terrains distincts qui sont aujourd'hui propriété publique et qui doivent nous permettre de développer ce manque aujourd'hui d'urbanisme que l'on a et d'habitat que l'on a sur le territoire.

Nous, on vous avait proposé d'engager dès le début une dissociation des espaces où on aurait pu commencer dès 2024 sur un premier programme de constructions, par exemple avec les ex-terrains militaires en face des 408, situés en plus hors périmètre de l'ANRU. Ça nous aurait permis de déjà lancer les choses, sauf qu'au rythme où nous sommes lancés, je pense qu'à l'horizon quatre, cinq ans, on ne verra rien du tout. C'est pour ça que ça m'inquiète. Je vous l'avais dit déjà tout au démarrage du projet. Il y avait, il me semble en tout cas, une autre solution et c'est un petit peu symptomatique de ce qui est votre bilan de mi-mandat. C'est que – je suis désolé de vous le dire comme ça, même si vous secouez la tête et que vous n'en êtes pas d'accord et ça, je peux le comprendre – c'est cette incapacité à piloter et à orienter en tout cas de vraies directives et de vrais projets structurants en matière d'urbanisme. On procrastine, c'est-à-dire qu'on repousse encore à demain les éléments avec de la concertation, avec des études et aujourd'hui, on se retrouve sur un projet dense, pourtant très utile à notre territoire, qui ne verra pas le jour avant un certain nombre d'années malheureusement, donc on s'abstiendra encore une fois sur ce projet-là, parce qu'on attend de voir encore la suite.

M. LAROPPE : En toute sincérité, si on a bien un projet qui avance vite, c'est celui-là, vraiment. En termes de délai, c'est le projet le plus performant en termes d'avancement. J'essaie de le dire avec la manière la plus objective possible. Après, on pourra critiquer. Juste pour donner une perspective, Vauban, le projet a été lancé il y a plus de 20 ans. C'est un aménageur privé. Ce n'est pas la collectivité qui gère et ils ne vont pas plus vite que nous alors que c'est 100 % privé. Là, nous, on aura des logements qui sortiront d'ici quatre ans à peu près, peut-être un peu moins, je ne vais pas me prononcer avant, mais d'ici quatre ans. Vauban, ça a pris beaucoup plus de temps. C'est pour quand même donner une perspective. C'est quand même le projet qui avance le plus vite sur le territoire Grand Bisontin, donc je tiens à le dire.

Enfin, sur le dossier les quatre espaces, effectivement, c'est une chose que j'ai entendue. Les autres propositions, vous m'excuserez, mais je ne les ai plus en tête, que vous aviez faites, dissocier les quatre espaces, c'était aussi possible, mais ça impactait également à faire quatre ZAC, à faire quatre études différentes et donc avoir des coûts projets qui étaient beaucoup plus élevés, donc on a fait le choix effectivement, et je le reconnais, peut-être de perdre quelques mois sur certains sujets pour avoir une ZAC unique plutôt qu'avoir quatre ZAC, mais c'est aussi pour une question de coûts et je sais que vous êtes vigilants des dépenses de la collectivité et nous le sommes également et nous avons fait ce choix.

Et enfin, sur la perte de temps à concerter, on a justement besoin de développer un projet dense et si l'acceptation doit être bonne, il faut qu'on concerte et donc on prend le temps de concerter. C'est également connu au sein des débats qu'on peut avoir dans cette assemblée, mais je souhaite que ce soit fait rapidement, mais que ce soit fait aussi correctement. C'est ce pour quoi on met du temps sur ce sujet, mais rétrospectivement, si vous voulez, on fera le point d'ici trois ans ou plus, mais ça sera un des projets en termes de développement qui avancera le plus rapidement.

Mme LA MAIRE : Simplement, je voudrais juste rappeler quelque chose : ce secteur, en particulier Grette-Brulard, a été déconstruit en début du mandat et il y avait un contrat avec l'État qui avait consisté à dire qu'il y avait un engagement à ne pas reconstruire avant 2030 et la preuve que ce dossier avance très vite, c'est que nous avons fait en sorte que ce dossier-là puisse être accepté comme étant un dossier à mettre en œuvre. Au bout de deux ans de discussion avec l'État, nous avons obtenu le fait de lancer l'ensemble du projet urbain.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur FAGAUT, que les projets et les études, par exemple en matière d'environnement, demandent par exemple une étude de quatre saisons, qu'il y a les procédures de dépôt d'analyse et de dépôt de demande d'autorisations, etc., et que toutes ces procédures demandent un temps et que nous sommes justement dans ces délais les plus courts et c'est une grande fierté pour nous d'avoir eu ce dossier-là qui est en pleine accélération. Je vous le dis, personne n'y croit à ce que vous affirmez toute la journée. Il suffit que vous disiez vrai pour que ça devienne une vérité. Personne ne croit. Je le dis tout simplement. Vous affirmez, il faudrait de vraies études, il faudrait une vraie analyse, il faudrait un vrai projet, il faudrait un vrai, vrai, vrai, vrai ne fait pas vérité. C'est juste ça que je voulais vous apporter comme élément de commentaire.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote cette présentation et ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ce dossier ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien. Merci pour la volonté politique d'avancer en matière urbaine sur notre territoire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable au titre de la mise en compatibilité du

PLU et tire les enseignements tels que présentés sur la concertation du projet urbain Grette-Brûlard-Polygones au regard du rapport des garants.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 32 - Avenant 3 au Marché public de Maîtrise d'œuvre pour les espaces publics du quartier St Jacques Arsenal - Autorisation de signature de l'avenant n° 3 relatif à la mission de concertation

Mme LA MAIRE : Je vous propose de mettre maintenant le dossier St Jacques, 32. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce dossier ? Christine WERTHE.

Mme WERTHE : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, nous voici avec une nouvelle étape touchant le futur du site St Jacques. Ce rapport évoque l'importance de la qualité urbaine et paysagère et m'offre ainsi l'opportunité de vous questionner concernant le bâtiment Arsenal. La façade du bâtiment qui donne sur la place et qui fait face à la cour d'honneur de l'ancien hôpital mérite d'être mise en valeur. Cela a toute son importance dans le cadre d'une unité esthétique et visuelle, mais je voudrais plus précisément évoquer un autre point lié au patrimoine historique et à la mémoire de notre ville. Il y a sur le site St Jacques deux plaques commémoratives, celle en mémoire de Monsieur André DUMAS, médecin major de première classe tué à l'ennemi le 25 juillet 1918 et celle en souvenir de Sœur Marcelle BAVEREY, religieuse de l'hôpital, martyre de son dévouement héroïque à la cause de la France, morte en déportation en 1944 à Ravensbourg. Quel est leur devenir ? Avez-vous prévu de les maintenir à leur place actuelle et comment comptez-vous les valoriser ?

Par ailleurs, je ne pouvais pas évoquer la part patrimoniale sans avoir une pensée sur un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur, le musée de l'anesthésie et des techniques chirurgicales qui est actuellement fermé au public.

Je veux profiter pour saluer ici le travail colossal qui est fait en ce moment par les bénévoles qui sont en train d'étiqueter, de mettre en carton leur collection dans un temps plus que serré, c'est-à-dire trois semaines, alors qu'un déménageur professionnel a estimé le travail à au moins quatre semaines. Alors la question, elle est très simple. Madame la Maire, avez-vous avancé sur le devenir du musée ? Dites-moi aujourd'hui que nous n'allons pas vers un enterrement de première classe ? Il n'est plus nécessaire de faire la lumière sur les atouts et l'opportunité d'avoir d'un tel musée sous les coupes de l'hôpital en cœur de ville. Le bloc opératoire Saint-Joseph de l'hôpital Saint-Jacques présente du point de vue de l'histoire et l'art un intérêt suffisant pour rendre désirable sa préservation. Je veux souligner toute l'importance de conserver notre patrimoine historique et culturel. C'est notre identité, notre histoire et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le protéger et le préserver pour les générations futures.

Enfin, lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur LAROPPE avait émis la possibilité d'une commission concernant le projet Saint-Jacques intégrant des membres de l'opposition. Sachez, Madame la Maire, que vous pouvez compter sur notre engagement sur ce projet pour les Bisontins et nous espérons avoir la possibilité et l'opportunité de travailler avec vous dans le futur pour continuer de faire progresser les projets et les initiatives qui nous tiennent à cœur.

Madame la Maire, nous attendons des réponses claires et précises pour mieux comprendre votre projet pour Saint-Jacques. Merci.

Mme LA MAIRE : Je propose de donner la parole à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Vous connaissez notre attachement au projet Saint-Jacques. Tout à l'heure, j'entendais parler d'un Plan Marshall pour le centre-ville. Le Plan Marshall pour le centre-ville, c'est le projet Saint-Jacques.

Nous considérons qu'il est de nature à changer le visage de l'attractivité du centre-ville et lui redonner peut-être un nouveau souffle et c'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement impatients de pouvoir avoir un calendrier et nous souhaiterions participer aussi à vos réflexions avant que nous ne soyons mis devant le fait accompli. Je ne sais pas quelle sera la démarche. Est-ce que vous comptez initier une démarche participative auprès des habitants, auprès des acteurs économiques, auprès d'autres acteurs ?

En tout cas, on aimerait avoir quelques premières pistes. Monsieur LAROPPE m'avait dit au dernier Conseil que nous aurions une présentation en ce mois de juin. Il m'informait tout à l'heure que

finalement, elle interviendrait peut-être en septembre. Nous sommes impatients, parce que les enjeux qu'il y a derrière ce projet sont absolument colossaux et le Plan Marshall du centre-ville, il est là.

Mme LA MAIRE : Il va y avoir beaucoup de Plans Marshall. Je vous le dis tout de suite. Je pense qu'on doit pouvoir mettre un Plan Marshall à peu près sur toutes nos politiques vu la situation dans laquelle on est, mais en tout cas, Saint-Jacques, c'est vrai que c'est un gros projet qui nous concerne tous, qui nous intéresse tous, qui est au cœur de la ville.

Nous sommes aujourd'hui sur la signature d'un avenant pour préparer la concertation sur les espaces publics et l'espace public concerne justement comment ce dossier, et donc ce quartier, pourrait évoluer. La concertation publique et la participation de toutes les parties prenantes non seulement, mais des élus bien sûr, tous les élus d'ailleurs, régionaux, départementaux, de la ville, tous ceux qui souhaitent y participer, le lycée, le collège, l'université, les anciens de l'hôpital, etc., toutes ces personnes qui ont une attache à notre site et à son avenir, non seulement par rapport à son histoire, mais aussi par rapport à sa projection dans l'avenir, seront tous conviés à partir du 30 septembre sur les débuts d'ateliers, de travaux qui vont se dérouler sur plusieurs temps et que l'on vous présentera très bientôt dans son déroulé, dans sa démarche et ses formes diverses.

Donc oui, je suis d'accord avec vous. On est tous d'accord. D'ailleurs, je crois qu'on est tous d'accord que c'est un quartier qui a marqué l'histoire, personnelle et collective de nombreux Grand Bisontins, Bisontines. On sait que sur la Mère et l'Enfant, il y a plus de 100 000 enfants qui sont nés dans cette maternité par exemple. On voit l'importance de l'impact.

On sait que c'est un site où il y a eu des gens qui sont morts, des gens qui ont été soignés, qui ont été guéris et des gens qui sont nés, donc il y a vraiment toutes les étapes de la vie qu'il faut envisager dans cette approche.

L'élément essentiel qu'on vous propose aujourd'hui, c'est celui de nous retrouver tous très nombreux le 30 septembre pour être sur une approche participative et plus vous serez nombreux, plus vous apporterez votre regard et votre envie et vos désirs, ça sera bienvenu.

Je tiens aussi à dire que sur la partie historique, tout ça va être discuté dans ces temps-là. C'est une vraie concertation, puisque le mot vrai est important, donc je le dis. Il est important de considérer qu'en fait, nous prendrons en considération les avis de tous et il s'avérera qu'on verra les orientations sur le Musée de l'anesthésie qui d'ailleurs, on va se le dire, n'a pas l'appellation musée. Ce n'est pas un musée de France. On ne s'attribue pas le rôle de musée, parce que sinon, tous les collectionneurs pourraient dire qu'ils ont un musée. J'attache beaucoup d'importance à la notion. Pour autant, nous avons rencontré avec Aline l'ensemble des acteurs de cette structure, de ce collectif, de cette association et de ces amis du musée dit Musée de l'anesthésie. Nous allons travailler avec eux pour mettre en protection l'ensemble des instruments. Nous sommes en train de les accompagner. Sachez qu'il était essentiel que nous puissions faire en sorte que nous puissions déclasser ces différents sites, puisqu'il faut qu'ils sortent du coup du patrimoine médical et c'est une procédure normale dans laquelle nous sommes en train d'avancer et avec laquelle franchement, moi, j'ai été très heureuse de les rencontrer, parce qu'ils sont très compréhensifs de toute cette démarche dans laquelle nous sommes.

Très bien. Je vous propose de soumettre au vote ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les principes d'une mission complémentaire de concertation dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier Saint-Jacques Arsenal,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 relatif à cette mission de concertation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 33 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Mme LA MAIRE : Sur le TLPE, comme vous avez pu le voir, il y a dans la délibération quelque chose qui nécessite que nous ayons trois votes.

A l'unanimité (54 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Mme LA MAIRE : Je vous propose, sauf si vous voulez des informations complémentaires, de mettre au vote la première partie qui est de fixer un tarif maximum autorisé pour les communes de plus de 50 000 habitants qui font partie d'un EPCI à fiscalité propre. Les éléments vous sont donnés. Nous avons donc un premier vote. Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je voudrais intervenir avant qu'on puisse s'exprimer sur les votes. Là, vous venez de trouver 360 000 € d'impôt sur le dos des commerçants. Bien joué. Aujourd'hui, vous allez taper sur ceux qui créent de la richesse sur notre territoire avec cette taxe locale sur les publicités extérieures et je vais m'en expliquer, parce qu'aujourd'hui, sans fioriture, aucune, vous basant sur le cadre législatif qui limite actuellement la taxe de base au mètre carré à 35,30 €, vous augmentez ainsi de près de 23 % la taxe sur les enseignes des commerces les passant, par exemple, de 44 € à 54 € pour celles de 12 à 50 mètres carrés, donc fois deux par rapport à la taxe de base et de 88 à 108 €, fois quatre par rapport à la taxe de base pour les enseignes au-delà de 50 mètres carrés et pire encore, parce qu'il y a pire. On y arrive quand même avec vous. C'est qu'entre 7 mètres et 12 mètres carrés...

Mme LA MAIRE : Vous pouvez répéter la dernière phrase ? Elle est significative de votre non-agressivité.

M. FAGAUT : Je vais vous la répéter. Il y a pire encore avec vous sur ce que vous faites en matière d'imposition et je vais le dire là

Mme LA MAIRE : C'est bien la preuve que votre remarque... C'est votre remarque, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : J'espère que les commerçants nous écoutent, parce qu'aujourd'hui, les commerçants qui ont des enseignes de 7 à 12 mètres carrés vont se voir imposer. Ils vont avoir des impôts, parce que jusqu'à maintenant, ils en étaient exonérés, mais ils vont avoir une nouvelle taxe à hauteur de 270 € pour l'année 2024 et derrière, ça va continuer, puisque vous avez la possibilité, et je pense que vous vous n'en cacherez pas, d'augmenter la base à hauteur de 5 €, ce que vous nous proposez de voter, et donc, je pense que par la suite vous allez pouvoir vous y conformer.

À tous les commerçants, je leur dis et j'espère qu'ils nous écoutent, pour 2025, ce sera encore une augmentation de 5 € et en 2026 aussi, puisque l'actualisation basée sur l'indice des prix de la consommation hors tabac permettra certainement d'ici là d'aller jusqu'au tarif de base de 37 €. Si on regarde bien pour l'ensemble des commerces et des petits commerces, aujourd'hui, en trois ans, vous aurez réussi à augmenter leur taxe de 66 %, donc non, non, non, et trois fois non, nous ne voterons pas ce rapport, parce qu'il est hors de question aujourd'hui et il est inconcevable que vous taxiez encore et toujours celles et ceux qui créent de la richesse et qui travaillent pour notre ville.

Mme LA MAIRE : La richesse, quel est l'objectif de faire qu'il y ait de la richesse sur un territoire ? Je crois, puisque nous sommes tous avec un très grand cœur, que nous sommes là pour se dire qu'il y a une répartition de la richesse qui est absolument urgente et nécessaire. Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait des Plans Marshall à mettre en œuvre sur l'ensemble des logements, sur l'approche sociale, etc. Et puis, je vous rappelle que quand il a été question d'accompagner les commerces, nous avons été une des collectivités qui a le plus accompagné les commerçants dans la période la plus difficile qu'ils ont eue à vivre. Eh bien, figurez-vous, qu'une collectivité, pour qu'elle puisse accompagner, répartir, organiser, animer comme vous disiez tout à l'heure, des animations, des animations commerce, figurez-vous qu'il faut des recettes et qu'en réalité, ces recettes... Combien y a-t-il de commerces sur notre territoire ? En tout cas, celle-ci ne concerne que 280 commerces. Je tiens quand même à le dire, parce que ce sont des milliers de commerçants que nous avons sur notre territoire. C'est quand même important de rappeler la juste proportion dans laquelle nous nous trouvons et le juste rôle que nous avons à nous assurer d'une répartition, d'une organisation, d'une animation de notre territoire, de notre ville. Est-ce que tu veux dire quelque chose Anthony ?

M. POULIN : Oui, l'essentiel a été dit. Merci Madame la Maire. 280 entreprises concernées. Rappeler, et ne laisser pas penser qu'on taxerait tous les commerçants, puisque tous ceux qui ont des enseignes en dessous de 7 mètres carrés ne verront pas de taxe s'appliquer, ce qui est le cas pour quasiment l'ensemble de nos commerces du centre-ville et que 70 % des communes françaises appliquent ce même seuil.

Vous l'avez dit, 7 mètres carrés, c'est 160 € par an.

On est très loin des chiffres que vous annoncez sur les augmentations à 70 %, etc. Quand on regarde les chiffres, factuellement, c'est ce que je viens de vous dire. Vous pouvez ne pas partager cela et d'un point de vue urbanistique, je laisserai mon collègue Aurélien LAROPPE compléter, mais nous sommes bien sur quelque chose où l'objectif de notre RLP était aussi de diminuer le nombre de publicités dans l'espace public et qu'aujourd'hui, cette action permettra également de faire en sorte que peut-être des grands encarts annonçant des commerces se réduiront et resteront sur du 7 mètres carrés, ce qui reste déjà une surface très importante pour annoncer l'activité de son commerce.

Mme LA MAIRE : Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Merci beaucoup, effectivement, pour une enseigne de 7 mètres carrés, c'est un peu moins de 200 € et pour une enseigne de 50 mètres carrés, pour avoir les choses un peu en tête, c'est Décathlon, c'est 5 400 €, donc c'est-à-dire qu'il faut quand même, si on vient sommer tous ceux qu'on vient taxer, ça ne fait même pas une enseigne comme les grosses enseignes de Décathlon, donc ça, c'est quand même un point important. La taxe, on vient la chercher sur les plus gros, puisque c'est proportionnel et c'est même plus que proportionnel, c'est-à-dire que c'est multiplié par quatre quand vous êtes au-dessus de 50 mètres carrés, multiplié par deux au-dessus de 12 mètres carrés, donc les petits sont moins touchés.

Justement d'un point de vue urbanistique, ce qu'on souhaite travailler, c'est sur la réduction de ça. On ne le fait pas simplement pour aller chercher de la recette. Ce n'est pas l'objectif unique. C'est aussi pour qu'il y ait un travail sur la perception urbaine et le fait qu'on ait une intégration urbaine qui soit mieux pensée sur la publicité et un espace urbain qui soit moins dédié à la publicité. Le moyen d'inciter justement à avoir des enseignes plus petites et mieux intégrées, c'est d'une part travailler sur la réglementation des enseignes, donc ça, c'est un travail qui sera fait plus tard, et de travailler aussi sur la taxation et la taille des enseignes. C'est ce qui est proposé dans ce rapport.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Je me permets de reprendre la parole une deuxième fois. Monsieur POULIN, vous osez évoquer les enseignes de moins de 7 mètres carrés. Vous n'y touchez pas, mais heureusement, c'est de droit pour elle. Pour les moins de 7 mètres carrés, c'est de droit. Aujourd'hui, elles sont exonérées et c'est de droit.

Mme LA MAIRE : Non, pas du tout.

M. FAGAUT : En tout cas, c'est ma perception que j'en ai par rapport, si vous voulez, à cela et je vous le dis, aujourd'hui, les enseignes de moins de 7 mètres carrés, comme vous l'évoquez, ce sont des petits commerçants en tant que tels et donc derrière, elles n'ont pas à être taxées par rapport à cela. Je vous le dis, donc vous ne le faites pas, heureusement.

Après, je voudrais revenir quand même sur les grosses enseignes, comme vous dites, les gros bâtiments. Il faut arrêter de croire aussi que dans les gros bâtiments, il n'y a que des grosses entreprises du CAC 40 ou des gros commerces du CAC 40. Parfois, vous avez plusieurs petites enseignes, petites entreprises qui sont dans ces gros bâtiments-là et donc derrière, vous allez les amener sur de l'imposition qui n'existait pas aujourd'hui en tant que telle. Prenez une entreprise ou un commerce qui fait 15 mètres par 10, à peu près 150 mètres carrés, c'est l'équivalent peut-être de cette salle, on ne peut pas dire que ce soit un commerce issu du CAC 40. On en est loin. Imaginez derrière que sur trois faces, vous ayez une enseigne de 1,60 mètre. Ça va être 450 € que le commerce va payer en 2024. Vous pouvez faire le calcul. Je l'ai fait, parce que je suis allé voir les commerçants qui ne payaient pas aujourd'hui de taxe sur les enseignes et on a regardé. Je suis un petit peu dubitatif sur les 260 commerces que vous évoquez. On regardera à l'avenir, mais j'espère très bien que les commerçants aujourd'hui qui vont être taxés s'en rappelleront en temps voulu.

Mme LA MAIRE : Monsieur LAROPPE.

M. LAROPPE : Je ne sais pas s'ils s'en rappelleront ou pas. Après, l'optique du rapport, ce n'est pas de faire en sorte qu'ils s'en rappellent ou pas. C'est d'essayer de développer un projet urbain d'un point de vue de visibilité de publicités qui soit plus cohérent. C'est juste l'objet du rapport.

Pour revenir sur les grandes enseignes, en 2020, c'était pendant le Covid, on n'a pas mis la taxe sur la publicité extérieure, parce qu'on a eu beaucoup de courriers en disant : attendez, il n'y a personne dans la rue, vous n'allez quand même pas nous faire payer la taxe.

Attendez, je vous réponds juste, Monsieur FAGAUT.

On n'a pas mis la taxe sur la publicité en 2020, puisqu'il n'y avait personne dans les rues et donc, les commerçants ont demandé de faire un effort. On a reçu des courriers de différents commerçants. Effectivement, on l'a mis en œuvre et on l'a décalé, donc on est à l'écoute des commerçants quand il y a des demandes et elle a été refacturée plus tard en octobre 2022, donc on a justement écouté la problématique des commerçants. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, sur le deuxième point, sur les très grandes enseignes, moi, j'ai regardé. Décathlon, ils ne sont pas cotés au CAC 40 à ma connaissance. Ils gagnent beaucoup d'argent. Attendez, je vais juste finir. Si vous voulez, on peut prendre la liste. On peut prendre le temps en commission de le faire, mais on peut prendre la liste des grandes enseignes qui sont au-dessus de 50 mètres carrés. Il me semble qu'à part Île de France à Planoise, le commerce Île de France à Planoise, ce n'est quasiment que des enseignes type qu'on va appeler CAC 40. Elles ne sont pas forcément cotées, mais c'est DS Store. C'est Leroy Merlin. C'est Décathlon. Ce sont toutes des enseignes qui fonctionnent correctement. Principalement d'ailleurs, ce sont des enseignes qui se situent dans des zones périphériques et justement, le travail qui est fait dans le cadre du PLUi, c'est de faire aussi en sorte qu'on ait des zones commerciales périphériques qui, d'un point de vue urbain, soient mieux intégrées, qu'on ait des entrées de ville qui soient plus belles et avoir des entrées de ville qui soient plus belles, ça passe aussi par des enseignes qui soient probablement plus petites. C'est dans le sens là qu'on travaille. On ne leur impose pas de diminuer leurs enseignes. On leur dit : vous avez le droit de garder des grandes enseignes, il n'y a pas de souci, mais il faudra payer un peu plus. Effectivement, ils ont toujours la possibilité de diminuer leurs enseignes pour payer moins, donc c'est une solution aussi qui est proposée aux commerçants.

Mme LA MAIRE : On va se dire les choses. Je crois que Monsieur FAGAUT là, vous êtes sur la troisième intervention. Je vous le dis, c'est une tendance en plus dans tous les territoires. Aujourd'hui, on est dans une vraie mutation. La mutation est extrêmement forte et importante et donc, c'est aussi ça qu'on entend et qu'on voit arriver, parce que c'est important de se dire qu'on a un territoire qui est de qualité et qui participe justement à l'attractivité. C'est aussi de ne pas se retrouver avec des grandes affiches partout, illuminées, etc. C'est bien de ça dont il est question.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Alors, attendez, c'était le premier, pardon. Le premier point, c'est celui du tarif. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des contre, donc 14 contre.

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal fixe, au regard du tarif maximum autorisé pour les communes de plus de 50 000 habitants faisant partie d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 200 000 habitants, les tarifs comme suit pour l'année 2024 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
Superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
27 €	54 €	108 €	27 €	54 €	81 €	162 €

En application de l'article R 2151-2 du CGCT, « le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale, obtenu par addition au chiffre de la population municipale de celui de la population comptée à part », soit 201 237 habitants (données INSEE) pour Grand Besançon Métropole.

Compte tenu de la vérification en cours par la Préfecture, en lien avec la DGCL, des conditions d'application de l'article R 2151-2 du CGCT, il est proposé que ce point fasse l'objet d'un vote séparé, étant précisé que la référence à la population strictement communale (et non à la population totale) conduirait mécaniquement à l'application en 2024 des tarifs de base de 2023 majorés de l'IPC.

Mme LA MAIRE : Ensuite, le deuxième point, c'est celui qui concerne de conserver le tarif cible correspondant au tarif maximum sans minoration de tarif.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A la majorité (14 contre), le Conseil Municipal conserve le « tarif cible », correspondant au tarif maximum, sans minoration de tarif.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 14

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA MAIRE : Le troisième point, c'est fixer les exonérations comme suit, comme ça vous a été envoyé. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien, merci. Sur les exonérations, pas de problème.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- applique l'exonération de droit aux enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m² en application des articles L2333-7 du CGCT,
- maintient l'exonération des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain dépendant de concession d'affichage.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 34 - Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville 2023

Mme LA MAIRE : 34, Contrat de Ville, est-ce qu'il y a des commentaires concernant le Contrat de Ville ? Pas de commentaire concernant le contrat de Ville, c'est-à-dire nos habitants, ceux dont vous nous avez dit qu'ils étaient précaires, qu'ils étaient en difficulté, qu'ils avaient besoin d'accompagnement, etc., on est bien d'accord, vous n'avez rien à dire. Très bien.
Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter la participation financière de l'Etat et à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 35 - Accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure - Autorisation de signer l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Dossier numéro 35, accord-cadre sur la question de la maîtrise d'ouvrage concernant les bâtiments et infrastructures. Est-ce qu'il y a des commentaires ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique, de diagnostic et d'assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 36 - Accord-cadre relatif aux prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP - Autorisation de signer l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Dossier numéro 36 concernant les bâtiments communaux et chantiers BTP. C'est un accord-cadre. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de sécurité et protection de la santé des travailleurs (SPS) sur les travaux réalisés dans les bâtiments communaux et chantiers BTP avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 37 - Accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) - Autorisation de signer l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Dossier numéro 37 concernant les moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de vérifications périodiques des installations électriques, des moyens de secours et vérification triennale des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI) avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 38 - Convention de partenariat au titre des équipements énergétiques entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS)

Mme LA MAIRE : Le dossier numéro 38 concernant les équipements énergétiques entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.
Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de gestion, d'entretien et de maintenance des équipements énergétiques entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon (CCAS).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 39 - Mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport et signature d'une convention

Mme LA MAIRE : Dossier numéro 39, la mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sport et la signature de la convention qui va bien, donc le rapport 39. Commentaires ?
Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition d'un animateur de Vesontio Sports Vacances,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 40 - Convention entre la Ville de Besançon et le Conseil Départemental du Doubs - accueil des enfants inscrits au périscolaire de l'école Cologne à la demi-pension du collège Diderot

Mme LA MAIRE : Dossier numéro 40 concernant l'accueil des enfants inscrits au périscolaire de l'école Cologne à la demi-pension du collège Diderot. Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Merci. On salue le renouvellement de cette convention entre la Ville, le Département et le collège Diderot, car elle permet aux élèves de l'école Cologne de déjeuner au collège et cette pratique comporte des avantages à bien des égards, on a pu en parler en commission, et même comporte des vertus si on considère l'intérêt qu'on peut trouver à faire partager des temps en commun aux écoliers avec des élèves plus âgés.

L'expérimentation, et c'est dit dans le rapport, de ces dernières années est un succès et donc, on se réjouit et on vous encourage à déployer ce dispositif – on en a déjà parlé dans d'autres Conseils – pour d'autres élèves qui pourraient avoir besoin d'accéder au service périscolaire du midi.

Espérons donc que tous les petits Bisontins dont les familles doivent recourir à ce service pourront à la rentrée prochaine avoir accès à la restauration scolaire et je ne doute pas des efforts réalisés en ce sens pour répondre chaque année un peu mieux aux besoins. Je remercie d'ailleurs Madame CAULET pour les données chiffrées qu'elle s'attache à nous donner régulièrement.

Toutefois, pour accéder à la cantine en septembre, encore faut-il avoir pu s'inscrire en amont. La procédure d'inscription au service périscolaire via la plateforme numérique est un véritable parcours du combattant. Les familles reçoivent des notifications de demande traitée positivement, alors que ce n'est qu'une étape dans la procédure d'inscription qui a été validée et c'est une sacrée douche froide quand elles réalisent que l'inscription n'a pas été finalisée dans les temps et ça, c'est quand elles ont pu s'en rendre compte. Je pense qu'il va encore y avoir des déconvenues malheureusement. Les agents du service éducation en charge du traitement des dossiers d'inscription reçoivent quotidiennement des réclamations liées au fiasco de cette plateforme, donc avez-vous des données permettant de vous faire une idée du nombre de dossiers intégralement déposés à ce jour en comparaison de ceux reçus complets à la même date l'année dernière et surtout, comment est-il prévu de corriger les lacunes du Portail Famille dans l'immédiat et pour l'avenir ?

Mme CAULET : Juste un petit cavalier sur les sorties de l'école, là où c'est compliqué pour aller faire manger les enfants dans un collège, c'est que le taux d'encadrement n'est plus de 1 pour 18. Il est de 1 pour 14, donc on a déjà du mal à trouver des animateurs pour qu'ils surveillent et encadrent les enfants dans l'établissement, dans l'école, alors, si on les fait sortir, c'est encore plus compliqué.

Sur le Portail Famille, je vais le redire pour ceux qui n'ont pas ou plus d'enfants de moins de 11 ans, il y en a sûrement certain dans cette salle, c'est l'outil informatique, la plateforme qui permet d'inscrire son enfant à la fois au scolaire et au périscolaire. Le scolaire, on inscrit l'enfant à l'entrée à la mat' et à l'entrée au CP et le périscolaire, il faut rééditer l'expérience chaque année, parce que d'une année sur l'autre, on peut vouloir modifier les temps périscolaires choisis.

C'est un outil qu'on a mis en place l'année dernière en parallèle bien sûr, parce qu'il est conservé, du dossier papier pour les gens qui seraient trop éloignés de l'outil informatique, mais effectivement, on a bien conscience que même quand on est familier de l'outil informatique, ce Portail est compliqué. C'est un Portail qu'on a acheté à une société privée qui équipe d'autres collectivités et à l'usage, comme vous, on a constaté qu'il y avait... En fait, c'est une procédure où il y a beaucoup d'étapes. Il y en a quatre et entre chaque étape, je vais un petit peu rentrer dans le détail, il faut qu'il y ait une validation de la direction de l'éducation et la famille reçoit un mail qui peut ne pas être clair. Du coup, à l'issue de la première étape, certains ont eu l'impression que l'inscription était faite alors qu'en fait, c'était simplement le dossier famille qui était fait et pas l'inscription de chaque enfant, donc il y a eu des déconvenues. C'est exactement ça qui s'est passé. C'est ce que vous avez décrit. En plus, le mail était très mal tourné, puisque c'était : la demande a été traitée positivement, donc les parents en toute bonne foi, se sont arrêtés là, alors qu'il y avait des choses à faire derrière.

Ce qu'on a fait en interne, c'est qu'on a modifié le message d'accueil qui prêtait à confusion, parce qu'il y a des choses sur lesquelles on peut intervenir dans ce progiciel et des choses où il faut qu'on négocie avec l'entreprise qui nous l'a vendu.

On a recontacté aussi par mail tous les gens qui s'étaient arrêtés sûrement en toute bonne foi à cette première étape pour leur dire : attention, il y a trois étapes derrière. Tous les dossiers, les dossiers de la phase 1, qui sont arrivés dans les temps, avant le 2 juin qui était la *deadline* pour le dossier, même s'ils sont incomplets, s'il n'y a pas les trois étapes derrière, on considère qu'ils sont acceptables et déposés dans les temps, même si les trois étapes derrière arriveront ou sont arrivées après.

Je n'ai pas encore le chiffre exact de l'extraction, mais on était à 4 900 dossiers déposés la dernière fois que je suis passée à la direction. Ca devait être mercredi après-midi.

Qu'est-ce qu'on a fait d'autres ? On a augmenté la taille des pièces jointes qui étaient autorisées, parce qu'il y a des gens qui n'arrivaient pas à mettre les pièces jointes non plus. Voilà pour cette année.

On a essayé de parer à ce qui était un peu compliqué pour les familles. On a une première commission qui se réunit à la fin du mois pour attribuer les places. Une fois que ce pic d'activité sera passé, à l'automne, on va s'y remettre très sérieusement, on va regarder ce que font les collectivités qui ont la même chose que nous. On a déjà essayé un petit peu de regarder. On va essayer de simplifier là où c'est possible de simplifier, soit en interne avec la direction des services informatiques, soit avec l'entreprise qui nous a vendu l'outil. Je pense que ce qu'il faut qu'on fasse, c'est qu'on mette un petit tuto pour que les parents aient des informations sur l'inscription ou un logigramme, mais il y a d'autres collectivités, on a vu, qui l'ont fait. C'est vrai que cette année, on avait un contexte particulièrement compliqué à la direction de l'éducation, puisqu'à la fois la directrice et la responsable du service périscolaire étaient absentes. La responsable du service périscolaire était absente depuis neuf mois. Elle vient d'être remplacée par quelqu'un qui prend tout à fait la mesure de son poste, donc on pense que – pas du périscolaire, des inscriptions. Je vois qu'Éric me fait les gros yeux – on va tout mettre en œuvre pour que ça aille beaucoup mieux l'année prochaine, donc on est désolé pour les parents qui ont commencé sur internet, qui se sont retrouvés coincés, qui sont repassés au papier. On a bien compris que c'était très compliqué.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Merci à vous, Claudine, parce que c'est important d'entendre qu'effectivement, c'est un suivi extrêmement précis. Même quand il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, les services réagissent et interviennent et reviennent auprès des familles le plus vite possible pour essayer d'éviter évidemment une rentrée catastrophique. Le but, c'est d'accompagner les familles. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec le département sur l'organisation du service périscolaire du midi de l'école Cologne,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention établie en conséquence avec le Département du Doubs et le collège Diderot.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 41 - Modernisation du service public municipal de la petite enfance - Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Mme LA MAIRE : Modernisation du service public petite enfance. Est-ce que vous avez besoin d'informations ? Je tiens quand même à dire qu'on espère bien que ce plan d'accueil, il sera réel et il sera vrai, puisque 2018-2022, la création de 30 000 places qui avaient été envisagée, seules 15 000 ont émergé, donc il va falloir qu'on nous explique comment un plan Petite Enfance soit un plan efficace et réel. Pour l'instant, on n'en a pas trop les signes extérieurs.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- autorise la mise en œuvre dudit règlement à compter du 23 août 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 42 - Groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers - Autorisation de signature des accords-cadres

Mme LA MAIRE : Maintenant, le rapport n° 42, la maintenance de matériels électroménagers. Commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises désignées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de matériels électroménagers.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 43 - Subventions de fonctionnement 2023 et soldes des subventions d'équipement 2023 au CDN, Les 2Scènes, l'ISBA, L'OVH, La Rodia

Mme LA MAIRE : Le vote 43, ce sont des subventions qui concernent le CDN, Les 2Scènes, l'ISBA, l'OVH, La Rodia. Vous avez l'habitude, nous votons de façon séparée.

A l'unanimité (54 pour), le Conseil Municipal procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA MAIRE : Je vous sou mets au vote ce qui concerne le CDN.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

- **Concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté**

Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,
- approuve le versement de la subvention d'équipement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens techniques et financiers du CDN.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

- **Concernant la scène Nationale (Les Deux Scènes)**

Mme LA MAIRE : Concernant les 2 Scènes, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLIOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURRISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,
- approuve le versement de la subvention d'équipement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens financiers avec la Scène Nationale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

- **Concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts**

Mme LA MAIRE : L'ISBA, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Nathalie BOUVET (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Claudine CAULET (2), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,
- approuve le versement de la subvention d'équipement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 12 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

- **Concernant l'Orchestre Victor Hugo**

Mme LA MAIRE : L'OVH, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention d'équipement mentionnée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- Concernant la Rodia

Mme LA MAIRE : La Rodia, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mmes Elise AEBISCHER (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Nathalie BOUVET (1), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Myriam LEMERCIER (1), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (1), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (1), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2023,
- approuve le versement de la subvention d'équipement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention 2023 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

Rapport n° 44 - Subventions à des associations culturelles - Troisième attribution 2023

Mme LA MAIRE : Le dossier numéro 44 concernant les subventions aux associations culturelles, Aline CHASSAGNE. Pardon, j'ai oublié quelque chose, Monsieur CROIZIER, ou c'est sur ce dossier-là ? C'est pour ce dossier.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire. Ce dossier traite de la politique de soutien aux associations, aux acteurs culturels qui contribuent à l'accompagnement des pratiques culturelles et artistiques et qui contribuent bien sûr à la vie culturelle et au-delà, à la vie sociale de notre Ville. Pour 2023, nous avons pu attribuer un peu plus de 500 000 € à différentes associations du territoire et les deux axes de soutien proposés ce soir s'adressent aux pratiques dites amateurs et aussi aux lieux, structures qui sont ressources et qui proposent de l'accompagnement artistique. Dans les pratiques dites amateurs, on a une enveloppe pour 17 projets soutenus autour de 40 000 €. Je vous donne quelques exemples. La liste n'est pas exhaustive. Il y a par exemple CHOEUR EN TIMBRE qui est une chorale. Il y a plusieurs chorales qui sont soutenues à ce niveau-là et c'est très important. Cette chorale, par exemple, elle est composée de collégiens, collégiennes, de lycéennes et se produit dans la Ville et dans l'agglomération également. Il y a LA CONCORDE DE SAINT-FERJEUX qui est un orchestre que vous devez connaître, qui est soutenu à hauteur de 4 200 €. Je n'ai pas précisé que pour CHOEUR EN TIMBRE, c'était 1 000 €. Nous avons aussi un soutien à la BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS qui interviennent souvent lors des cérémonies de commémoration et qui eux sont soutenus à hauteur de 8 500 € et un autre exemple pour montrer la diversité des associations, une compagnie de théâtre qui s'appelle A LA TIENNE soutenue à hauteur de 1 300 €.

Sur le deuxième axe de soutien proposé ce soir aux structures qui sont dites ressources, là, l'enveloppe est un peu plus grande, à hauteur d'environ 140 000 €. Nous avons LE BASTION que vous connaissez également qui a plus de 900 adhérents et qui propose des actions d'accompagnement, des actions de formation, un lieu de répétition pour les musiciens et différents événements qui commencent à vraiment prendre leur place dans le paysage culturel bisontin avec le Biergarten qui s'est tenu il n'y a pas très longtemps, mais aussi des actions en faveur des musiciennes, pas uniquement d'ailleurs de notre territoire, mais un vrai soutien à la création des femmes dans la musique. LE BASTION est soutenu à hauteur de 78 000 €. Il y a aussi l'association PASSE MURAILLE sur le quartier de Palente-Orchamps qui là aussi joue un rôle majeur dans toute la ville et aussi qui agit sur Planoise par l'intermédiaire du Contrat de Ville. Cette association, c'est aussi plus de 300 adhérents. C'est un centre de formation. On a vraiment su développer historiquement sur notre territoire des compétences dans les arts du cirque et ce lieu-là est aussi intégré au quartier populaire d'Orchamps et c'est une vraie richesse. Cette année, grâce au Ticket Culture, il y a pu aussi avoir plus d'adhésions de familles, d'enfants qui ont pu accéder

à cette proposition culturelle. On a aussi un autre exemple qui est l'association L'ART D'ÊTRE TOUS ENSEMBLE. C'est dans le quartier des Chaprais. Là aussi, c'est intéressant, pourquoi ? Parce qu'ils ont développé un espace partagé avec des possibilités. Il y a un four à céramique. Il y a un atelier bois, donc tout ça permet aux habitants de la ville de pouvoir accéder à des dispositifs, des outils, des matériaux qui ne sont pas toujours disponibles à un niveau individuel. Il y a les Jeunesses musicales de France. J'ai bientôt fini, je ne serai pas exhaustive, qui sont soutenues également pour leurs propositions à l'égard des enfants et dans le cadre de leur démarche d'éducation populaire. Ils font souvent des concerts au Kursaal dans notre ville.

On a bien sûr d'autres associations comme la bibliothèque du CHU qui est aussi importante. Ce sont des subventions à hauteur de 1 000 €, ou encore l'association astronomique de Franche-Comté qui lors de la nuit des étoiles agit, en tout cas propose aux habitants de découvrir, d'observer et propose de la sensibilisation et de la vulgarisation aux habitants. Merci de votre écoute. Monsieur CROIZIER, vous avez une question apparemment.

M. CROIZIER : Merci Madame la Maire. Merci Madame l'Adjointe. Je voulais évoquer la subvention à l'orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon. Depuis 81 ans, une convention lie la Ville de Besançon et l'orchestre d'Harmonie municipale de Besançon. C'est Henri BUGNET, ancien maire de Besançon qui en 1941, tenant à offrir une harmonie de qualité aux Bisontins, valoriser l'art musical, l'excellence et favoriser le rayonnement de Besançon lança ce partenariat. Elle prévoit une subvention plus importante à l'association en contrepartie de quoi l'orchestre s'engage à assurer les représentations lors des événements de la Ville, commémorations, cérémonies, inaugurations, moments festifs, etc. La subvention est passée de 20 000 € en 2021 à 10 000 + 5 000 en 2022, puis 10 000 € en 2023. Je voulais avoir une explication de cette baisse de subvention qui se poursuit d'année en année. Est-ce que ça signifie la fin de l'histoire qui lie la Ville de Besançon à l'orchestre d'Harmonie Municipal ? Merci.

Mme CHASSAGNE : La diminution, me semble-t-il, n'est pas récente en fait. Il y avait déjà eu en 2018, je crois, une discussion et une baisse des subventions à ce moment-là. Les maires que vous citez, c'est vrai que je n'aurais pas cité les mêmes, parce que notamment, ce que dit l'orchestre, et ils ont fait une exposition sur justement l'histoire de leur orchestre qui était particulièrement intéressante l'année dernière. Je ne sais pas si vous avez pu la voir. Il y avait notamment SCHWINT et MINJOZ, puisqu'en fait, ils étaient clarinettes et ils jouaient eux-mêmes dans l'orchestre d'harmonie municipale.

Il est vrai que je comprends vos questions sur la place de l'orchestre dans la ville et ce qu'il s'est passé aussi dans notre histoire musicale, c'est l'arrivée et l'évolution de l'orchestre Victor Hugo, vous le savez très bien et avec là aussi, un certain nombre de moyens attribués. Sur la baisse récente qui n'est pas majeure, je le rappelle, elle s'explique parce qu'aussi l'année dernière, il y avait eu un effort de la collectivité par rapport aux tenues qui devaient être changées, donc ça, c'étaient les 5 000 € qui étaient en plus par rapport à cette année. Il y a aussi tout un jeu avec Grand Besançon Métropole, puisque vous le savez, il y a une partie école de musique qui n'a rien à voir avec la contribution qui bien sûr là vient par rapport au nombre de concerts et aux services aussi, aux accords entre la Ville et eux. Il y a sans doute besoin de travailler de manière plus globale à une reprise en compétence complète peut-être de GBM, mais c'est vraiment sous forme de question, je la pose là, puisque des lieux comme l'orchestre d'Harmonie Municipal ont plusieurs activités qui sont aujourd'hui un petit peu découpées au niveau des compétences.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci Madame CHASSAGNE. Vous ne répondez pas véritablement au fond de ma question. C'est que l'orchestre de par son histoire, de par l'histoire de sa création, est devenu un morceau de patrimoine bisontin. Municipalité après municipalité, il était toujours demandé à cet orchestre de venir faire les événements, donc est-ce que cette histoire entre la Ville et l'orchestre se termine, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'engagement de la Ville au travers de l'orchestre et de l'orchestre au travers de la Ville, puisque ça va évidemment dans les deux sens ce qui peut laisser entendre dans votre discours, puisque finalement, vous semblez le considérer comme une école de musique ou comme un orchestre comme les autres ? L'orchestre Victor Hugo n'a pas du tout la même fonction. Vous en conviendrez.

Ma question très précise, c'est : est-ce que ce lien très étroit et historique et patrimonial est sur le point de s'éteindre, c'est-à-dire est-ce que la ville va cesser de demander systématiquement à l'orchestre d'Harmonie Municipal de venir agrémenter les événements festifs ou les cérémonies ?

Mme CHASSAGNE : Non, le lien ne s'éteint pas. On a même pu, c'était l'hiver dernier, au Conservatoire, proposer un concert qu'on avait pu coconstruire ensemble, parce qu'en fait, eux, leur demande, c'est aussi qu'on puisse discuter, au-delà des cérémonies commémoratives dans lesquelles ils sont impliqués, d'autres lieux possibles de diffusion et de rencontre avec les habitants, donc c'est ce qu'on a pu avoir comme discussion et il y a eu un concert de clarinette juste avant la période de Noël, si je me souviens bien, qui a été très réussi. On est tout à fait ouverts à ce genre de discussion et on n'oublie pas qu'il y a aussi plein d'autres orchestres dans notre ville qui ont aussi leur histoire et dans leur quartier, qui ont aussi beaucoup d'importance. Il y a Les Chaprais. Il y a Saint-Ferjeux. Il y a aussi forcément un besoin d'équilibre et de justice.

Mme LA MAIRE : En tout cas, une chose est certaine, c'est que nous travaillons avec eux, puisque moi, je les ai visités il n'y a encore pas très longtemps sur leur lieu. Nous avons investi en termes bâtiminaire, en particulier retravaillé l'aspect sécurité, mais aussi de mettre en place une parthothèque, parce que ce sont effectivement des éléments qui sont culturels et importants. Il n'y a aucun signe de baisse d'activité, sinon d'être beaucoup plus souvent, et je pense que l'avenir est là, c'est un petit peu comme tout le reste, il est dans le travail ensemble, le faire ensemble. Ils ont des dynamiques différentes. Ils ont une histoire différente, mais ils sont amenés de plus en plus à travailler ensemble et puis à partager aussi les espaces, les espaces de répétition, les espaces de stockage, les espaces que nous leur permettons d'avoir effectivement sur notre territoire et on en est très fiers, parce qu'on a de jeunes pousses qui parfois ont des carrières extrêmement intéressantes. Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE : Je voulais saluer l'OHMB comme d'autres orchestres, harmonies et chorales qui ont joué hier à l'occasion de la Fête de la Musique, de belles prestations. Je voulais dire aussi que nous continuons à soutenir l'OHMB. J'étais présent avec Madame la Maire 12 rue Weiss lors de la visite sur Montrapon, donc on a pu leur rappeler, à l'OHMB et aux autres présents sur ce site, tout le soutien que nous leur apportons.

Je vous invite aussi à regarder le rapport dans son intégralité, les différents orchestres et harmonies et regarder aussi la solidité financière, les réserves de chacun et vous dire que parfois, une certaine forme d'équité peut amener à une variation de subventions qui n'est pas forcément définitive et se dire aussi qu'il y a d'autres orchestres, d'autres harmonies qui ont besoin de soutien et parfois, il y a peut-être certains arbitrages qui peuvent être momentanés et qui permettent aussi d'aider les uns et les autres.

Mme LA MAIRE : Très bien. Vous avez en tout cas sous les yeux l'ensemble des propositions d'attribution des subventions pratique artistique en amateur et on en est très fiers, parce que nous avons un territoire extrêmement actif dans ce domaine-là et c'est évidemment aussi très intéressant qu'il y ait une répartition sur le territoire, parce que nous avons besoin aussi de cette proximité de l'offre culturelle sur tout le territoire de Besançon et même du Grand Besançon.

Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 17 associations culturelles au titre du dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur (V3), pour un montant total de 37 600 € réparti comme suit :
 - 1 300 € à l'association « Le contrepoint de Besançon »,
 - 1 000 € à la Compagnie Bamouso,
 - 1 000 € à l'association « Doubl'accord »,
 - 1 000 € au théâtre « envie »,
 - 10 000 € à l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon (OHMB),
 - 1 000 € à l'association « Chœur en timbre »,
 - 1 000 € à l'association « Chant espoir »,
 - 1 000 € à l'association « Au chœur de l'atelier »,
 - 1 000 € à l'association « L'apprenti chanteur »,
 - 1 000 € à la compagnie « Coloquinte »,
 - 1 000 € à l'étoile sportive de Saint-Ferjeux,
 - 1 000 € au théâtre alcyon compagnie Patrick Mélior,
 - 1 300 € au Choeur Schutz de Besançon,
 - 4 200 € à la concorde de Saint-Ferjeux,
 - 1 000 € à l'association « La compagnie du colibri »,
 - 8 500 € à l'association « Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon »,
 - 1 300 € à l'association « A la tienne »,
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 13 associations au titre du soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels pour un montant total de 138 600 € réparti comme suit :
 - 78 000 € à l'association « Le Bastion »,
 - 25 000 € à l'association « Na »,
 - 17 000 € à l'association « Passe muraille centre des arts du cirque »,
 - 7 000 € à l'association « Culture action »,
 - 1 000 € à l'association « A la lueur des contes »,
 - 3 000 € à l'association « L'art d'être tous ensemble »,
 - 2 100 € à l'association « Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté - délégation Franche-Comté »,
 - 2 000 € à l'association astronomique de Franche-Comté,
 - 1 000 € à l'association les amis de l'orgue de Besançon,
 - 1 000 € à l'association « La distraction des malades »,
 - 1 000 € à l'association du livre et des auteurs comtois,
 - 500 € à l'association « société d'émulation du Doubs ».
- autorise le versement desdites subventions à ces associations,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association OHMB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 45 - Soirée de clôture Mardis des rives

Mme LA MAIRE : Le dossier numéro 45, soirée de clôture des Mardis des rives. On va déjà commencer par commencer les Mardis des rives, mais on parle aussi de la soirée de clôture. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type pour la soirée de clôture des Mardis des rives,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville et GBM pour accueillir la soirée de clôture des Mardis des rives 2023,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2023,
- autorise Mme la Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Ville et GBM pour la présence du bibliobus lors des Mardis des rives 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 46 - Emergences - Première session 2023

Mme LA MAIRE : Le 46, Emergences. Est-ce que vous avez besoin d'informations ? Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

MM. Sébastien COUDRY (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ces propositions de 8 subventions à 8 structures pour un montant total de 26 000 € au titre du dispositif Emergences :
 - 4 500 € pour L'Occasion,
 - 2 500 € pour Kalanchoe,
 - 2 000 € pour Putsch,
 - 3 000 € pour Les Animaux de la compagnie,
 - 5 000 € pour Porte-avions,
 - 3 000 € pour Les Iles voisines,
 - 3 000 € pour La Compagnie du Bondinho,
 - 3 000 € pour le Crous de Bourgogne Franche-Comté.
- autorise les versements de ces subventions à chacune des structures.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Rapport n° 47 - Association Côté Cour - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2024-2025 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté (ministère de la Culture) et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Convention financière annuelle 2023

Mme LA MAIRE : 47, association Côté Cour, est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2025 à conclure avec l'association Côté Cour, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur la proposition de subvention annuelle de 15 000 € à l'association Côté Cour en 2023, 2024, 2025 dans le cadre de la CPO 2023-2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer :
 - la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2023-2025 avec l'association Côté Cour, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - la convention financière annuelle 2023 avec l'association Côté Cour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Rapport n° 48 - Subventions associations sportives

Mme LA MAIRE : Le dossier 48, la subvention à des associations sportives. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non, très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

○ Manifestations sportives et subventions exceptionnelles :	
▪ District de Pétanque	1 000 €
▪ Entre Temps escalade	1 500 €
▪ Office Municipal des Sports	8 000 €
▪ Sporting Futsal	500 €
▪ Hand Ensemble	4 500 €
○ Animations	
▪ Amicale cycliste bisontine	800 €
▪ BAPA	400 €
▪ CPB	1 500 €
▪ DSA	500 €
▪ Besançon BMX	700 €
▪ Olympique Bisontin	1 250 €
▪ Indépendante Comtoise	750 €
▪ Dojo Franc-comtois	750 €
▪ Entre Temps escalade	1 000 €
▪ BDHC	600 €
▪ Volant Bisontin	1 250 €
▪ ASBP	400 €
▪ Orchamps Palente AS	500 €
▪ Besançon Roche Tennis de Table	750 €
▪ BGR	750 €
▪ CRH	4 500 €
▪ Balise 25	500 €
▪ Décoche Bisontine	300 €
▪ Entre Temps escalade	500 €
▪ B'IAPAS	500 €
▪ Soleil Brille Pour Tout le Monde	300 €
▪ AFFC Aikibudo	300 €
▪ Sors les Mains de tes poches	300 €
▪ ASEP	300 €
▪ Comité Départemental Sport Adapté	300 €
▪ ASCCB	500 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 49 - Subventions au sport de haut niveau

Mme LA MAIRE : Maintenant les subventions au sport de haut niveau. Abdel GHEZALI.

M. GHEZALI : L'heure avançant, je vais être assez rapide. Rappeler quand même, c'est un dossier important, une enveloppe globale là, ce qui vous est présenté ce soir, c'est le sport de haut niveau collectif. On aura aussi le support de haut niveau individuel. C'est une enveloppe d'un peu plus de 1,6 M€ qui est attribuée à ces différents clubs. Vous avez le tableau avec les différentes propositions de subventions d'accompagnement de ces clubs. On a des clubs qui rayonnent. On a de plus en plus de monde, tant sur la prise de licences que sur les spectateurs. Il y a une vraie dynamique autour de ces clubs.

Les subventions qui vous sont proposées est une reconduction de cet accompagnement pour les clubs qui restent au même niveau. On a deux clubs élites, on va dire, avec l'ESBF et le GBDH qui conduisent une politique sportive et sociale dans leur club, donc on se félicite de ce parcours. On a aussi tous les clubs de foot, clubs de basket et puis d'autres clubs qui participent à un championnat national qui sont à un niveau un peu moindre, mais qui rayonnent aussi sur le plan national et donc, ce rapport, on vous propose de reconduire cet accompagnement au niveau des clubs avec un suivi et ça, je le rappelle,

avec un suivi de ces clubs qui sont aujourd'hui – ça peut paraître normal, on a connu des difficultés dans le passé – dans une bonne gestion financière et ça, ça nous rassure. Je tiens à saluer ici tout le travail qui est fait par les clubs et les partenaires privés qui accompagnent ces clubs et donc qui accompagnent notre Ville.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce dossier ? Pas de commentaire. Pourtant, il est vraiment très important et quand même, je tiens à redire que c'est bien dommage que nous n'ayons pas été suivis sur la question de la lutte, parce que pour autant, TQO, nous aurions pu avoir un très bel évènement sur notre territoire, mais visiblement, toutes les collectivités n'ont pas la même ambition sur la question du haut niveau sur notre territoire. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Les attaques de fin de Conseil à 23 heures en direction du Conseil Départemental, elles sont limitées et très petites.

Mme LA MAIRE : Pas du tout.

M. FAGAUT : Je voudrais quand même ramener un petit peu la vérité sur tout cela, sur un projet d'un tournoi qualificatif olympique, entre 900 000 et 1 M€ où il restait 160 000 € à couvrir pour l'ensemble des collectivités. La collectivité départementale qui n'a pas la compétence sportive, je vous le rappelle quand même aussi, mais pas plus que la Ville, pas plus que l'Agglomération. Ça reste une compétence partagée. La collectivité départementale apportait 25 000 € sur les 160 000 aujourd'hui positionnés, donc derrière, il manquait 135 000 € à couvrir entre les autres collectivités, que ce soit Région, Ville et Grand Besançon Métropole, c'est-à-dire que le Département aujourd'hui prenait sa part, donc je vous vois arriver à 23 heures là sur une attaque un petit peu grosse comme le nez au milieu de la figure, mais je tiens quand même à rétablir la vérité dans tout cela, parce que le Département aujourd'hui est un acteur majeur et vous êtes bien contents de l'avoir à côté de vous pour l'ensemble des manifestations bisontines et on est bien contents de soutenir l'ensemble des manifestations bisontines quelles qu'elles soient, sportives, culturelles ou associatives, et je pense que c'est malvenu en tout cas de vous comporter ainsi à l'encontre de l'ensemble des collectivités, quelles qu'elles soient encore une fois, et notamment de la collectivité départementale, parce que vous en avez bien besoin aujourd'hui pour porter vos projets structurants sur le territoire.

M. GHEZALI : Sur ce sujet-là, au-delà de l'aspect de la subvention, je pense, je me trompe peut-être, quand vous dites une attaque, c'est ce qui nous a été remonté par les organisateurs, parce qu'après, les choix des collectivités d'y aller, de ne pas y aller, c'est comme on fait ici, chacun regarde comment il peut accompagner au mieux. Pour ce TQO, c'est-à-dire ce dernier tournoi qualificatif olympique qui aurait pu se dérouler à Besançon, je vous dis quand même que c'est Rome qui a remporté la mise, alors que si tout le monde avait répondu, je pense qu'on l'aurait eu. La difficulté, ce qui nous a été remonté, c'est la réponse tardive qui a été apportée. Ce n'est pas la Ville qui dit ça. C'est ce qui nous a été remonté. C'est d'y aller ou de ne pas y aller, de répondre favorablement ou pas, mais en tout cas c'est la réactivité qu'il n'y a pas eu pour permettre ou pas de tenir ce TQO.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : À un moment donné, vous appelez les personnes concernées. Jean-Luc GUYON, vice-président du Département en charge du sport, vous pouvez aussi le contacter pour échanger avec lui sur ce sujet-là. Rien ne vous empêche de le faire, plutôt que de dire, on m'a dit, j'ai appris que, il paraîtrait que. Si jamais vous avez des doutes ou quoi que ce soit par rapport à la collectivité, je pense qu'on se voit assez souvent pour que vous puissiez en échanger. Demain, avec la Présidente du Département, on sera sur Paris pour le passage de la flamme sur le territoire du Doubs en 2024. Je pense que là-dessus, vous n'êtes pas avare non plus de ce qu'il va se passer, parce qu'on l'a travaillé ensemble, donc résultat, je pense que ce sont des attaques qui sont très petites et je pense que c'est très malvenu que vous veniez comme ça sur on m'a dit que, il paraîtrait que, les organisateurs nous ont dit que, etc. Je pense qu'aujourd'hui on se voit assez souvent pour pouvoir en parler plutôt que de faire une attaque de fin de Conseil Municipal en direction de la collectivité départementale qui aujourd'hui joue pleinement son rôle par rapport à cela, donc ça, c'est un faux procès d'intention, mais ça, on en a l'habitude un petit peu l'habitude avec vous.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous voulez la parole peut-être.

M. CROIZIER : Oui, merci. Puisqu'on parle de Jeux Olympiques, ils se dérouleront dans un an tout juste. J'étais présent, lorsqu'une initiative a été lancée. C'était à la salle d'escalade pour positionner Besançon comme une ville potentiellement accueillante de délégations en préparation ou pendant les Jeux Olympiques. Moi, j'aimerais savoir depuis ce lancement, quelles actions ont été menées pour accueillir les Jeux Olympiques, si effectivement des discussions sont en cours. En tout cas, je pense que Besançon, de par ces paysages, de par sa distance avec Paris, de par le TGV qui est à un peu plus de deux heures, a beaucoup d'atouts et je ne comprendrais pas que Besançon ne profite pas elle aussi de l'engouement et puis des retombées que vont occasionner ces Jeux Olympiques.

M. GHEZALI : Concernant les Jeux Olympiques, évidemment, beaucoup de collectivités, beaucoup de territoires essaient de se mobiliser, au-delà de se mobiliser, essaient d'avoir les chances de recevoir des délégations. Alors, ça tient, vous parlez de notre belle salle d'escalade. Aujourd'hui, il y a des contacts qui sont pris, mais on ne peut pas aujourd'hui vous dire que c'est validé, mais en tout cas, on a des atouts, que ça soit sur le vélo, sur l'escalade, sur le hand, voire sur la boxe ou d'autres manifestations, sur l'haltérophilie par exemple. On a aussi du paralympique. Il ne faut pas qu'on l'oublie. Il y a des contacts. Il y a du réseau. On sait que ça marche aussi par réseau. Il ne suffit pas d'avoir, bien sûr les équipements, c'est important, les mobilités, la proximité avec Paris, donc on est en contact et on essaie d'avancer, mais aujourd'hui, on n'a pas de garantie par exemple sur l'escalade.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter ce dossier ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2023-2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Rapport n° 50 - Vital été 2023

Mme LA MAIRE : Maintenant Vital été, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2023,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2023, pour un montant total de 29 560 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

• ASEP	13 000 €
• Olympique de Besançon	450 €
• Amicale Cycliste Bisontine	950 €
• ASPTT	360 €
• Sporting Futsal Besançon	1 750 €
• Besançon Bisons	200 €
• AS Orchamps Besançon	1 350 €
• Besançon BMX	1 300 €
• Le soleil Brille pour tout le monde	450 €
• Indépendante Franc-Comtoise	300 €
• La Française de Besançon Haltérophilie	1 000 €
• PSB Judo	550 €
• SNB Canoë-Kayak	2 700 €
• La décoche bisontine	3 750 €
• Local Boxe Club	1 450 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Rapport n° 51 - Tarifs complémentaires piscines Port-Joint et Besançon-Chalezeule

Mme LA MAIRE : Le dossier final, numéro 51, les tarifs complémentaires pour les piscines Port-Joint et Besançon-Chalezeule.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Merci à tous.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la proposition de tarifs complémentaires pour les piscines Port-Joint et Besançon-Chalezeule .

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23h01.

Le secrétaire de séance,

André TERZO

Conseiller Municipal délégué



La Maire,



Anne VIGNOT

Présidente de Grand Besançon Métropole